L'ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

1871-1897

PARIS

TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOUARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

—

1897

L'ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

1871-1897

PARIS

TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOUARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

—

1897

L'ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

1871-1897

L'ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

1871-1897



PARIS

TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOUARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

—

1897

AVANT-PROPOS

La première édition de ce livre, publiée en 1889, était précédée de l'avant-propos qui suit, rédigé par M. Beaussire :

« Membre du conseil d'administration depuis de longues années, témoin de la fondation de l'École, associé depuis à tous les événements et à tous les actes qui ont marqué le progrès de l'institution, nous avons reçu de nos collègues le mandat de recueillir et de fixer le souvenir de cet honorable passé.

« Le plus gros de cette tâche se trouvait déjà préparé et même achevé. Le rapport récapitulatif, lu par le directeur de l'École, M. Boutmy, en 1879, devant l'assemblée générale des fondateurs, présente, après un bref retour sur les antécédents, la suite complète des mesures qui ont déterminé en moins de sept ans toutes les grandes lignes de l'or-

ganisation. Il aurait presque suffi de reproduire ce morceau capital. Nous avons cru mieux répondre aux intentions du conseil en reprenant d'abord avec quelque détail la période qui a précédé l'inauguration des cours, en montrant avec sincérité les tâtonnements du début, et en réimprimant à cette occasion quelques documents, qui méritaient d'échapper à l'oubli. Nous avons dû ensuite résumer les faits nouveaux et les progrès accomplis pendant les dix années qui ont suivi 1879. Le présent volume comprend donc trois parties :

« 1° Une introduction où sont relatés les antécédents et les circonstances de la fondation ;

« 2° Le rapport de 1879, qui forme la partie la plus substantielle de cet historique ;

« 3° Une rapide esquisse de ce qui s'est passé dans la dernière période décennale. »

L'un des professeurs de l'École a bien voulu se charger de mettre le livre au courant, en empruntant aux rapports du conseil d'administration les détails propres à faire connaître la marche et le développement de l'École depuis 1889.

L'ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

INTRODUCTION

L'École des sciences politiques occupe dans l'enseignement supérieur de notre pays un rang élevé et une place à part qu'elle doit à des efforts soutenus, à une incessante recherche du progrès, à sa modération et à son impartialité. Elle a l'honneur d'être l'une des deux grandes fondations de cet ordre — (l'autre est l'École centrale des arts et manufactures) — que la France et notre siècle ont vues naître de l'initiative privée. Elle est la seule qui ait su rester indépendante de l'État. Elle a vécu 18 ans sans soulever les critiques des partis qui avaient accueilli sa création avec défiance : résultat d'autant plus remarquable et méritoire que la matière de son enseignement confine de toutes parts à la politique active. A tous ces titres, elle présente un intérêt qui paraîtra sans doute justifier une histoire un peu étendue de ses origines, de sa fondation et de son développement.

En France, l'enseignement des sciences politiques,

toutes les fois qu'on s'est proposé de le constituer dans son ensemble, a décliné vers un type tout pratique et tendu à prendre la forme d'une *École d'administration*. Il existe depuis longtemps dans notre pays des établissements d'instruction technique institués pour répondre aux besoins d'un service administratif spécial. Telles les Écoles des Mines, des Ponts et Chaussées, des Tabacs et Poudres. Les ingénieurs qui en sortent voient s'ouvrir devant eux une carrière plus ou moins fermée à tous les autres citoyens; le succès dans le premier concours les *nomme* en quelque sorte à une place qu'ils ne quittent que pour avancer; un seul jour décide de tout leur avenir. On s'est assez mal à propos inspiré de cette organisation dans les plans qui ont été élaborés en divers temps pour une École générale d'administration. On n'a pas réfléchi que le problème est ici beaucoup plus compliqué, à raison de la variété des emplois, de la différence des préparations, de la diversité ou même du contraste des matières à enseigner. On n'a pas pensé aux embarras que le *droit aux places*, s'exerçant sur l'ensemble des services publics, pourrait causer au gouvernement responsable de la conduite de ses fonctionnaires. On a passé outre à toutes ces difficultés, à ces probabilités d'insuccès. Aussi la plupart des projets de loi constitutifs d'une École d'administration n'ont pas abouti, et le seul qui ait reçu un commencement d'exécution n'a pas même pu fournir une carrière d'épreuve de deux années entières. La politique touche de trop près à une École qui prétend au privilège plus ou moins limité de lui fournir ses agents. Le gouvernement s'en alarme, par cela même qu'il en dispose et qu'il en répond. Il la menace ou la gêne, la dénature ou la détruit.

Telle fut la destinée de l'École d'administration que M. H. Carnot fonda au lendemain de la Révolution de Février. Organisée sur le modèle de l'École polytechnique — type alors très admiré — et rattachée d'autre part au Collège de France, ni son régime intérieur, ni l'étendue encyclopédique de son programme n'étaient en rapport avec son but pratique. Elle rencontra dès son apparition les objections et les critiques, dès ses premiers pas la malveillance et les attaques. Le droit aux places, conquis par le concours, était une condition particulièrement inopportune au lendemain d'une révolution politique, un point vulnérable où l'on ne se fit pas faute de frapper l'institution. Elle fonctionna néanmoins avec quelque régularité pendant l'année 1848. La réouverture des cours fut, l'année suivante, ajournée jusqu'en juillet et après une période d'études très abrégée, le décret de suppression intervint.

Eût-elle duré davantage, cette mémorable fondation aurait probablement déçu en partie l'attente de ceux à qui elle a laissé un vivace et pieux souvenir. Contemporaine d'une Révolution pleine de foi, sa courte existence a eu l'éclat et gardé l'attrait d'une jeunesse prématurément close, qui n'a connu de la vie que les promesses et les espérances. Les mécomptes n'auraient pas tardé à interrompre cette période heureuse et facile. M. Boutmy a signalé dans une note adressée plus tard au Sénat les infirmités et les défauts inhérents à toute École d'administration dont l'État assume la direction.

L'État, disait ce document, est un grand personnage dont tous les mouvements sont surveillés, dont tous les actes suscitent des critiques et donnent lieu à des responsabilités. On

veut qu'il fasse tout, et d'autre part on n'a pas assez d'yeux pour trouver du mal dans tout ce qu'il fait. Ce ne sera jamais sans quelque inconvénient qu'il couvrira de son nom un enseignement qui touche à la politique. Il sera forcé, pour ne pas soulever d'orages, de circonscrire cet enseignement, de le gêner tant soit peu, de lui interdire certaines matières. Nous nous sommes laissé dire que le ministère des affaires étrangères avait eu l'idée, à une certaine époque, de créer dans ses bureaux un cours d'histoire diplomatique. Il y a très vite renoncé. Peut-être avait-il entrevu que si le professeur dépendait ostensiblement d'un département ministériel, on deviendrait responsable de ses paroles, et qu'il faudrait lui imposer les ménagements, les réticences, les euphémismes qui sont de règle, avec toute raison, dans les services des affaires étrangères. Quel enseignement pourrait se soumettre à tant de précautions sans être appauvri et énervé? Nous ne voulons pas grossir plus que de juste cet inconvénient. Toutefois il est difficile que l'École d'administration aborde sans appréhension tous les sujets qui font naturellement partie de son domaine, si l'État dépasse à son égard une attitude de haut patronage, et s'il prend, avec la direction de l'institution, la responsabilité directe de chaque enseignement.

Un second point à considérer est que l'enseignement des sciences politiques est de création récente dans notre pays. Il lui reste plus d'un essai à faire, plus d'un perfectionnement à tenter, avec des succès et des mécomptes imprévus. Toutes ces expériences sont la condition même du progrès. Or l'État a cette faiblesse, propre à la toute-puissance, qu'il ne peut pas permettre aux œuvres qui portent son nom de se risquer dans des tentatives incertaines et qu'il ne doit s'engager qu'à coup sûr. Sans doute, lorsqu'une création est sortie de la période d'essai et qu'elle a dépassé pour ainsi dire l'âge de croissance, il excelle à lui donner l'ampleur et la plénitude de la maturité; il est au contraire un tuteur fâcheux pour les œuvres adolescentes, pour celles dont le type n'est pas encore défini ni fixé. S'il les serre de trop près, il y a des chances pour qu'il les arrête et les frappe d'immobilité au cours de leur développement. Pour cette raison encore, il est à souhai-

ter que, pendant un certain temps encore, toute école d'administration reste indépendante de l'État.

La conclusion à tirer de ce qui précède est évidente. La solution la plus satisfaisante serait évidemment que l'initiative privée se trouvât en mesure de créer l'enseignement des sciences d'État. Indépendante du gouvernement, seule responsable de la direction donnée à ses cours, maîtresse d'aborder tous les sujets à la seule condition de les traiter avec convenance et mesure, plus libre que les fondations officielles pour essayer des perfectionnements et plus prompte à les accomplir, elle donnerait naissance à des œuvres animées d'une vie puissante et progressive. La seule intervention officielle à souhaiter serait celle du législateur; il aiderait singulièrement à l'essor de ces libres fondations s'il prescrivait l'établissement d'examens sérieux à l'entrée de tous les grands services de l'État. L'étude des sciences politiques et administratives se trouverait ainsi encouragée et soutenue, sans que le gouvernement encourût aucune responsabilité et supportât aucune charge.

Peut-être ne serait-il pas sans intérêt d'éprouver, à cette occasion, ce que l'initiative privée est capable de faire en France, lorsqu'elle est traitée avec impartialité et bienveillance. Il y a là, à notre sens, une force qu'on a trop négligée et dont on s'est peut-être trop défié.

A l'époque où la note que nous venons de citer par extraits était communiquée aux membres du Sénat, l'École des sciences politiques, fondée depuis cinq ans, prospérait et se développait rapidement. Elle témoignait par des résultats déjà considérables de l'utilité et de l'opportunité d'un enseignement libre de cet ordre. Les considérations présentées par M. Boutmy n'expliquent pas à elles seules le succès durable et croissant d'une fondation privée, dans un pays où l'initiative individuelle n'a guère rencontré que des échecs. L'École a dû beaucoup à cette suspension du recrutement régulier des car-

rières, à ce déclassement des capacités, si l'on peut ainsi parler, qui avait suivi la catastrophe militaire de 1870. Nombre de talents se sont trouvés disponibles et ont répondu à son appel qui, en d'autres temps, auraient eu leur choix fait et leur activité engagée. L'École n'a pas moins dû à l'état exceptionnel des esprits et des cœurs, à l'immense crédit de bonne volonté qui s'offrait alors à toute œuvre patriotique, enfin au caractère même, aux qualités et au dévoûment de son fondateur.

Le 25 février 1871, au lendemain même de nos désastres, M. Boutmy adressait à son ami M. Ernest Vinet une lettre formant introduction à un programme d'enseignement très compréhensif. Ce programme, hâtivement rédigé, marquait l'ambition d'embrasser toutes les parties de la science contemporaine accessibles à des hommes cultivés non spéciaux. Il y avait là quelque excès. Mais on pouvait déjà prévoir que des éliminations et des réductions considérables seraient opérées dans ce plan de premier jet. La portion à retrancher était, pour ainsi dire, indiquée d'avance et mise à part sous le titre significatif de cours *extérieurs*. C'étaient ceux qui traitaient des plus récentes découvertes et des derniers résultats acquis dans les sciences, l'érudition et les arts. Simple annexe, d'ailleurs, introduite pour des raisons de circonstances et de personnes, et que l'auteur, parvenu à la phase de l'exécution, n'eut pas d'hésitation à laisser tomber. Les cours dits *intérieurs,* tous de l'ordre des études politiques, formaient le noyau solide du système; ils furent conservés et devinrent la base du projet définitif. Nous citerons les principaux passages de cette introduction : elle peut offrir un certain intérêt même en celles de ses parties qui n'ont pas eu de suite, parce qu'on y retrouve dans

le ton et l'accent quelque chose de l'émotion patriotique, du besoin de trop espérer et d'agir fortement, qui ont communiqué alors aux idées une vertu contagieuse refusée à des époques plus calmes.

Paris, 25 février 1871.

Il peut paraître singulier que je choisisse le lendemain d'une si terrible épreuve pour parler d'instruction supérieure. Je le fais à dessein, et je crois le faire à propos. C'est l'Université de Berlin qui a triomphé à Sadowa, on l'a dit avec une raison profonde; et il faut être aveugle pour ne pas voir l'ignorance française derrière la folle déclaration de guerre qui nous a conduits où nous sommes. On dit partout qu'il faut refaire des hommes, c'est-à-dire refaire dans les hommes le culte des choses élevées et le goût des études difficiles. C'est assurément une nécessité pressante; mais auparavant ne faut-il pas créer l'élite qui, de proche en proche, donnera le ton à toute la nation? Refaire une tête de peuple, tout nous ramène à cela. L'instruction supérieure touche donc de très près au premier, au plus urgent de nos problèmes politiques.

Plus tard, on reprendra la question dans son ensemble, et je compte bien être de cette bataille. En ce moment je vais au plus facile, — et ce n'est pas le moins pressé : — je voudrais tenter de répandre, de rendre plus accessible en France *la culture libérale supérieure.*

La culture libérale existe dans notre pays (j'entends par là l'instruction générale que reçoivent nos classes moyennes), mais il lui manque en un sens un couronnement et une fin : vous le savez comme moi. Le collège donne l'enseignement élémentaire; il forme des hommes qui savent leur langue, un peu de latin, un peu de science et d'histoire. Les hautes Écoles spéciales, celles de droit et de médecine, l'École polytechnique et l'École normale, forment des capacités purement professionnelles. La Sorbonne et le Collège de France forment des savants et des lettrés. Mais l'homme éclairé, observateur attentif des grands mouvements d'esprit de son

siècle, capable de les modérer ou de les seconder; mais le citoyen judicieux, appréciateur compétent des questions politiques, capable de les discuter solidement et de diriger l'opinion, d'où sortent-ils? où est l'École qui les prépare? Les esprits de cette valeur qu'on rencontre çà et là dans le monde se sont faits eux-mêmes, comme ils l'ont pu, par des moyens qu'ils ont créés de toutes pièces. Ils sont « les dons du hasard », et le hasard ne les prodigue pas. Cette classe moyenne de l'intelligence, qui est la force et le lien d'une société, manque presque complètement en France.

Lacune funeste! Une nation tombe chaque jour plus bas, quand les savants n'ont pas d'autres auditeurs que les hommes spéciaux, quand l'homme d'État ne trouve d'auxiliaires entendus que chez les gens en place, de critiques compétents que chez les candidats qui convoitent la sienne. Pourquoi, par exemple, le gouvernement de l'opinion appartient-il au journalisme frivole autant et plus qu'au journalisme sérieux? C'est que les hommes qui pourraient apprécier la presse éclairée, la mettre à son rang, sont en trop petit nombre pour la faire vivre. Entre autres choses très nécessaires, il a manqué à la France d'avoir su faire essaimer tous les ans deux ou trois cents esprits hautement cultivés, qui, mêlés dans la masse, y auraient maintenu le respect du savoir, l'attitude sérieuse des intelligences et l'habitude saine de faire difficilement les choses difficiles. Le parti de ceux *qui jugent sans étude et décident de tout* (hélas! ils n'étaient que gentilshommes du temps de Molière, ils règnent aujourd'hui) en aurait reçu un coup mortel.

Je crois donc signaler à la fois un mal sérieux et son remède, quand je dis : « Il manque en France un système ordonné de haute *culture* ou, si vous voulez, de haute *information libérale;* il faut l'organiser. »

Comment l'organiser? Est-ce en adressant sous pli au ministre compétent un projet voué d'avance aux cartons et à l'oubli? Non certes. Commençons, — il n'est que temps, — à faire nos affaires nous-mêmes. D'ailleurs il n'appartient pas plus à l'État de faire des essais et du nouveau en matière d'enseignement que de spéculer en matière de finances. Il n'y

est pas propre; il a je ne sais quelle roideur dans la main; c'est la rançon de sa force et de sa grandeur. L'initiative privée est hardie, active et souple. C'est l'honneur des pays libres que des associations spontanées se chargent de faire l'épreuve de toutes les idées nouvelles, et la vigueur morale d'un peuple se mesure à la part que chaque citoyen prend dans ces sortes de tentatives. La liberté n'appartient qu'à ceux qui mettent de leur âme dans beaucoup de grandes affaires et qui ont la passion de les garder sous leur main.

Voilà pourquoi je viens à vous, — et je vais de même aux esprits distingués qui ne se sont pas élevés au-dessus du patriotisme et jusqu'à l'indifférence. — Je vous dis à tous : « Unissez-vous à moi dans une œuvre qui peut concourir largement au salut du pays. Fondons ensemble, offrons à nos concitoyens, ouvrons aux étrangers une École libre où s'achève l'instruction libérale des classes moyennes. »

Nous serons aisément d'accord, je crois, sur les grandes vues qui doivent diriger l'exécution. Permettez-moi de développer celles qui m'ont dicté le programme que vous allez lire.

Ma première pensée a été de diminuer l'immense écart qui sépare l'homme du monde du savant et du lettré, le citoyen de l'homme politique. — Le savant et le lettré forment un groupe au sommet d'une colline d'où ils découvrent les plaines sans cesse agrandies de la science; l'homme du monde gravit avec peine un seul versant, le versant classique, et il s'arrête aux premières pentes. — Le politique digne de ce nom a un vaste savoir expérimental qui sert de contrôle à ses principes abstraits; le citoyen vit sur quelques lieux communs et sur l'empirisme assez pauvre qu'il puise dans la chronique quotidienne des faits, telle que les journaux la donnent. Pour que la communication soit rétablie entre deux classes si inégalement pourvues, il importe que le cadre du haut enseignement libéral soit varié et presque encyclopédique; qu'il reste de très peu en deçà des limites de la science constituée, et qu'il se déplace avec ces limites quand un effort de l'esprit les recule. La juste mesure, c'est que l'homme et le citoyen éclairés, sans être tenus de parler la langue du savant, de l'érudit et du politique, soient toujours en état de l'entendre.

La *distinction intellectuelle* n'est pas plus, elle n'est pas moins que cela.

L'éducation très insuffisante de nos collèges et de nos écoles supérieures nous laisse dans l'ignorance de presque tous les éléments de la vie contemporaine. C'est une immense et déplorable lacune. Le moins qu'on puisse attendre d'un homme cultivé, c'est qu'*il connaisse son temps*. Nos collèges enseignent beaucoup de choses excellentes; ils n'enseignent pas cela. Rien n'est plus douloureux à suivre que les efforts de nos jeunes gens pour se mettre au courant des idées dirigeantes de leur époque. Combien n'en ai-je pas vu qui se faisaient plus aisément les concitoyens de Lycurgue et de Platon que ceux de Tocqueville, et les contemporains de Virgile que ceux de Victor Hugo et de Tennyson! Il importe que chaque nouvelle génération entre dans la vie moderne sans étonnement, qu'elle sache s'y reconnaître et s'y mouvoir, et que, s'il lui reste encore beaucoup à *apprendre*, elle ne perde pas du moins deux ou trois années à *se renseigner*. Mettre sous les yeux des jeunes gens le mouvement de l'esprit dans toutes les voies de la connaissance humaine pendant la dernière et la plus récente étape, voilà donc le complément le plus indispensable de l'éducation libérale.

En lisant le programme, ne prenez donc pas pour définitives et closes ni la liste des cours relatifs à la politique, ni celle des cours relatifs aux lettres, sciences et arts. Ces listes restent ouvertes. Tout chargé de ses fruits, le tronc reste préparé pour la greffe, et je compte y insérer successivement toutes les branches que l'esprit gonflera d'une sève nouvelle, tandis que je laisserai tomber un à un les rameaux d'où la vie se sera retirée.

Un autre point qui ne m'a pas moins préoccupé, c'est de marquer l'enseignement d'un caractère historique et critique plutôt que dogmatique. Les axiomes et les théories absolues ne sont bien placés que dans l'instruction élémentaire. On dit à l'enfant : « Écoute, retiens et crois. » Au jeune homme et à l'homme mûr, il faut dire : « Vois, compare et juge. » Grouper, exposer, expliquer et commenter des faits, voilà en quatre mots tout l'enseignement supérieur.

Le tour historique et critique de l'enseignement sera particulièrement utile en politique. On tombe toujours du côté où l'on penche. Nous avons le goût des généralités dans toutes les sciences, mais nous ne les avons jamais plus prodiguées qu'en matière d'organisation sociale. On appelle cela « les principes ». Je pense beaucoup de bien des principes; mais il me semble qu'en ce genre tout est dit, et c'est une tout autre chose que j'aimerais à voir enseigner. Que ces grandes généralités soient *vraies* en gros, nul ne le conteste; mais l'expérience seule fixe la limite précise où elles cessent d'être *pratiquement exactes*. Je parle ici, vous m'entendez sans peine, de la haute et vaste expérience, qui dresse sans hâte ses tables d'observations, tient compte de tous les éléments, saisit toutes les analogies, et n'omet aucune des corrections que suggère la différence des temps, des lieux et de la race. Les cadres de ce savoir expérimental, voilà ce que l'instruction supérieure doit fournir aux citoyens. Quand tout le monde est avocat et déclame, c'est par des connaissances positives que se distingue l'homme digne de conduire l'opinion.

Contemporain par le fond, historique et critique par la forme, l'enseignement nouveau se distingue à ce double titre de celui qui est dispensé à la Sorbonne et au Collège de France. Les cours de ces deux grandes écoles officielles sont élevés, encyclopédiques, et la dernière ne craint pas d'aborder les questions contemporaines. Mais il y manque l'harmonie et l'unité de plan. Tandis que l'enseignement d'une chaire sera dogmatique, l'enseignement de la chaire voisine sera historique. L'un des cours sera limité à un point très particulier de la science, tandis que l'autre se répandra sur tout le domaine d'une autre science. Rien ne ressemble moins à un tout ordonné et systématique, dont les parties se tiennent et s'éclairent l'une par l'autre. Cette unité précieuse est ce que j'ai cherché; vous le verrez par le programme. Quatorze cours y décrivent une sorte d'enceinte continue où se déroule, sous forme de récits ou d'analyses, tout le mouvement de la vie et de la pensée contemporaines.

Dans ce mouvement, j'ai donné le premier rang à la politique. Avant d'orner sa vie, il faut vivre. Dans un temps où la

stabilité et l'harmonie sociales sont si instamment menacées, l'éducation des citoyens passe la première. J'ai eu soin d'ailleurs de placer la politique dans les cours intérieurs, qui n'ont pas d'autres auditeurs que les élèves inscrits. Tacite dit qu'Auguste pacifia l'éloquence en la reléguant dans l'ombre des écoles. Par le même moyen, — mais à meilleure intention, — j'ai entendu pacifier, épurer, élever l'enseignement de la politique. Les déclamations et les allusions n'ont pas de prise sur un public studieux. J'ai écarté tout autre public et principalement ces auditeurs de hasard qui apportent autour des chaires les mêmes dispositions qu'au théâtre.

Je n'ajoute qu'un mot, et ce mot me ramène à une pensée que j'ai exprimée en commençant. L'enseignement nouveau s'adresse aux classes qui ont une position faite et le loisir de cultiver leur esprit. Ces classes ont eu jusqu'ici la prépondérance politique; mais elles sont menacées. Elles avaient établi leur première ligne de défense sur les hauteurs de la naissance et de la fortune; elles avaient pour elles les lois et les mœurs. Voici que partout les mœurs les trahissent, les lois les abandonnent. La chambre haute héréditaire a été abolie en France; ses prérogatives déclinent ailleurs. Le cens électoral a disparu en France; il tend à s'abaisser dans tous les pays de l'Europe. Le paysan exclut de son conseil municipal le grand propriétaire, le descendant des anciens seigneurs locaux. L'ouvrier prend pour règle de son vote le contre-pied du vote de son patron. Dans cette ruine des exclusions qui leur réservaient le pouvoir, dans ce déclin des sentiments qui leur assuraient l'influence morale, les classes qui représentent des situations acquises risquent fort de se voir exclues à leur tour de ce *pays légal* qu'elles ont si longtemps interdit au grand nombre. Revanche excessive au point d'être injuste, mais qui me laisserait assez indifférent, si, en frappant les hommes, elle n'atteignait les deux conditions vitales de toute société progressive, l'empire de l'esprit et le gouvernement par les meilleurs.

Voilà ce qu'il ne faut pas laisser périr. Ce serait folie aux classes menacées de croire qu'elles pourront, par la résistance légale, se maintenir dans les positions qui leur restent

et regagner les positions perdues. On retient ou on ressaisit ce qui échappe, mais non ce qui tombe en poussière. Le privilège n'est plus; la démocratie ne reculera point. Contraintes de subir le droit du plus nombreux, les classes qui se nomment elles-mêmes les classes élevées, ne peuvent conserver leur hégémonie politique qu'en invoquant le droit du plus capable. Il faut que, derrière l'enceinte croulante de leurs prérogatives et de la tradition, le flot de la démocratie se heurte à un second rempart fait de mérites éclatants et utiles, de supériorités dont le prestige s'impose, de capacités dont on ne puisse pas se passer sans folie.

Nous avons voulu, en citant ces passages, remonter à la source la plus haute et suivre un instant le cours supérieur des idées et des sentiments d'où est sortie l'École des sciences politiques. Quelques mois après, M. Boutmy, ramenant et circonscrivant son plan sur le terrain des sciences d'État, publiait, avec le concours de M. Vinet, une brochure suivie d'un programme d'enseignement. Les sept cours *intérieurs* du premier projet se trouvaient portés à dix par des dédoublements; ces dix cours sont ceux qui ont été professés pendant les deux années 1872-1873. Nous entrons donc ici dans la période positive de l'histoire de l'École. Les grandes espérances cédaient le premier plan à des vues plus pratiques. Le fondateur avait mesuré très exactement le champ d'une action efficace. Il indiquait avec précision, dans sa brochure, le but relativement modeste qu'il se proposait d'atteindre : on en jugera par les extraits suivants.

PRÉAMBULE

Il n'y a pas en France d'*enseignement organisé des sciences politiques*. C'est une des lacunes les plus apparentes de notre instruction supérieure.

En réunissant tous les cours qui se font çà et là sur la politique proprement dite ou sur ses dépendances, on obtient le tableau suivant :

I. École de droit. .	Droit romain.
	Droit français : civil. commercial. criminel. administratif.
	Droit coutumier.
	Droit des gens.
	Histoire des droits romain et français.
II. Collège de France.	Droit de la nature et des gens.
	Histoire des législations comparées.
	Économie politique.
	Histoire des faits et des doctrines économiques.
III. Conservatoire des arts et métiers.	Économie industrielle et statistique.
	Économie politique et législation industrielle.
IV. École des Chartes.	Institutions politiques, administratives et judiciaires de la France.
V. École des ponts et chaussées. . . .	Économie politique.
VI. École de Saint-Cyr.	Art militaire.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur cette liste pour remarquer que les sciences politiques n'y sont pas au complet. L'*histoire diplomatique*, par exemple, n'y figure pas. Le *droit constitutionnel* n'y est pas nommé ; s'il s'y trouve, ce n'est qu'accessoirement et comme introduction au droit administratif.

En second lieu, ces cours sont dispersés dans des écoles différentes, les unes ouvertes, les autres fermées. La même personne ne peut pas les suivre tous.

Dans l'école où ils sont le plus nombreux et groupés avec un certain ordre, ils ne sont là que pour préparer à une profession déterminée, celle d'avocat ou de magistrat. Cela tend à priver l'enseignement de la largeur et de l'indépendance qui sont l'âme des études politiques.

Si les quatre cours du Collège de France conservent toute leur liberté scientifique, ils pèchent par un autre point : il n'y a entre eux aucun ordre concerté qui fasse de chacun le complément des autres et l'une des parties d'un même système d'instruction. Ils vont isolément où la fantaisie de chaque professeur les mène. Cette année, par exemple, l'histoire de

l'économie politique a pour sous-titre : ***Des forces productives des nations et de la condition des populations ouvrières.*** — La législation comparée : ***Administration et législation française sous Louis XVI.*** — Le droit des gens : ***Des conditions morales de la liberté politique et des théories du droit naturel au XVIIe siècle.*** Ainsi tel cours est philosophique, tel autre historique, et ceux qui sont historiques peuvent prendre leur sujet à des époques très différentes, ce qui ne permet aucun rapprochement de l'un à l'autre.

Au reste, les professeurs se placent assez volontiers dans le passé. Car, dans ces amphithéâtres ouverts à tout venant, ils n'abordent qu'en tremblant les questions contemporaines; ils ont peur de ressembler à des orateurs de club. Aussi manque-t-il bien souvent, dans ces enseignements, d'ailleurs brillants et solides, ce qu'il y a de plus indispensable au futur homme d'État : l'écho direct et fidèle des grandes idées modernes, de celles qui mènent ou se préparent à mener le monde.

Enfin, s'il faut tout dire, il n'y a que deux de ces cours, celui de législation pénale comparée à l'École de droit et celui de législation comparée au Collège de France, qui jettent, et encore bien négligemment, un regard au delà de nos frontières. Notre science politique, purement française ou latine, ignore volontairement l'Europe moderne et le nouveau monde; et l'on peut avoir suivi tous les enseignements qui ont quelque rapport avec l'art de gouverner, sans avoir entendu le nom de Blackstone, sans avoir une idée nette du Zollverein et de son histoire, et sans connaître les négociations qui ont abouti en 1856 au traité de Paris.

Toutes ces observations nous conduisent à cette conclusion : il y a en France un enseignement organisé pour le médecin, pour l'avocat, pour l'ingénieur, pour le militaire, etc... il n'y en a pas pour l'homme politique.

Est-ce un mal? — Ou faut-il croire que les dons naturels et la pratique des affaires suffisent, sans instruction spéciale, pour former le nombre d'hommes d'État dont le pays a besoin? — Si l'on en juge par nos vingt ou trente dernières années, la nature n'est pas si prodigue de ses dons; et, quant

à la pratique, elle ne saurait donner de compétence sérieuse que dans tel ou tel genre particulier d'affaires. Aussi y a-t-il disette évidente d'hommes politiques dans le sens large et complet du mot. Une instruction spéciale bien ordonnée est donc indispensable; elle ne rendra pas supérieurs ceux qui sont nés médiocres; mais elle pourra éclaircir les vocations, multiplier les vues, et développer la capacité générale et dirigeante qui est tout l'homme d'État. Grâce à elle, les aptitudes se révèleront en plus grand nombre et atteindront un niveau plus élevé.

Au reste, l'effet le plus considérable d'un enseignement organisé sur ces matières n'est pas de former des hommes d'État, mais de créer autour d'eux un groupe d'utiles coopérateurs. En France, l'homme supérieur qui est au pouvoir se sent tout seul. Les hommes cultivés qui forment la tête des classes moyennes n'ont reçu aucune initiation spéciale; ils sont incapables de comprendre les tempéraments et les contradictions utiles qui entrent dans l'esprit de gouvernement; ils le sont encore plus de montrer aux autres les dangers de la fausse simplicité et de la fausse logique dans la direction des sociétés. Tandis que les fonctionnaires exagèrent leur étroit formalisme, bourgeois et peuple passent leur vie à échanger des lieux-communs conservateurs contre des lieux-communs révolutionnaires, et cela à une distance infinie de la politique positive, éclairée et sérieuse. Des directeurs intermédiaires de l'opinion, voilà ce qui manque à la France. Dans cette armée de citoyens, il n'y a rien entre le général et les simples soldats; peu d'officiers, presque point de sous-officiers. A coup sûr, ce serait une grande et heureuse révolution si la France parvenait à faire essaimer tous les ans quatre ou cinq cents esprits pourvus de connaissances politiques, ayant un titre pour se faire écouter, et des arguments pour faire comprendre que toutes les questions sont difficiles et la plupart des solutions complexes. L'enseignement organisé pour faire l'éducation de l'homme d'État fournirait au pays, par la même occasion, cette classe moyenne instruite et judicieuse qui est le lest d'une société démocratique.

De ces réflexions est sorti le programme qu'on va lire. En le

rédigeant, on s'est proposé de créer un enseignement des sciences politiques, riche et complet par la composition, européen par le cadre, contemporain par les sujets, historique et critique par la méthode, accessible par sa courte durée.

Riche et complet par la composition : cela veut dire qu'on y a fait ou fera entrer, autant que possible, toutes les sciences politiques avec leurs dépendances et leurs annexes.

Européen[1] *par le cadre :* cela veut dire que chaque cours est une étude comparée où tous les peuples étrangers figurent en regard de la France, apportant la lumière de leurs exemples, de leurs succès et de leurs mécomptes.

Contemporain par les sujets : cela veut dire qu'il n'est question dans chaque département de la politique que du mouvement le plus récent et surtout du mouvement actuel des faits et des idées. La vie est courte, les nécessités sont pressantes; aucun homme ne peut tout apprendre. Mais l'homme d'État, le citoyen, doivent au moins connaître leur temps.

Historique et critique par la méthode : des faits, mais des faits sévèrement groupés, clairement expliqués, savamment commentés, et repris dans le passé sur un espace assez long pour qu'on puisse déterminer la courbe qui marque leur direction future, voilà la matière du véritable enseignement des sciences politiques. Les théories vagues et absolues, les lieux-communs oratoires, ne doivent pas avoir de place dans une étude sérieuse et pratique.

Accessible par sa courte durée : personne, en ce moment, n'est en mesure de prolonger beaucoup les études générales. Il a fallu tenir compte de cet état des sentiments et des besoins du pays. Rapprochés dans l'espace de deux années, les cours sur les sciences politiques ne demanderont à chaque auditeur qu'un sacrifice de quelques mois. Par cela même, l'enseignement sera sommaire; mais sommaire ne veut pas dire superficiel. Le détail n'est pas absolument nécessaire. A vrai dire,

1. Ce mot doit s'entendre, non seulement de notre Europe, mais des colonies européennes du nouveau monde, et particulièrement des États-Unis. La même remarque s'applique aux titres des cours dans le programme qui va suivre.

le détail d'une science ne s'enseigne pas; on l'apprend par un travail personnel. Ce qui se transmet du haut des chaires, c'est le goût d'un certain genre de connaissances, le vocabulaire qui en donne la clef, la méthode qui permet de s'y diriger, enfin l'esquisse générale qui en résume les principaux résultats.

Sans renoncer à l'espoir d'augmenter un jour la durée de l'enseignement, nous croyons donc que, dès à présent, l'École des sciences politiques pourra, avec un simple roulement bisannuel, concourir efficacement à l'éducation de l'homme politique et du citoyen.

Voici le programme des cours, tel que nous l'avons arrêté provisoirement, sauf à le modifier après et d'après l'expérience.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

PROGRAMME DES COURS

Esquisse géographique et ethnographique du monde civilisé. — Limites et communications naturelles. — Distribution des races, des langues et des religions dans les principaux États.

Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie. — Antécédents et analyse des traités conclus entre les puissances.

Histoire militaire de l'Europe depuis Frédéric II. — Étude comparée du progrès des institutions militaires chez tous les grands peuples.

Histoire des doctrines économiques depuis Adam Smith. — Développement de ces doctrines dans les écrits des économistes et dans les lois.

Histoire des progrès agricoles, industriels et commerciaux de l'Europe et du nouveau monde depuis le dernier siècle. — Interprétation des documents statistiques concernant la production, la circulation, la consommation et la distribution de la richesse.

Histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française. — **Mouvement des budgets dans les différents États. — Organisation financière. — Dettes. — Impôts. — Emprunts. — Crédit.**

Histoire constitutionnelle de l'Europe et du nouveau monde depuis **1776. — Étude comparée des constitutions en vigueur chez les principales nations.**

Histoire législative de l'Europe et du nouveau monde depuis le Code civil. — **Esprit et progrès du droit civil et criminel chez les peuples civilisés.**

Histoire administrative de l'Europe depuis le **XVII**[e] ***siècle.*** — **Tableau des systèmes d'administration centrale et locale appliqués dans les principaux États.**

Histoire morale et sociale de l'Europe depuis **1789. — Étude des théories contemporaines relatives à l'organisation des sociétés et de leur influence sur la société moderne.**

La brochure d'où sont tirés ces passages était destinée à sonder l'opinion. Imprimée à quelques centaines d'exemplaires, elle fut envoyée à plusieurs personnages considérables et provoqua de leur part des réponses dont plusieurs méritent d'être recueillies. Nous donnons ici celles de MM. Guizot et de Laboulaye. La réponse de M. Taine prit la forme d'un article qui parut dans les *Débats* le 17 octobre 1871. Ce morceau remarquable porte l'empreinte puissante dont l'auteur de l'*Histoire de la littérature anglaise* signe d'avance, en quelque sorte, toutes ses œuvres. Nous le reproduisons sans en rien retrancher.

A MM. Émile Boutmy et Ernest Vinet,
*fondateurs de l'*École libre des Sciences politiques.

Val-Richer, par Lisieux (Calvados),
7 octobre 1871.

Je vous remercie, Messieurs, de la communication que vous m'avez faite. Votre projet m'inspire une sérieuse sympathie mêlée d'un peu de sollicitude. Vous entreprenez une œuvre presque aussi difficile que nécessaire à accomplir. C'est le caractère de notre époque d'être essentiellement scientifique et politique. D'une part, c'est vers la science, vers l'esprit et la méthode scientifique dans les sciences de tout genre que se porte aujourd'hui l'activité intellectuelle; et en même temps, d'autre part, les réformes à apporter, les progrès à poursuivre dans l'état et le gouvernement de la société sont, aujourd'hui aussi, le principal objet de l'ambition humaine. Or, l'esprit scientifique s'est établi et domine maintenant dans les sciences vouées à l'étude de la nature extérieure et du monde matériel; il est reconnu que l'observation et l'expérience, sévèrement pratiquées et fécondées par la méditation, sont, dans ce domaine, les procédés rationnels et les conditions du succès. Mais ce principe et cette méthode de travail qui ont valu tant de progrès et de gloire aux sciences de l'ordre physique, n'ont encore été que bien incomplètement et bien imparfaitement appliqués aux sciences de l'ordre politique; celles-ci ont été et sont encore beaucoup trop livrées à l'hypothèse, à l'imagination, à l'argumentation, à la passion. L'étude des faits, de leurs lois naturelles et de leurs développements successifs, si bien pratiquée dans les sciences physiques, est fort loin de dominer dans les travaux qui ont l'ordre moral et social pour objet. Et pourtant, à coup sûr, les épreuves ne nous ont pas manqué pour nous en faire sentir la nécessité, et pour nous ramener, dans notre recherche des conditions et des moyens de perfectionnement de l'état social, à ces vrais procédés scientifiques qui ont si bien réussi à l'étude de la nature. Que de mécomptes et de souffrances auraient été épargnés aux

nations si leurs générations successives avaient été acoutumées à bien étudier l'histoire de leur vie, les lois naturelles et le développement régulier de leurs forces, comme M. de Laplace a étudié les faits et les lois du système du monde, et M. Claude Bernard les faits et les lois physiologiques de la vie humaine!

Je n'ai garde de penser que, dans les sociétés humaines, la science la plus exacte des faits sociaux et de leurs lois naturelles puisse suffire à prévenir les fautes des hommes ou à en réformer les funestes résultats. Les passions et les volontés humaines sont ici des éléments tout autres et souvent plus puissants que l'intelligence et ses lumières. Mais il n'en est pas moins certain que l'ignorance ou la connaissance superficielle de leur propre histoire sont, dans la vie des nations, une cause d'égarements déplorables que l'étude solide des sciences politiques, c'est-à-dire des divers faits sociaux, de leurs lois naturelles et de leur cours historique, préviendrait ou arrêterait à temps.

Vous avez donc bien compris le besoin de notre époque et le but de votre entreprise, quand vous avez donné au programme de l'enseignement que vous vous proposez de fonder, un caractère essentiellement historique. C'est le meilleur moyen de lui imprimer le caractère scientifique qui doit en assurer les résultats précis et pratiquement utiles.

Vous avez raison aussi, je crois, de faire, de votre entreprise, une œuvre libre, conçue et exécutée au nom des droits et par les procédés de la liberté intellectuelle. De nos jours et après tant d'épreuves suivies de tant de mécomptes, les pouvoirs les plus libéraux sont souvent l'objet de méfiances obstinées; on les soupçonne de se méfier, à leur tour, de la pensée humaine, de n'agir que dans leur propre intérêt, et de tendre à restreindre plutôt qu'à seconder l'action spontanée et libre du pays lui-même. Ce sera à vous de prouver, dans l'exécution de votre œuvre, que la liberté de l'enseignement supérieur peut très bien se concilier avec le respect de l'ordre public. Les noms des hommes distingués qui vous ont promis leur concours sont, à cet égard, la meilleure des garanties; et j'en trouve dans votre programme une seconde qûi ne manquera

[illegible]

[illegible] Blaise Pascal [illegible] sa fille [illegible] Pascal, comme de personnes [illegible] distinguées. [illegible] belle famille [illegible] quelque chose de grand. [illegible] Pascal, mais vous [illegible] quelque chose de grand. Je vous souhaite [illegible] peut porter de grands fruits pour notre pays.

Recevez, Messieurs, avec mes vœux, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

[illegible]

Lettre du [illegible] septembre 187[illegible]

[illegible]-Versailles, [illegible] septembre 187[illegible].

Monsieur,

C'est une très heureuse pensée que de fonder à Paris une Faculté libre des Sciences politiques. Je vous en félicite et n'ai

qu'un regret, c'est d'être trop occupé et trop vieux pour vous offrir un concours actif. Il y a trente ans que je demandais dans la *Revue de Législation* l'établissement de cet enseignement que vous inaugurez aujourd'hui.

Après les terribles épreuves que nous venons de traverser, toutes les idées sont ébranlées, on doute de tout, même de la science. C'est le moment de soumettre à l'examen les notions qui nous paraissent les plus certaines, et de chercher quelles sont les erreurs qui nous ont perdus. Il est rare que ces grands bouleversements politiques ne soient pas suivis d'un réveil philosophique, littéraire et scientifique. Rappelez-vous la floraison de l'esprit français qui eut lieu sous la Restauration. Espérons que nous aurons cette consolation dans nos malheurs et que nous pourrons bientôt envisager l'avenir avec confiance.

Le programme de votre enseignement m'a paru bien choisi; le choix de vos professeurs est excellent. Si vous ne réussissez pas, ce sera la faute du public; mais j'espère que vous réussirez. Il est impossible que la jeunesse française ne sente pas qu'il faut relever notre chère patrie; cette œuvre civique, la jeunesse seule peut l'accomplir; elle seule peut rompre avec les préjugés, les faiblesses et les folies du passé.

Quant à l'esprit qui doit diriger votre enseignement, je le résume en deux mots : c'est la recherche de la vérité. C'est cette recherche ardente et désintéressée qui donnera à vos leçons la seule unité qu'on puisse atteindre ici-bas. Peu importe que tous vos professeurs n'appartiennent pas à la même école, peu importent ces diversités de vue qui sont inhérentes à la nature humaine; il y a mille chemins pour arriver à la vérité, à une condition toutefois, c'est qu'on ne poursuive qu'elle et qu'on ne lui tourne pas le dos pour courir après un système ou pour assurer le succès d'une coterie.

Ayez donc un programme élastique, et laissez toute liberté et toute responsabilité à chacun de vos professeurs. Le public des cours est comme le public des théâtres, il veut la vérité d'un enseignement comme il reconnaît le talent d'un acteur. Abordez sans crainte toutes les questions, la science ne doit reculer devant aucun problème, mais en politique, tout

aussi bien qu'en physique et en chimie, la première condition pour arriver à un résultat solide c'est de mettre de côté les passions et les préjugés, d'observer les faits, de les classer et de les laisser parler eux-mêmes. Nous avons beaucoup à apprendre et beaucoup à oublier en politique; le moment est venu de pratiquer la maxime de saint Paul : *Éprouvez toutes choses et gardez ce qui est bon.*

Croyez, Monsieur, que tous mes vœux vous accompagnent. Personne ne sera plus heureux que moi du succès de votre entreprise patriotique.

Veuillez recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

Votre bien dévoué,

ED. LABOULAYE.

De la fondation d'une Faculté libre des Sciences politiques[1].

Un homme, ayant donné sa procuration, se trouve tout d'un coup, par la faute de ses mandataires, engagé dans une opération désastreuse, bientôt demi-ruiné, en faillite; voyant sa caisse vide et les recors dans sa maison, il prend le meilleur possible afin de pourvoir au plus pressant, et le charge de mettre de l'ordre dans les comptes, d'équilibrer la recette et la dépense, d'éconduire au plus tôt tous les recors. Mais cela ne suffit pas; il est évident que, s'il n'est pas imbécile ou fou, il voudra profiter de son expérience, et désormais prendre part à ses affaires, connaître son budget, comprendre ses procès, se mettre en état de raisonner avec ses mandataires, lire le Code, faire ses comptes, étudier le papier timbré.

Voilà à peu près où nous en sommes. Nous avons donné nos pouvoirs à un très habile homme d'affaires, et en ce moment il liquide en notre nom; mais nous serions bien sots si nous

1. Depuis que ces lignes sont écrites, les fondateurs ont dû, sur un scrupule respectable de l'administration, renoncer au nom de *Faculté*. Ils se proposent d'adopter le nom d'*École libre des Sciences politiques*, qui exprime tout aussi bien le but de leur entreprise.

ne faisions pas davantage. Nous serons toujours obligés d'avoir recours à des procureurs; mais le paysan le plus obtus raisonne avec le sien, et quand son notaire ou son avoué lui propose un acte, il s'en fait expliquer les conséquences. Tâchons de ne pas être plus obtus qu'un paysan; car il s'agit, pour nous comme pour lui, d'affaires personnelles et graves. Les intérêts publics de la France sont les intérêts privés de chaque Français; nous ne le savons que trop aujourd'hui; chacun peut trouver une leçon dans l'aspect de sa maison effondrée ou pillée, de ses bois dévastés, de son commerce arrêté, de ses impositions accrues, de son revenu diminué, de son avenir compromis. En présence de pareils désastres, il ne suffit pas d'avoir des impressions et des préférences en politique; il faut y regarder de plus près, d'aussi près que pour faire une entreprise industrielle ou un placement de fonds; avoir une opinion motivée, fondée sur des faits, des chiffres et des documents sûrs. Il y en a en politique comme dans le reste; ce qui manque, c'est une institution qui les rassemble, les coordonne et les mette à la portée du public. Voilà le but d'une entreprise que le *Journal des Débats* annonçait il y a quelques jours : la fondation d'une *Faculté libre des Sciences politiques*.

Y a-t-il des sciences politiques? A tout le moins il y a des groupes de renseignements positifs qui, en matière politique, servent à préciser la discussion, à diriger le jugement, à limiter le champ du rêve, de l'extravagance et de l'erreur. Nous avons conversé longuement et plusieurs fois avec les fondateurs de l'œuvre, MM. Boutmy et Vinet, et nous nous associons de toutes nos sympathies à l'esprit prudent et pratique dans lequel ils la conçoivent. Non seulement ils ne songent pas à soutenir un parti, mais ils veulent maintenir l'enseignement en dehors des théories; ce qu'ils souhaitent, c'est de contribuer à la connaissance des faits et documents statistiques, moraux, diplomatiques, militaires, commerciaux, législatifs, historiques de toute espèce, sans lesquels on ne peut avoir d'idée nette ou d'opinion autorisée sur les affaires publiques. Un Anglais, un Américain bien élevé les possède; nous ne les possédons pas, et c'est pour cela que nous nous abstenons ou nous décidons en aveugles. Républicains, abso-

lutistes, partisans de la monarchie modérée, socialistes, quelles que soient nos préférences, nous en avons besoin, ne fût-ce que pour avoir confiance en notre jugement et ne pas mépriser notre choix. Le lecteur en jugera par cette analyse des dix cours que comprend le programme; je ne fais que le commenter d'après les entretiens de M. Boutmy.

Un premier cours traitera *des limites et communications naturelles, des races, des langues et des religions dans les principaux États*. Ceci est le dessin général de l'échiquier politique. Les sept ou huit États qui ont une place importante dans le monde jouent un rôle qui, en grande partie, est déterminé d'avance par la nature de leur sol et de leur climat, par le caractère de la race ou des races qui les composent, par la religion qu'ils ont adoptée. Aujourd'hui, nous vivons en Europe sous la pression et sous la menace d'un empire plus redoutable que celui de Napoléon Ier ou de Charles-Quint, et il n'est pas un Français qui ne regarde, avec espoir ou désir, du côté de l'Autriche et de la Russie. Quelle est la cohésion de cet amas de races enchevêtrées des deux côtés du Danube et maintenus ensemble depuis quatre siècles par une organisation militaire, par une tradition historique, par l'ascendant héréditaire d'une famille souveraine ? Qu'est-ce que cette immense plaine froide située au delà du Niémen, où des serfs du treizième siècle, conduits par des officiers nobles, obéissent avec un enthousiasme religieux à un czar qui est presque leur Pape? Sans ces notions de géographie et d'ethnographie, il est impossible d'avoir une idée, même grossière, des questions qui peuvent surgir à propos de la Turquie et de l'Égypte, de l'Algérie et de l'Irlande, du Danemark ou des États-Unis. Elles forment un cadre préalable, et c'est entre leurs vastes lignes que se distribue le reste.

D'autres lignes plus précises marquent les stations du mouvement historique que celles-là ont dirigé. Il s'agit des traités qui fixent la position et les droits respectifs des puissances. Un second cours exposera *les antécédents et les conditions des traités conclus entre les grands États depuis la paix de Westphalie*. Certainement on y lira les pièces elles-mêmes et la correspondance des ambassadeurs; il n'y a pas de meilleure école.

A cet égard, notre ignorance est déplorable, les trois quarts des gens cultivés raisonnent sur les alliances et remanient la carte de l'Europe en politiques de café; ils croient que le rôle de diplomate est à leur portée, à la portée de tout le monde; nous avons eu l'an dernier la preuve de cette présomption et de cette insuffisance, et nous n'avons qu'à lire certains journaux ou la plupart des brochures pour les retrouver tous les jours. Ce caquet est vite rabattu par l'étude des documents originaux; ils sont en grand ce que sont en petit de bonnes requêtes d'avoué, de bons rapports auprès d'un conseil d'administration. On y voit la difficulté et les complications des grandes affaires; on peut y admirer le plus souvent des merveilles de logique, de tact, de science positive, de prévision; on y devient modeste, et on y apprend le présent par le passé. Nous lisons en ce moment les dépêches qui ont précédé la dernière guerre; si les bavards et les imprudents qui poussaient alors la roue fatale avaient eu sous les yeux celles des ambassadeurs au Congrès de Vienne, en 1814 et en 1815, s'ils avaient pesé une à une les idées de M. de Hardenberg et de Guillaume de Humboldt, ils auraient réfléchi deux fois devant l'abîme de haine et de rancune toujours ouvert au delà du Rhin, et dans lequel ils nous précipitaient. Un tel cours est un antidote contre l'habitude de déraisonner sur la politique extérieure; et c'est par une étude de ce genre que tous les diplomates éminents ou seulement compétents ont préparé leur aptitude, leur génie ou leur talent.

Revenons maintenant dans l'intérieur de chaque État, et notamment de la France. Un troisième cours a pour objet *le travail et la richesse*. M. Thiers évaluait dernièrement la production totale de la France à 15 ou 16 milliards par an; M. Dudley Baxter porte la somme de tous les salaires et revenus de l'Angleterre à une vingtaine de milliards. Voilà le résumé et le sommaire qu'il faudrait avoir approximativement pour les principaux États de l'Europe et pour les États-Unis. A côté de ce total, il faut avoir les sommes partielles.

Par exemple, quel est, d'après les statistiques officielles ou vérifiées, en France et dans les principaux États, le produit compté en nature ou évalué en argent, de l'agriculture, de

l'industrie, du commerce et de chaque branche du commerce. de l'industrie, de l'agriculture? Quel est le rendement du pays en céréales, en vin, en viande, en fer manufacturé, en tissus, en houille, en industrie de luxe? Quel est le chiffre de la population? quel est celui de la population adulte, valide, et qui travaille? Quelle est la proportion des différentes classes, agriculteurs, ouvriers, chefs d'exploitations agricoles, industrielles et commerciales, personnes adonnées aux professions libérales, rentiers? Comment se distribue la richesse? Quel est le salaire moyen de l'ouvrier ou du laboureur? Quel est le prix des objets de première nécessité, le pain, la viande, la boisson, le logement, le feu, la lumière? Des comparaisons de ce genre entre les différents États sont infiniment instructives, surtout si on ajoute pour chaque État la comparaison des diverses périodes successives, si pour la France, par exemple, on note les progrès de la population et de la richesse depuis 1789 jusqu'à nos jours, si on met en regard les profits et les dépenses du journalier à la fin de l'ancien régime et aujourd'hui. Une telle enquête donne le budget de la nation, et l'histoire du bien-être, et ses conclusions sont les fondements de toutes les mesures que nous devons prendre, comme de toutes les espérances que nous pouvons former.

Depuis cent ans une science nouvelle, l'économie politique, a pris cette question pour domaine; elle y a répondu par diverses théories qui, lentement élaborées, aboutissent aujourd'hui, sur plusieurs points, à des conclusions universellement admises. L'*histoire des variations et des progrès de ces théories depuis Adam Smith* fera le sujet du quatrième cours. Là-dessus il n'est pas besoin d'insister. Ces théories sont des forces; elles ont fait abolir en Angleterre la loi sur les céréales; reconnues ou contestées dans leur application, elles interviennent aujourd'hui dans tous les débats qui concernent la production et l'échange. A tout le moins il faut les connaître, d'autant plus qu'elles ne peuvent manquer d'intervenir dans la lutte plus profonde qui divise aujourd'hui les classes. Qu'est-ce que le capital? Quels sont les services actuels qu'il rend et de quels services antérieurs est-il l'amas? A quel titre produit-il un intérêt? Dans ces derniers temps, un manuel

d'économie politique a été rédigé pour nos collèges, et les questions de cette espèce sont considérées en Angleterre et en Amérique comme si importantes, que pas un homme un peu cultivé n'y est étranger. Il n'y a que trois cours d'économie politique à Paris, et je ne sais pas s'il y en a d'autres en France. Celui-ci a sa place obligée dans la Faculté dont nous parlons.

A côté de ces cours qui exposent le budget de la nation, il en faut un autre qui explique le budget de l'État. Il a pour titre : *les Finances*. Quel est le chiffre total des recettes et des dépenses de l'État en France et chez les autres peuples civilisés? Comment se subdivisent cette recette et cette dépense? Combien pour la dette, pour l'armée, pour la marine, pour les travaux publics, pour la magistrature, pour l'instruction, pour l'administration, pour les cultes? Combien par l'impôt foncier, par les douanes, par l'enregistrement, par les droits sur le tabac et les spiritueux, par la poste? Pourquoi tels impôts dans tels États? A quelles conditions telle sorte de taxe est-elle supportable ou oppressive? Quelles sont les raisons et les expériences pour et contre l'impôt sur le revenu? Quelle est dans chaque État l'histoire de la dette et de chaque sorte principale d'impositions? Rien de plus utile que de savoir comment l'Angleterre en 1815, comment les États-Unis depuis la défaite du Sud, comment la Hollande si chargée ont manœuvré sous un faix immense. D'autre part, si l'on veut juger nos régimes successifs, il n'y a qu'à constater les surcroîts inégaux qu'ils ont ajoutés tour à tour à notre dette. Budgets, mpôts, crédits, emprunts, organisations financières étudiés dans leur histoire et comparés chez les principaux peuples, tel est l'objet du cours; et sans une étude de ce genre, personne, en matière de finance, n'a le droit d'avoir un avis.

Nous arrivons aux cours qui touchent de plus près la vie morale. L'un des plus essentiels, à mon avis, est celui de *Droit comparé*. Il n'y en a point dans nos Facultés de Droit : pourtant tous ceux qui s'occupent d'histoire savent par expérience que le document le plus instructif sur les mœurs et le caractère d'une nation est l'ensemble de ses lois civiles; car elles régissent la vie privée de chaque citoyen; on a sous les

yeux tout le tableau des mœurs, si aux lois écrites on ajoute les coutumes régnantes. Qu'est-ce que le mariage en France, aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne? Quelle est l'autorité légale ou effective du mari et du père? On ne peut comprendre ni juger la loi de son pays si on ne connaît pas celle des autres; pour conserver ou pour corriger notre code, il faut savoir comment des conditions différentes entraînent à l'étranger des règles et des pratiques différentes, pourquoi un Anglais ou un Américain peut déshériter ses enfants, pourquoi il peut se marier sans le consentement de ses parents, pourquoi en son pays une femme peut se passer de dot ou n'en avoir qu'une très petite, comment cette dot, si elle est constituée, est mise à l'abri, quels sont là-bas et en Allemagne les effets du droit d'aînesse et les conditions du divorce? A cette histoire de la famille depuis 1800 dans les pays civilisés, le cours ajoutera celle de la criminalité et de la procédure. Comment juge-t-on en Angleterre et en Amérique? Quelles sont chez nous et là-bas les garanties de l'accusé et les moyens d'assurer la répression? En quoi diffèrent les rôles d'un juge anglais et d'un juge français? Quels sont les avantages et les inconvénients de la caution en matière criminelle? En quels cas et avec quels effets l'institution du jury est-elle appliquée dans chaque nation? Si le professeur a vu la machine à l'œuvre, il saura qu'elle n'est qu'un organe dans un corps vivant, que cet organe ne peut être transporté tel quel dans un autre corps, qu'on ne doit toucher à un organisme qu'après des réflexions et avec des précautions infinies; ici, comme en toute matière sociale, la science engendre la prudence. et l'étude minutieuse diminue le nombre des révolutionnaires en diminuant celui des théoriciens.

Ici s'ouvre le premier cours de droit politique; il a pour titre : *De l'Administration*, et aura pour sujet « les différents systèmes d'administration locale et centrale appliqués chez les principales nations depuis le XVIIe siècle ». La commune, le canton, l'arrondissement, le département avec leurs magistrats et leurs conseils élus ou nommés par le pouvoir central, voilà les subdivisions et les pouvoirs en France, et il est utile de les comparer membre à membre à leurs correspondants

d'Angleterre, d'Amérique, de Prusse, d'Italie et d'Espagne, en considérant tour à tour dans chaque pays la dimension des groupes locaux, leur degré de liberté et d'initiative, les attributions de chaque pouvoir, le mode d'élection, la façon d'assurer la responsabilité des autorités diverses, les habitudes et les traits de caractère national qui font marcher dans un pays une machine destinée à l'immobilité dans un autre. Si la Belgique est un pays libre, si l'Italie, dans ces derniers temps, a pu traverser des secousses si rudes, cela tient, en grande partie, à leur antique organisation municipale. Il est très bon de songer à décentraliser la France; mais, pour concevoir les conditions du problème, il faut au préalable savoir exactement, outre l'état des pays dans lesquels la centralisation est moindre, l'histoire détaillée de notre administration locale et centrale en 1791, sous le Directoire, sous le premier Empire, sous la Restauration, sous le roi Louis-Philippe et jusqu'à nos jours.

Pour achever l'étude des grands organes sociaux, il reste à faire un cours sur l'armée; celui-là a pour titre : *Histoire comparée de l'organisation militaire chez les principaux peuples depuis Frédéric II.* Les différents modes du recrutement volontaire ou obligatoire, par conscriptions partielles ou totales, l'ordre de mobilisation des classes, l'éducation du soldat et de l'officier, l'adaptation de l'armement et de la discipline aux progrès de l'art militaire, ce sont là des matières qui exigent un homme spécial. Un pareil cours aura égard à ses auditeurs; il a pour but non de former des officiers, mais de fournir à des citoyens les moyens d'avoir une opinion dans les questions militaires. Si désormais, en France, tout le monde doit être soldat, il est bon que librement et après enquête chacun soit convaincu qu'il doit l'être. L'organisation de l'armée en Allemagne est aujourd'hui la question qui nous intéresse le plus. Il nous importe aussi de savoir comment s'est improvisée et a vécu l'armée en Amérique, ce que valaient en 1792 et en 1793 les premières levées de la République française, à quoi mène l'élection des officiers par les soldats, ce que peuvent des institutions qui, comme celles de la Russie, de l'Angleterre ou des Confins militaires, en Autriche, font de l'homme un

soldat pour vingt ans, pour toute la vie, parfois de père en fils, ce que comporte le caractère de chaque nation ou le degré de civilisation de chaque pays.

Tout cela aboutit à l'*étude comparée des Constitutions politiques en vigueur depuis la fondation de la république américaine en* 1776. Plusieurs parties du sujet ont été exposées par M. Laboulaye au Collège de France; nous avons dans les ouvrages de M. de Tocqueville la meilleure description de l'ancien régime chez nous et de la république démocratique aux États-Unis. Il s'agit de réunir ces études éparses pour en faire un corps. Presque tous les États depuis cent ans sont gouvernés par deux Chambres et par un Président, roi ou empereur. Exposer dans les différents pays les attributions de chaque pouvoir, les modes d'élection des députés, la composition de la Chambre basse et de la Chambre haute, les raisons qui ont soutenu ou fait tomber l'édifice, l'appropriation complète ou insuffisante de chaque édifice au caractère et à la position de ses habitants, éclairer l'histoire de nos dix Constitutions fragiles par le contraste des Constitutions analogues qui ont subsisté, examiner le gouvernement parlementaire en Belgique, en Hollande, en Italie, en Suède, en Angleterre, aux États-Unis, ce sont là autant d'études capables de modérer notre manie de fabriquer à la volée une Constitution parfaite et notre habitude de mettre à bas, au nom d'un principe abstrait, celle que nous avons.

Les neuf cours précédents ne sont guère que des exposés de faits et des résumés de l'expérience; le dernier fera le récit des utopies et des projets, car ces projets et ces utopies sont aussi des forces; il sera l'*histoire des théories contemporaines relatives à l'organisation des sociétés*, et marquera l'influence de ces théories sur la société moderne. Il est bon de connaître ses adversaires, leur mobile, leur principe et leur puissance. Depuis Babœuf jusqu'à Saint-Simon et Fourier, depuis Proudhon, Louis Blanc et Babet jusqu'à l'Internationale, plusieurs sortes de milleniums ont été construits sur le papier, et nous savons quels ravages ils font dans des cerveaux incultes conduits par des cerveaux demi-cultivés. Si la religion vient les consacrer, ils peuvent aboutir à des constructions effectives,

quoique partielles et peu durables; les sectes fanatiques de la Russie, les mormons et les perfectionnistes des États-Unis montrent quel est le mobile nécessaire pour les édifier. — A côté des rêveries, les théories soutenables ou du moins discutables fournissent le complément du cours; nous n'en manquons pas. Depuis celles de M. de Bonald et du comte de Maistre, de Benjamin Constant et de M. Laboulaye, de M. de Broglie, de M. Guizot, de M. Paradol et de M. Le Play, la monarchie paternelle et absolutiste, le régime de la liberté complète, le système constitutionnel avec toutes ses variétés et toutes ses nuances, ont trouvé des apologistes et des réformateurs conséquents, ingénieux, savants, et dont les idées méritent d'être exposées avec détail. Ici encore l'enseignement doit être surtout historique; il ne s'agit point de professer une doctrine. mais de faire connaître des doctrines, et le premier devoir du maître est de ramener son cours à n'être qu'une source d'informations.

Telles sont les vues d'ensemble d'après lesquelles a été conçue la Faculté des Sciences politiques. Des conférences, ou cours accessoires, devront s'y adjoindre; à mon sens, il en est une entre autres dont on ne peut se passer, et qui aura pour objet l'histoire comparée de l'enseignement public chez les principaux peuples de l'Europe, notamment en Allemagne et en France. Parfois un voyageur qui aura étudié avec les yeux quelques portions de la vie d'un peuple étranger, un savant spécial qui pourra parler sur quelques questions actuelles et importantes, sera invité à faire deux ou trois leçons. — Dans les cours eux-mêmes, les maîtres s'attacheront surtout à fournir des cadres, à indiquer les sources, à suggérer les recherches, à enseigner l'art de travailler et de trouver. — Je ne pense pas que les auditeurs manquent; sur trois mille étudiants en droit à Paris, on en compte dix-sept cents qui, ayant de l'aisance ou de la fortune, considèrent leurs études comme un complément d'éducation et ne veulent point devenir hommes de loi; ils ont du loisir surtout pendant les deux premières années, et sans doute beaucoup d'entre eux, au lieu de prendre au hasard une opinion politique, voudront apprendre avant de croire et savoir avant de parler.

— Les cours dureront deux ans; c'est assez et ce n'est pas trop. Voilà le cadre préalable; au reste, un enseignement qui a pour fondement l'expérience consultera lui-même l'expérience pour se développer s'il en a besoin. — Les professeurs sont désignés et ont accepté. — Notez surtout que la Faculté est *libre*, sans aucune attache, fondée et soutenue entièrement par des souscriptions privées, et que, de compte fait, la somme nécessaire à son entretien annuel est modique : mille souscripteurs suffiront; notre pays ne mériterait pas grande estime s'il ne s'y trouvait pas mille personnes disposées à donner quelques louis par an pour fonder l'instruction politique. — En ce moment c'est au gouvernement que nous nous adressons pour lui demander, non de l'argent, mais l'autorisation que la loi exige, pour obtenir de lui la permission de nous instruire de nos affaires, pour remplir de faits, de chiffres et de documents les têtes qui, si elles restent vides, ne logeront que l'indifférence ou les utopies, pour étudier sérieusement et silencieusement, sans aucun drapeau à notre porte, hors du bruit de la rue et des préjugés des partis. Les noms les plus honorables servent de répondants à l'entreprise, et je ne compte pas parmi les moindres celui de l'homme désintéressé, dévoué, vraiment libéral et vraiment français, dont le zèle, le patriotisme, le tact délicat, le talent d'organisation, l'esprit actif et modéré ont commencé, conduit et poussé presque à terme une œuvre aussi utile à la science qu'à son pays.

H. Taine.

(*Débats* du 17 octobre 1871.)

Au lendemain de ces publications, qui avaient procuré à l'École un premier accueil très encourageant, M. Boutmy commença les démarches en vue de l'ouverture des cours et s'occupa de réunir les ressources nécessaires. Il se trouvait dès lors privé du collaborateur qu'il s'était adjoint dans le principe. Du jour où le programme d'enseignement avait pris un caractère purement politique,

M. Ernest Vinet avait plaidé son incompétence relative, l'état précaire de sa santé; il avait prié M. Boutmy de le décharger. Retenu par des instances affectueuses, il laissa quelque temps son nom à son ami et se retira définitivement au moment de l'inauguration des cours. M. Boutmy poursuivit seul l'entreprise laborieuse qu'il avait commencée depuis un an. Il a retracé, dans un rapport adressé à l'Assemblée générale le 6 février 1879, l'histoire de l'École depuis cette date. On connait maintenant les antécédents de la fondation. Nous laissons la parole au fondateur.

PREMIÈRE PÉRIODE

L'ÉCOLE DE 1871 A 1879

l'industrie, du commerce et de chaque branche du commerce. de l'industrie, de l'agriculture? Quel est le rendement du pays en céréales, en vin, en viande, en fer manufacturé, en tissus, en houille, en industrie de luxe? Quel est le chiffre de la population? quel est celui de la population adulte, valide, et qui travaille? Quelle est la proportion des différentes classes, agriculteurs, ouvriers, chefs d'exploitations agricoles, industrielles et commerciales, personnes adonnées aux professions libérales, rentiers? Comment se distribue la richesse? Quel est le salaire moyen de l'ouvrier ou du laboureur? Quel est le prix des objets de première nécessité, le pain, la viande, la boisson, le logement, le feu, la lumière? Des comparaisons de ce genre entre les différents États sont infiniment instructives, surtout si on ajoute pour chaque État la comparaison des diverses périodes successives, si pour la France, par exemple, on note les progrès de la population et de la richesse depuis 1789 jusqu'à nos jours, si on met en regard les profits et les dépenses du journalier à la fin de l'ancien régime et aujourd'hui. Une telle enquête donne le budget de la nation, et l'histoire du bien-être, et ses conclusions sont les fondements de toutes les mesures que nous devons prendre, comme de toutes les espérances que nous pouvons former.

Depuis cent ans une science nouvelle, l'économie politique, a pris cette question pour domaine; elle y a répondu par diverses théories qui, lentement élaborées, aboutissent aujourd'hui, sur plusieurs points, à des conclusions universellement admises. L'*histoire des variations et des progrès de ces théories depuis Adam Smith* fera le sujet du quatrième cours. Là-dessus il n'est pas besoin d'insister. Ces théories sont des forces; elles ont fait abolir en Angleterre la loi sur les céréales; reconnues ou contestées dans leur application, elles interviennent aujourd'hui dans tous les débats qui concernent la production et l'échange. A tout le moins il faut les connaître, d'autant plus qu'elles ne peuvent manquer d'intervenir dans la lutte plus profonde qui divise aujourd'hui les classes. Qu'est-ce que le capital? Quels sont les services actuels qu'il rend et de quels services antérieurs est-il l'amas? A quel titre produit-il un intérêt? Dans ces derniers temps, un manuel

d'économie politique a été rédigé pour nos collèges, et les questions de cette espèce sont considérées en Angleterre et en Amérique comme si importantes, que pas un homme un peu cultivé n'y est étranger. Il n'y a que trois cours d'économie politique à Paris, et je ne sais pas s'il y en a d'autres en France. Celui-ci a sa place obligée dans la Faculté dont nous parlons.

A côté de ces cours qui exposent le budget de la nation, il en faut un autre qui explique le budget de l'État. Il a pour titre : *les Finances*. Quel est le chiffre total des recettes et des dépenses de l'État en France et chez les autres peuples civilisés? Comment se subdivisent cette recette et cette dépense? Combien pour la dette, pour l'armée, pour la marine, pour les travaux publics, pour la magistrature, pour l'instruction, pour l'administration, pour les cultes? Combien par l'impôt foncier, par les douanes, par l'enregistrement, par les droits sur le tabac et les spiritueux, par la poste? Pourquoi tels impôts dans tels États? A quelles conditions telle sorte de taxe est-elle supportable ou oppressive? Quelles sont les raisons et les expériences pour et contre l'impôt sur le revenu? Quelle est dans chaque État l'histoire de la dette et de chaque sorte principale d'impositions? Rien de plus utile que de savoir comment l'Angleterre en 1815, comment les États-Unis depuis la défaite du Sud, comment la Hollande si chargée ont manœuvré sous un faix immense. D'autre part, si l'on veut juger nos régimes successifs, il n'y a qu'à constater les surcroîts inégaux qu'ils ont ajoutés tour à tour à notre dette. Budgets, mpôts, crédits, emprunts, organisations financières étudiés dans leur histoire et comparés chez les principaux peuples, tel est l'objet du cours; et sans une étude de ce genre, personne, en matière de finance, n'a le droit d'avoir un avis.

Nous arrivons aux cours qui touchent de plus près la vie morale. L'un des plus essentiels, à mon avis, est celui de *Droit comparé*. Il n'y en a point dans nos Facultés de Droit : pourtant tous ceux qui s'occupent d'histoire savent par expérience que le document le plus instructif sur les mœurs et le caractère d'une nation est l'ensemble de ses lois civiles; car elles régissent la vie privée de chaque citoyen; on a sous les

l'industrie, du commerce et de chaque branche du commerce. de l'industrie, de l'agriculture? Quel est le rendement du pays en céréales, en vin, en viande, en fer manufacturé, en tissus, en houille, en industrie de luxe? Quel est le chiffre de la population? quel est celui de la population adulte, valide, et qui travaille? Quelle est la proportion des différentes classes, agriculteurs, ouvriers, chefs d'exploitations agricoles, industrielles et commerciales, personnes adonnées aux professions libérales, rentiers? Comment se distribue la richesse? Quel est le salaire moyen de l'ouvrier ou du laboureur? Quel est le prix des objets de première nécessité, le pain, la viande, la boisson, le logement, le feu, la lumière? Des comparaisons de ce genre entre les différents États sont infiniment instructives, surtout si on ajoute pour chaque État la comparaison des diverses périodes successives, si pour la France, par exemple, on note les progrès de la population et de la richesse depuis 1789 jusqu'à nos jours, si on met en regard les profits et les dépenses du journalier à la fin de l'ancien régime et aujourd'hui. Une telle enquête donne le budget de la nation, et l'histoire du bien-être, et ses conclusions sont les fondements de toutes les mesures que nous devons prendre, comme de toutes les espérances que nous pouvons former.

Depuis cent ans une science nouvelle, l'économie politique, a pris cette question pour domaine; elle y a répondu par diverses théories qui, lentement élaborées, aboutissent aujourd'hui, sur plusieurs points, à des conclusions universellement admises. L'*histoire des variations et des progrès de ces théories depuis Adam Smith* fera le sujet du quatrième cours. Là-dessus il n'est pas besoin d'insister. Ces théories sont des forces; elles ont fait abolir en Angleterre la loi sur les céréales; reconnues ou contestées dans leur application, elles interviennent aujourd'hui dans tous les débats qui concernent la production et l'échange. A tout le moins il faut les connaître, d'autant plus qu'elles ne peuvent manquer d'intervenir dans la lutte plus profonde qui divise aujourd'hui les classes. Qu'est-ce que le capital? Quels sont les services actuels qu'il rend et de quels services antérieurs est-il l'amas? A quel titre produit-il un intérêt? Dans ces derniers temps, un manuel

d'économie politique a été rédigé pour nos collèges, et les questions de cette espèce sont considérées en Angleterre et en Amérique comme si importantes, que pas un homme un peu cultivé n'y est étranger. Il n'y a que trois cours d'économie politique à Paris, et je ne sais pas s'il y en a d'autres en France. Celui-ci a sa place obligée dans la Faculté dont nous parlons.

A côté de ces cours qui exposent le budget de la nation, il en faut un autre qui explique le budget de l'État. Il a pour titre : *les Finances*. Quel est le chiffre total des recettes et des dépenses de l'État en France et chez les autres peuples civilisés? Comment se subdivisent cette recette et cette dépense? Combien pour la dette, pour l'armée, pour la marine, pour les travaux publics, pour la magistrature, pour l'instruction, pour l'administration, pour les cultes? Combien par l'impôt foncier, par les douanes, par l'enregistrement, par les droits sur le tabac et les spiritueux, par la poste? Pourquoi tels impôts dans tels États? A quelles conditions telle sorte de taxe est-elle supportable ou oppressive? Quelles sont les raisons et les expériences pour et contre l'impôt sur le revenu? Quelle est dans chaque État l'histoire de la dette et de chaque sorte principale d'impositions? Rien de plus utile que de savoir comment l'Angleterre en 1815, comment les États-Unis depuis la défaite du Sud, comment la Hollande si chargée ont manœuvré sous un faix immense. D'autre part, si l'on veut juger nos régimes successifs, il n'y a qu'à constater les surcroîts inégaux qu'ils ont ajoutés tour à tour à notre dette. Budgets, mpôts, crédits, emprunts, organisations financières étudiés dans leur histoire et comparés chez les principaux peuples, tel est l'objet du cours; et sans une étude de ce genre, personne, en matière de finance, n'a le droit d'avoir un avis.

Nous arrivons aux cours qui touchent de plus près la vie morale. L'un des plus essentiels, à mon avis, est celui de *Droit comparé*. Il n'y en a point dans nos Facultés de Droit : pourtant tous ceux qui s'occupent d'histoire savent par expérience que le document le plus instructif sur les mœurs et le caractère d'une nation est l'ensemble de ses lois civiles; car elles régissent la vie privée de chaque citoyen; on a sous les

l'industrie, du commerce et de chaque branche du commerce. de l'industrie, de l'agriculture? Quel est le rendement du pays en céréales, en vin, en viande, en fer manufacturé, en tissus, en houille, en industrie de luxe? Quel est le chiffre de la population? quel est celui de la population adulte, valide, et qui travaille? Quelle est la proportion des différentes classes, agriculteurs, ouvriers, chefs d'exploitations agricoles, industrielles et commerciales, personnes adonnées aux professions libérales, rentiers? Comment se distribue la richesse? Quel est le salaire moyen de l'ouvrier ou du laboureur? Quel est le prix des objets de première nécessité, le pain, la viande, la boisson, le logement, le feu, la lumière? Des comparaisons de ce genre entre les différents États sont infiniment instructives, surtout si on ajoute pour chaque État la comparaison des diverses périodes successives, si pour la France, par exemple, on note les progrès de la population et de la richesse depuis 1789 jusqu'à nos jours, si on met en regard les profits et les dépenses du journalier à la fin de l'ancien régime et aujourd'hui. Une telle enquête donne le budget de la nation, et l'histoire du bien-être, et ses conclusions sont les fondements de toutes les mesures que nous devons prendre, comme de toutes les espérances que nous pouvons former.

Depuis cent ans une science nouvelle, l'économie politique, a pris cette question pour domaine; elle y a répondu par diverses théories qui, lentement élaborées, aboutissent aujourd'hui, sur plusieurs points, à des conclusions universellement admises. L'*histoire des variations et des progrès de ces théories depuis Adam Smith* fera le sujet du quatrième cours. Là-dessus il n'est pas besoin d'insister. Ces théories sont des forces; elles ont fait abolir en Angleterre la loi sur les céréales; reconnues ou contestées dans leur application, elles interviennent aujourd'hui dans tous les débats qui concernent la production et l'échange. A tout le moins il faut les connaître, d'autant plus qu'elles ne peuvent manquer d'intervenir dans la lutte plus profonde qui divise aujourd'hui les classes. Qu'est-ce que le capital? Quels sont les services actuels qu'il rend et de quels services antérieurs est-il l'amas? A quel titre produit-il un intérêt? Dans ces derniers temps, un manuel

d'économie politique a été rédigé pour nos collèges, et les questions de cette espèce sont considérées en Angleterre et en Amérique comme si importantes, que pas un homme un peu cultivé n'y est étranger. Il n'y a que trois cours d'économie politique à Paris, et je ne sais pas s'il y en a d'autres en France. Celui-ci a sa place obligée dans la Faculté dont nous parlons.

A côté de ces cours qui exposent le budget de la nation, il en faut un autre qui explique le budget de l'État. Il a pour titre : *les Finances*. Quel est le chiffre total des recettes et des dépenses de l'État en France et chez les autres peuples civilisés? Comment se subdivisent cette recette et cette dépense? Combien pour la dette, pour l'armée, pour la marine, pour les travaux publics, pour la magistrature, pour l'instruction, pour l'administration, pour les cultes? Combien par l'impôt foncier, par les douanes, par l'enregistrement, par les droits sur le tabac et les spiritueux, par la poste? Pourquoi tels impôts dans tels États? A quelles conditions telle sorte de taxe est-elle supportable ou oppressive? Quelles sont les raisons et les expériences pour et contre l'impôt sur le revenu? Quelle est dans chaque État l'histoire de la dette et de chaque sorte principale d'impositions? Rien de plus utile que de savoir comment l'Angleterre en 1815, comment les États-Unis depuis la défaite du Sud, comment la Hollande si chargée ont manœuvré sous un faix immense. D'autre part, si l'on veut juger nos régimes successifs, il n'y a qu'à constater les surcroîts inégaux qu'ils ont ajoutés tour à tour à notre dette. Budgets, mpôts, crédits, emprunts, organisations financières étudiés dans leur histoire et comparés chez les principaux peuples, tel est l'objet du cours; et sans une étude de ce genre, personne, en matière de finance, n'a le droit d'avoir un avis.

Nous arrivons aux cours qui touchent de plus près la vie morale. L'un des plus essentiels, à mon avis, est celui de *Droit comparé*. Il n'y en a point dans nos Facultés de Droit : pourtant tous ceux qui s'occupent d'histoire savent par expérience que le document le plus instructif sur les mœurs et le caractère d'une nation est l'ensemble de ses lois civiles; car elles régissent la vie privée de chaque citoyen; on a sous les

à la juste mesure, et les conciliait à la satisfaction de tous les contestants. C'est à M. Jacques Siegfried que nous avons dû l'organisation de l'École en la forme d'une Société par actions. Il avait compris et nous fit comprendre qu'une condition trop précaire gêne et refoule les longues pensées, les efforts suivis, les initiatives qui ont besoin de champ pour produire leur effet. — Il estimait que pour une œuvre si nouvelle, sujette à s'engager dans plus d'une fausse voie, exposée à plus d'un mécompte, il convenait, pour se ménager une période d'essai suffisante, de réunir le capital correspondant aux charges de quatre ou cinq années. La combinaison acceptée, M. Siegfried mit son honneur à la faire réussir. Aux jours inévitables où les difficultés semblent invincibles, où les courages faiblissent, il paraissait, ranimait tout de son ardeur et de son exemple; on recommençait avec entrain cette difficile campagne. Nul n'y déploya plus de feu qu'un autre membre du comité d'initiative, M. de Champlouis. Confident avec M. Taine de la première pensée du fondateur, il s'y était associé avec une jeunesse d'âme, une abondance de sympathie, qui ajoutaient singulièrement au prix de son dévouement. Il dépensait ces trésors du cœur en prodigue, non sans épuiser hélas! la source de vie déjà diminuée qu'il portait en lui. C'est lui qui initia, engagea, persuada le plus grand nombre des premiers souscripteurs. L'École lui doit, pour la majeure partie, la réunion de son premier capital. Nous ne prévoyions pas la fin prématurée qui vient de nous enlever le conseiller judicieux, le collaborateur ardent, l'ami parfait, après huit années de relations intimes et affectueuses. Son souvenir demeure associé à tous les événements de cette laborieuse période. MM. d'Eichthal, Beaussire, Lanjuinais, Paul Hély d'Oissel, Rousse, Paul Tripier, de Varigny, Muller et un peu plus tard M. Alfred André nous apportèrent dans cette tâche d'une première organisation un précieux et puissant concours. Le 10 juillet de la même année, notre Société anonyme fut constituée et l'École, mise en possession d'un fonds considérable, se trouva en mesure d'aborder plus hardiment et plus librement les problèmes qui lui étaient posés. Elle ne perdit pas un jour. Dès la fin de juillet, un plan complet, embrassant les plus pressantes des modifi-

cations suggérées par l'expérience, était soumis au Conseil, discuté, approuvé dans ses grands traits, et dès le début de l'exercice suivant, l'École, — une véritable École, cette fois — s'installait rue Taranne, dans un local approprié à son organisation nouvelle.

Il est souvent malaisé d'échapper aux illusions complaisantes du succès et de signaler avec assurance les vices secrets d'une œuvre acclamée de toutes parts; nous eûmes cette bonne fortune. C'est que, dès le principe, nous ne nous étions pas dissimulé l'insuffisance et la fragilité de notre organisation première : si nous l'avions inaugurée telle qu'on la voyait, c'est que l'intérêt du moment était de faire une grande démonstration publique et d'agir sur les esprits par ce qui les saisit immédiatement et fortement : la simplicité du plan et la largeur des horizons. Mais, ce premier but atteint, les nécessités changeaient; il importait maintenant de nous établir solidement sur certains points bien choisis, d'organiser notre conquête et de faire sentir notre puissance et notre prise sur les choses au public que nous n'avions su jusque-là qu'étonner et surprendre. Les insuffisances du plan primitif étaient de deux natures. Premièrement, ces cours à vaste programme, faits du haut de la chaire, étaient impuissants à communiquer toute une partie de la science, celle qui se compose d'analyses de détail. Même dans les parties d'un caractère plus général, ce mode d'enseignement ne livre que les derniers résultats. Il laisse dans l'ombre la méthode suivie par le professeur ou par les savants dont il expose la doctrine, leurs procédés de travail et de recherches, leurs règles de critique. L'élève est transporté tout d'abord au point d'arrivée, il ne connaît rien de la route parcourue. Il n'est capable ni de la parcourir à son tour, ni de prendre exemple de ce qu'il a vu faire pour trouver sa voie dans des études du même genre. En second lieu, nous avions la conviction que ces cours généraux, s'ils continuaient à n'être qu'un complément, une sorte de couronnement de l'éducation libérale, sans répondre aux nécessités pratiques d'aucune carrière, réuniraient difficilement des auditoires nombreux et fidèles. Une longue habitude, justifiée en partie par la médiocrité des fortunes, pousse les

familles et la jeunesse elle-même à abréger de plus en plus l'intervalle qui sépare la fin des études de collège du commencement de la vie pratique. Une École qui ferait profession de prendre au jeune homme deux années de plus pour la haute culture de son esprit, sans l'avancer d'un pas vers le seuil de sa carrière, serait bientôt délaissée. Nous n'entendions pas renoncer aux visées supérieures en dehors desquelles notre œuvre eût été pour nous sans intérêt et sans noblesse. Mais force nous était de prendre un second point d'appui sur un sentiment plus stable et plus général que la curiosité scientifique.

Ces deux ordres de considérations dictèrent les articles de l'organisation nouvelle. D'une part, le nombre des chaires fut augmenté, la matière de chacune fut limitée et mieux définie. A chaque cours fut annexée une conférence destinée à le compléter et à permettre aux professeurs des allures plus libres, en l'allégeant de cette sorte de détails qui s'enseignent mal du haut de la chaire. Nous concevions les conférences comme des cours sans apparat, où le maître et les élèves, réunis autour d'une même table, manient ensemble les documents — un budget, un recueil d'instruments diplomatiques, une statistique spéciale, — commentent les textes, interprètent les chiffres, puis se communiquent leurs objections ou leurs doutes et les résolvent d'un commun effort. Les conférences étaient faites par les professeurs des chaires correspondantes ; elles n'avaient alors à aucun degré le caractère de préparation professionnelle qne nous avons été amenés à leur imprimer plus tard. Leur objet, non moins élevé que celui des cours, était d'exercer l'esprit, de cultiver certaines aptitudes que l'enseignement *ex cathedra* laisse inactives, d'ouvrir aux élèves l'accès des sources et de leur apprendre à y puiser sous la conduite du maître.

Une bibliothèque, bien pauvre encore, mais destinée à s'accroître rapidement, une salle de lecture pourvue des principales Revues de la France et de l'étranger, des salles de travail complétaient le système : elles devaient attirer et retenir les jeunes gens, leur fournir d'excellents moyens d'information, les garder à la portée de nos conseils et de notre influence,

les rapprocher les uns des autres et créer enfin cette chose précieuse et puissante qu'on appelle un *esprit de corps*. Une École n'est véritablement fondée que si chaque génération qui s'y forme emporte, lorsqu'elle s'engage dans le monde, un sentiment confraternel et filial qui la tient unie à ses aînées comme à ses cadettes et qui la ramène avec un souvenir ému vers le lieu où elle a reçu les premières révélations de la vraie science, pris possession de ses aptitudes et contracté de durables amitiés.

La seconde modification introduite dans notre organisation avait un objet plus pratique. Le programme des chaires fut légèrement remanié ; on porta davantage la lumière et le relief sur les parties qui répondaient aux exigences des différents examens d'État. On accentua d'une manière plus générale l'adaptation de notre enseignement aux nécessités d'un certain nombre de carrières de haut vol, en répartissant les cours en deux sections : section administrative et financière, section diplomatique. Plusieurs de nos amis s'alarmèrent de ces changements ; ils craignaient que l'enseignement ne perdît, par la préoccupation de l'examen, la liberté de ses allures et qu'il ne déchût de la hauteur où nous l'avions placé d'abord. Ils reconnaissaient que les nouveautés dont ils redoutaient l'influence avaient été introduites avec beaucoup de discrétion et une grande légèreté de main ; mais ils pressentaient que nous serions forcés, par degrés, de leur moins mesurer l'espace et d'en faire à la fin la partie substantielle et dominante, le centre de gravité de notre organisation. Ils ne se trompaient pas tout à fait. Dès l'année suivante et jusqu'à la présente année, nous dûmes successivement convertir plusieurs des conférences en véritables enseignements professionnels et les retirer aux professeurs des cours pour les confier à des hommes plus spéciaux, je dirai presque à des hommes du métier, engagés dans chaque carrière et la connaissant à fond. Toutefois, cette transformation n'eut pas, à l'usage, les conséquences funestes qu'on en appréhendait. Nous fûmes amenés à reconnaître que le voisinage d'une conférence portant sur les détails de l'application exerce une influence salutaire sur le cours supérieur auquel elle se rat-

tache. Par là ce cours est perpétuellement maintenu ou ramené à mi-hauteur ; un contrepoids toujours en action l'empêche de céder aux doctrines téméraires qui l'emporteraient s'il était seul ; une vérification pratique immédiate réfute, sans effort, les thèses inconsidérées. La vérité est que tout se tient, s'enchaîne et se complète dans l'homme et qu'on ne le sépare pas en deux sans dommage. Si nos cours généraux, par crainte de mésallier leur idéologie, s'étaient privés des corrections et des contre-épreuves précieuses que la pratique apporte à la doctrine ; si, au lieu de se proposer de satisfaire également les goûts désintéressés et les besoins positifs de notre jeunesse, ils avaient fait profession de ne s'occuper que de la science pure, quelque chose leur eût manqué, même aux yeux et dans l'intérêt des futurs savants, et ils auraient fini par ne plus convenir qu'à des amateurs et des dilettantes. La science pure isolée de l'application est comme une nourriture raffinée et succulente à l'excès ; à la longue, elle engendre, non plus la force, mais l'affadissement et le caprice ; il faut y mêler des aliments plus grossiers et moins savoureux, si l'on veut préserver l'estomac de la fatigue et du dégoût. Cette vérité profonde ne pouvait pas être devinée ; elle est contraire aux apparences et à la tradition. C'est l'expérience qui l'a établie pour nous d'une manière indiscutable.

La nouvelle organisation commença à donner, dès 1873, les résultats que nous en avions attendus. Le nombre des élèves se maintint et augmenta même légèrement, quoique le prix des inscriptions eût été plus que doublé. Ils devinrent plus assidus, se mirent en rapport les uns avec les autres, connurent et fréquentèrent leurs professeurs. Un sentiment collectif, qui devait un peu plus tard amener la fondation d'une Société des anciens élèves, se fit jour par degrés. Les années qui ont suivi ont complété ces excellents résultats ; elles nous ont donné l'ampleur, l'éclat, la solidité qui nous manquaient encore. Mais, au fond, elles n'ont pas sensiblement modifié la constitution de notre œuvre, et aucune n'a surpassé 1873 pour le nombre des talents et le merveilleux entrain de l'enseignement. Dans ces cours nouveaux, en effet, la nécessité de

tout créer communiquait à l'esprit une ardeur extraordinaire. Il arpentait largement un domaine où il entrait le premier. Il semblait que, dans ces terres vierges, le sol fût plus fécond, la semence plus vivace, le semeur plus prodigue. C'est pendant cette seconde année que l'École s'agrégea M. Dareste, aujourd'hui membre de l'Institut et conseiller à la Cour de cassation; M. Demongeot qui devait, sitôt après, nous être enlevé par la mort; M. Alix, dont le cours, inauguré l'année suivante, s'est continué depuis avec un succès toujours croissant; M. Ribot, qui nous est revenu l'année dernière après quatre années passées dans de hautes fonctions publiques et qui nous restera l'année prochaine, nous voulons l'espérer, si les circonstances ne lui imposent pas une charge plus lourde que le mandat de député. Si vous voulez bien vous souvenir que ces nouveaux venus trouvaient à l'École MM. Paul Janet, Levasseur, Gaidoz, Sorel, Leroy-Beaulieu, Dunoyer qui les y avaient précédés, on conviendra que jamais institution d'enseignement n'a présenté, dès la deuxième année de son existence, une pareille réunion de maîtres éminents. Aussi cette période de 1872-73, malgré bien des insuffisances, non du professorat, mais de l'organisation, doit-elle être comptée parmi les plus brillantes de notre passé. Depuis, nous avons fait mieux; nous ferons mieux encore : nos voies sont plus sûres, nos horizons sont plus étendus, nous avons acquis une maturité et une autorité que nous n'avions pas. Mais alors c'était la sève, l'élan, l'ardeur infatigable; c'étaient ces dons et ce charme de jeunesse dont il n'est donné à personne de jouir plus d'une fois.

Nous avons peu de chose à dire des années subséquentes. L'organisation de 1873 fut conservée; seulement la préparation professionnelle prit de jour en jour plus d'ampleur. Des enseignements nouveaux furent créés à son profit; elle s'empara, comme je l'ai dit, d'une partie des conférences; elle eut ses maîtres à elle. Deux comités de perfectionnement, composés de personnes haut placées dans les deux groupes de carrières correspondant aux sections, furent chargés de donner leur avis sur toutes les modifications à introduire dans le programme. Nous nous prêtâmes à ces développements vers lesquels nous poussait le public; mais nous ne voulûmes pas

qu'ils fussent une dépossession des cours supérieurs et nous maintînmes avec fermeté l'obligation pour tout élève demandant à suivre une conférence professionnelle, de s'inscrire conjointement au cours correspondant. Cela suffisait pour garantir provisoirement la partie savante de notre enseignement; mais nous nous réservions, le moment venu, de faire mieux que la garantir : nous méditions de la développer à son tour avec la même largeur que la partie pratique. C'est le sujet dont j'aurai à vous entretenir dans un instant.

Nous ne pouvons mieux résumer et compléter ce qui précède qu'en mettant sous vos yeux le tableau de tous les cours successivement créés, maintenus et supprimés à l'École, année par année.

En 1871-72 sont ouverts :

Les cours de géographie et d'ethnographie;
— d'histoire diplomatique;
— d'histoire des doctrines économiques depuis Adam Smith;
— d'histoire des finances;
— d'histoire des théories de réforme sociale.

En 1872-73, sont ajoutés aux cours précédents :

L'histoire des institutions militaires;
La législation criminelle comparée;
La statistique;
L'organisation administrative en France et à l'étranger.
L'histoire diplomatique et le cours de finances sont étendus à deux années.
L'histoire des doctrines économiques est remplacée par un cours ordinaire d'économie politique.

En 1873-74 :

Le cours de droit administratif est doublé; il se partage entre un professeur [1] et un maître de conférences.

1. Cette chaire, qui était celle du très regretté M. Demongeot, est occupée

Une conférence confiée à un inspecteur des Finances est annexée au cours général sur l'organisation financière.

La législation industrielle et commerciale, les traités de commerce depuis 1786, donnent lieu à la création d'une nouvelle chaire.

Enfin le droit des gens et le droit constitutionnel comparé apparaissent pour la première fois; chacun n'occupe pas moins d'un cours et d'une conférence.

En 1874-75, sont introduits au programme :

1° La législation civile comparée divisée en deux parties : le droit de famille, le droit de propriété;

2° La géographie économique;

3° Le droit international résultant des traités. Cet enseignement embrasse toutes les règles de droit des gens qui sont fondées sur un texte précis, convention ou loi.

1875-76 ne voit naître que le cours de législation commerciale comparée.

La même année, la conférence de droit administratif est augmentée d'une leçon par semaine; deux ans après elle sera érigée en cours.

En 1877-78, nous rencontrons un cours d'histoire parlementaire et législative de la France.

avec une grande distinction par M. Flourens, aujourd'hui commissaire du Gouvernement près le Tribunal des conflits.

Les autres enseignements ne sont pas moins honorablement représentés Les cours de législation commerciale comparée et de droit international résultant des traités sont confiés à des hommes d'une valeur incontestée. MM. Lyon-Caen et Renault, de la Faculté de Droit. Le droit des gens proprement dit est échu à M. Funck-Brentano qui y déploie ses qualités de philosophe et d'historien. La législation civile comparée a été partagée entre MM. Glasson et Flach qui traitent cette intéressante matière avec des mérites différents et un égal succès. La géographie économique et l'histoire des traités de 1648 à 1789 sont enseignées par M. Pigeonneau, efficacement assisté dans la seconde de ces tâches par un jeune professeur, M. de Ferrari. A MM. Machart, inspecteur des Finances, Colmet-Daage, conseiller-maître à la Cour des Comptes, de Foville, chef du bureau de statistique au Ministère des Finances, ont été confiées les trois conférences pour lesquelles les désignaient une longue pratique et une haute compétence.

La même année, la conférence d'histoire diplomatique de 1648 à 1789 est érigée en cours et doublée d'une conférence où sont commentés plus spécialement les traités afférents à cette période.

En 1878-79 sont créées des conférences :

Sur le développement historique du droit des gens d'après les auteurs qui ont traité de cette matière.

Sur la comptabilité publique au point de vue du contrôle de la Cour des Comptes.

Sur le régime douanier de la France et les transformations de son système commercial.

Les deux cours de droit administratif sont étendus sur deux années.

Le cours d'histoire du développement des doctrines économiques est restauré à côté du cours d'économie politique.

Dans l'intervalle :

Deux chaires ont disparu, par manque de place ou à défaut d'un homme spécialement compétent. Ce sont :

La chaire de législation criminelle comparée;
Et la chaire sur les institutions militaires[1].

Nous avons tenu à mettre sous vos yeux ce tableau des cours successivement créés, afin de vous rendre sensible la manière lente, prudente, sagement progressive, dont notre programme s'est développé. Nous ne pouvons pas dire que ces accroissements aient suivi une marche méthodique. Suivant que nous avions ou non sous la main l'homme spécial et capable, il nous est arrivé de créer un cours ou, au contraire, de l'ajourner quoique l'opportunité en fût pressante. Nous avons tenu compte de la direction des esprits et des exigences

1. Des conférences libres ou des cours libres du colonel Usquin, du général Favé, de M. Labaussois, de M. le capitaine Niox, de M. Camille Rousset, ont tenu lieu, dans une certaine mesure, de la seconde de ces chaires dont l'importance ne saurait être méconnue. La première est d'une convenance moins bien justifiée dans une École des Sciences politiques. Elle appartient plutôt aux Facultés de Droit.

du public, autant que de l'harmonie intérieure du programme. Enfin nous n'avons consenti à dépasser que par exception, et en cas de nécessité urgente, les limites que la prudence assignait à notre budget. Procéder autrement, se donner la satisfaction de tracer et d'appliquer dès la première heure un programme sans lacunes, c'eût été s'exposer à compromettre des enseignements excellents, soit par l'insuffisance du professeur, soit par le trop petit nombre des élèves, et à jeter l'École dans des embarras financiers qui auraient épuisé ses forces avant la survenance de hasards favorables. Nous ne nous départirons pas, par la suite, de ces règles de circonspection dont nous avons éprouvé le bon effet.

Il me reste, Messieurs, à mettre en regard de ce compte rendu de nos efforts le tableau des résultats obtenus. Je ne m'arrêterai pas à ce qui ne peut pas être justifié par des chiffres. Vous connaissez, d'ailleurs, sans qu'il y ait lieu de vous le rappeler, le rang élevé que l'École occupe dans l'estime publique en France et à l'étranger, les institutions du même genre créées à son image en Italie et en Amérique, les nombreuses distinctions qui ont été accordées à ses professeurs (quatre ont été décorés et deux nommés membres de l'Institut depuis sa fondation), la justice qui lui a été rendue à plusieurs reprises à la tribune parlementaire et à l'Académie des Sciences morales. Ces résultats sont expliqués et confirmés par la double statistique où sont consignés annuellement le chiffre de nos inscriptions et le nombre des admissions dans les examens et concours auxquels l'École prépare.

Depuis l'origine, le total des inscriptions présente une progression qui va de 89, nombre initial, à 222, nombre de cette année. C'est une augmentation de 250 p. 100 en 8 ans.

Indépendamment de l'augmentation du chiffre brut, les inscriptions donnent lieu aux deux remarques suivantes : premièrement, le nombre des inscriptions totales et générales, c'est-à-dire des inscriptions à l'ensemble de nos cours, n'a pas cessé de monter d'année en année ; il s'élève en 1879 à 81. Secondement, les élèves prennent de plus en plus l'habitude de s'inscrire d'emblée pour toute l'année et non plus seulement à l'essai pour un semestre ; ils témoignent ainsi du cré-

dit que l'enseignement de l'École a acquis auprès du public. Cette année, par exemple, les inscriptions à l'année, dans les catégories où elles sont admises (partielles et spéciales), sont de 93 sur un total de 133 inscriptions.

Le premier de ces faits a une action très notable sur le chiffre des recettes, le taux de l'inscription totale étant assez élevé. La marche ascendante suivie depuis l'origine par le revenu provenant des élèves et auditeurs va de 4445 fr., chiffre de départ, à 30 000 fr., total des produits scolaires de 1879. C'est un accroissement de 675 p. 100 en 8 ans[1].

Quant aux succès obtenus dans les concours et examens, ils ont cessé de présenter de l'intérêt, par la raison que tous les candidats, sauf de rares exceptions, se préparant à notre École, les candidats heureux ne peuvent pas ne pas nous appartenir.

1. Ce qu'il y a de démonstratif et d'intéressant dans ces statistiques a été refondu avec les résultats des années postérieures et reproduit à la fin du volume. Voir également à l'appendice les tableaux présentant la progression des inscriptions.

II

Vous connaissez, Messieurs, la situation actuelle et ses antécédents; il nous reste à vous parler de l'avenir. Certes, les résultats acquis sont considérables; mais il y aurait quelque humilité et aussi quelque péril à nous en contenter. La croissance de l'École a été vigoureuse et rapide; mais elle s'est faite inégalement, comme celle d'un arbre qui ne reçoit le soleil et l'air que d'un côté. Il importe que le côté de l'ombre connaisse à son tour la lumière, et qu'il donne du feuillage et des fruits. La période des efforts et des soins est donc loin d'être achevée. Une seconde tâche s'impose à nous, non moins laborieuse que la première, et à laquelle sont étroitement liées la force, la durée, la dignité de notre œuvre. Nous essaierons de la définir en peu de mots.

Si nous examinons de près les nombreuses additions qui ont été faites depuis sept ans au programme des cours, vous reconnaîtrez qu'elles ont presque toutes profité à la partie de l'enseignement qui sert de préparation aux carrières administratives, financières et diplomatiques. Cette partie est aujourd'hui si bien pourvue qu'il est impossible de concevoir ce qu'on pourrait y ajouter utilement. Son efficacité dans tous les concours a été établie par des expériences répétées et elle jouit dès à présent d'un véritable monopole, fondé sur le libre choix et les préférences du public. Personne ne dispute

plus à l'École l'honneur de présenter des candidats au Conseil d'État, à l'Inspection des Finances, à la Cour des Comptes. Grâce à elle, d'un aveu unanime, le niveau des examens placés à l'entrée de ces carrières a été sensiblement relevé depuis quatre ans. C'est le fruit d'une préparation qui a toujours visé plus haut que le programme des épreuves et qui n'a fait des candidats heureux qu'en se proposant de faire des hommes capables.

L'École doit-elle se contenter de cette mission modeste et utile? Le peut-elle sans déchoir? Le peut-elle sans se rendre moins capable à la longue de remplir cette mission même? Nous ne le croyons pas. Nous avons montré que les enseignements qui roulent sur l'application et la pratique sont d'un voisinage bienfaisant pour les cours d'exposition générale. Réciproquement, ces cours exercent l'action la plus salutaire sur les études techniques et professionnelles; les idées qu'ils éveillent entretiennent chez les jeunes gens voués à ces études l'esprit d'examen et de progrès, et les empêchent de tomber sous le joug d'un formulaire dont la raison première et le vrai sens s'effaceraient bien vite, sans un retour répété aux principes et aux vues qui ont à l'origine dicté ces règles. Au reste, la partie professionnelle de notre enseignement n'eût-elle pas besoin de cette extension des cours supérieurs pour conserver son excellence, nous aurions encore quelque peine à enchaîner nos pensées d'avenir à ce type subalterne, et à ne pas concevoir notre œuvre sous la forme plus noble d'une Université des Sciences d'État. Actuellement, cinq ou six chaires seulement représentent la partie désintéressée et purement savante de nos études. Or, douze ou quinze chaires ne sont pas trop pour que toutes les parties fondamentales et entièrement développées de l'encyclopédie des connaissances politiques obtiennent le rang et l'espace qui leur sont dus. Une moindre ampleur ne permettrait pas de créer cette large atmosphère de liberté scientifique, ce milieu stimulant et suggestif qui peut seul engendrer les grandes vues et les ambitions élevées de l'esprit.

C'est à l'histoire, à la statistique, à la législation comparée qu'il appartient de donner le ton à ces nouveaux ensei-

gnements. Ce qu'elles y peuvent introduire d'originalité, de vigueur et de fécondité, l'École a pu en juger par plus d'un essai. Quelle différence d'intérêt et de portée, par exemple, entre un cours d'économie politique qui procède par définitions et par théorèmes et un enseignement qui fait voir comment les idées maîtresses de cette science naissent l'une après l'autre dans des milieux sociaux qui les suscitent, les expliquent, et qu'elles contribuent ensuite à modifier! Quelle distance entre un cours de législation qui se borne à commenter le texte des lois successives et à exposer le dernier état du droit et un enseignement qui, encadrant chaque loi dans l'histoire politique et parlementaire du temps où elle s'est produite, lui rend sa couleur native et fait ressortir sa signification vraie!

L'École, qui a eu l'honneur d'être la première à introduire ces points de vue et cette méthode dans l'enseignement de la politique et du droit, n'aura garde d'y renoncer dans l'organisation plus compréhensive qu'elle prépare, et il est clair qu'une immense et salutaire influence peut s'exercer par là sur la direction générale des esprits.

Ce développement général du programme, réparation due aux études supérieures, est indispensable pour remettre l'École à son rang; c'est aussi un retour à la pensée première, si haute et si désintéressée, qui inspirait les fondateurs. Cela épuise-t-il ce qui reste à faire? Non, sans doute. L'ensemble même le plus complet de ces enseignements fondamentaux qui roulent sur des vérités acquises, sur des sujets pleinement connus et approfondis et par là devenus classiques, ne suffit pas pour éveiller et former les jeunes esprits; j'ajoute que ces enseignements finiraient eux aussi par languir et perdre leur vertu, s'ils n'avaient pas auprès d'eux un milieu plus agité d'où leur arrivent de vives et nouvelles impulsions. Ils ont besoin, pour conserver leur efficacité, de se rajeunir incessamment au contact de ces autres sujets où la recherche, la découverte, le combat se continuent encore, où la création et l'enseignement marchent, pour ainsi dire, de pair; où le professeur, s'emparant d'un sujet limité qui n'appartient pas encore à la science faite, le creuse en présence de ses élèves,

leur montre par quel côté on aborde un travail original, par quels tâtonnements on s'y oriente et par quelles voies doit être conduite une analyse sérieuse; où, les introduisant à sa suite dans l'atelier même de la science qu'il cultive, il leur en dévoile les procédés et la méthode, les difficultés et l'attrait; où il fait d'eux successivement des apprentis, puis des compagnons, destinés à devenir des maîtres et à continuer seuls les travaux commencés sous sa direction. Ce sont des enseignements de cette nature qui, sous le nom si vanté de *privat-docentisme*, et sous la forme de cours faits *privatim* et *privatissime* par les professeurs ordinaires, ou encore dans l'enceinte de ces sortes d'écoles spéciales appelées *séminaires*, composent plus de la moitié du programme des Universités d'outre-Rhin. Ils sont l'âme de l'instruction supérieure en Allemagne. Plus personnels, ils ont une chaleur qui manque aux autres; plus restreints dans leur sujet, il leur arrive de suggérer à l'esprit des conceptions et des vues bien autrement étendues que ne sauraient faire les études générales et de surface; car, de même que le mineur qui fore un puits met parfois à nu des veines transversales dont la nature et le volume lui révèlent la géologie de toute la région, de même, de ce travail à l'étroit et pour ainsi dire vertical, l'esprit remonte souvent avec des indices et des divinations d'une portée inattendue. On voit sans peine l'immense intérêt de ces enseignements pour l'éducation de l'esprit. Aucune limite de nombre ne leur est assignée; car ils suivent le mouvement même de la science et s'étendent avec elles; ils naissent spontanément dès que des recherches sur un sujet ont commencé à se grouper et à prendre une certaine consistance. Diversifiés à l'infini, ils ont nécessairement des prises innombrables sur la curiosité du jeune homme, des chances multipliées de se rencontrer avec ces goûts, de trouver et de presser le ressort caché de ses aptitudes. La puissance et l'avenir de l'instruction supérieure dans un pays se mesurent à la vigueur de leur expansion. Voilà pourquoi nous ne croirons pas que l'École soit tout ce qu'elle doit être, ni qu'elle justifie son titre d'institution de haut enseignement, tant qu'elle ne leur aura pas largement ouvert

accès de ses programmes, et qu'ils ne seront pas développés abondamment, à côté de ses cours réguliers.

Chose singulière, toute cette partie si essentielle de l'instruction supérieure est absolument inconnue en France : les institutions, les habitudes, tout la repousse et l'exclut.

Les Facultés de l'État, gênées par la fixité de leur cadre, le respect de leurs traditions, les exigences des examens professionnels qui leur sont confiés, par l'uniformité des garanties de capacité qu'elles sont forcées d'exiger de leurs professeurs, par la nécessité de mettre les deux Chambres en mouvement pour toute application budgétaire nouvelle, sont peu propres à accueillir largement ces parties récemment développées de la science. La mission propre des Facultés est de conserver à un niveau élevé les branches plus anciennes et devenues classiques. Au contraire, l'École des Sciences politiques, exempte du souci de rester fidèle aux précédents (elle est trop jeune pour en avoir) et de compter avec une autorité supérieure (elle ne dépend que d'elle-même), maîtresse d'un programme qu'elle peut étendre ou resserrer d'une année à l'autre sans créer de droits acquis qui la gênent et sans avoir à obtenir toute une série de consentements administratifs et parlementaires, libre de s'adresser en toute occasion à l'homme spécialement capable, sans exiger de lui des grades qu'il peut avoir négligé d'acquérir en temps utile, est admirablement placée pour organiser rapidement et puissamment son privat-docentisme.

Des ressources considérables sont nécessaires pour opérer un développement de cette ampleur. Le moyen le plus convenable de les réunir paraît être de provoquer, en faveur des enseignements déjà existants et éprouvés, des libéralités qui nous permettront de dégager et d'appliquer à de nouveaux objets les crédits qu'ils absorbent. Les dotations de chaire sont une forme excellente, très usitée en Angleterre et en Amérique : nombre des cours d'Oxford et de Cambridge n'ont pas d'autre origine.

D'un autre côté, l'accroissement du nombre des chaires, la multiplication des occasions et des instruments de travail entraînent la nécessité d'une installation nouvelle. Une seule

[illegible] d'organisation [illegible] et des collections [illegible] des études [illegible] d'une [illegible]. Peut-être [illegible] renommée [illegible] un établissement pré[illegible] de ses expériences [illegible] et une [illegible] pour son propre avenir. La con[illegible] d'un hôtel [illegible] convenances s'im[illegible] un peu plus tard. Il y [illegible] Assurément [illegible] manquerait aux règles de [illegible] à la construc[illegible] d'un [illegible] une partie [illegible] des fonds dont le re[illegible] L'expérience d'une [illegible] passé en 1874 [illegible] sur lesquels se [illegible]. Mais [illegible] que [illegible] à ne pas [illegible] donnée [illegible] les progrès succes[illegible] de moins en moins.

Tel est, Messieurs, l'ensemble de nos prévisions et de nos vœux. Les [illegible] s'accompliront peu à peu [illegible] avec lenteur. L'important pour nous est qu'ils soient [illegible] de tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre, qu'ils demeurent dans leur esprit, qu'ils soient communiqués par eux à toutes les autres personnes qui peuvent être [illegible] aux mêmes sentiments : en sorte qu'aucun homme capable [illegible] de se produire, aucun penseur soucieux de mettre en lumière une partie nouvelle de la science, aucune personne, cherchant un noble emploi de sa richesse, ne puissent exister sans que le but clair, utile, élevé que nous poursuivons, leur soit signalé et recommandé avec une pleine et ferme conviction.

DEUXIÈME PÉRIODE

L'ÉCOLE DE 1879 A 1889

DEUXIÈME PÉRIODE

L'ÉCOLE DE 1879 A 1889

Comme en témoigne le rapport que l'on vient de lire, tous les traits principaux de l'organisation étaient fixés dès 1879. L'École était sortie avec honneur de la période de luttes. Déjà distinguée aux expositions universelles de Vienne (1873) et de Paris (1878), elle avait eu la satisfaction de voir son éminent directeur élu, en 1880, membre de l'Institut, classe des sciences morales et politiques, puis appelé par le choix ministériel à siéger, comme l'un des quatre représentants de l'enseignement libre, dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Elle était en possession, pour la préparation aux principaux examens d'État[1], d'un monopole de fait fondé sur la supériorité de ses enseignements et de sa méthode. Elle était en relations suivies avec plusieurs universités étrangères, recevait leurs boursiers, faisait connaître leurs programmes. Les sommités de la science politique avaient été appelées à faire partie de son conseil de perfectionne-

1. Rapport de 1887.

[illegible] en 1886. La division en deux sections [illegible] administrative, diplomatique avait [illegible] réunies en un seul.

[illegible] de l'organisation [illegible] quelque [illegible] des premières années [illegible].

Pour une fondation comme la nôtre, il n'y a pas que les périls qui résultent d'un esprit [illegible] d'initiative et d'aventure; il y a ceux qui résultent d'un esprit non moins [illegible] de conservation et de routine [illegible] sciences [illegible] l'opinion [illegible] nécessairement [illegible] à une [illegible] et [illegible] dans ses [illegible].

Le sens et l'aspect de ces réformes furent déterminés par l'attitude même des élèves. Tandis que l'autorité scientifique de l'École n'avait pas cessé d'augmenter, les besoins des services publics avaient été se resserrant depuis 1872, comme en témoignait le nombre, d'année en année plus réduit, des places mises au concours. Les

1. Rapport de [illegible].

étudiants furent donc insensiblement conduits à se retirer des enseignements purement professionnels, pour se reporter, en majorité, vers les cours d'ordre supérieur. L'École revenait ainsi à son point de départ, à la conception initiale que s'en étaient formée ses fondateurs. Après avoir, pour un temps, sacrifié à des préoccupations professionnelles justifiées, elle se trouvait sollicitée de ne pas pousser plus loin dans cette voie, de rétablir la balance un moment rompue entre les études pratiques et la haute culture intellectuelle. La Direction ne pouvait que déférer avec empressement à cette *demande* spontanée de la jeunesse studieuse : de là ont procédé depuis dix ans une série d'innovations que nous ne pouvons exposer clairement sans revenir un peu en arrière.

A l'origine et pendant toute la période où l'École s'était considérée comme un établissement de haute instruction, *complémentaire* de ceux de l'État, un inconvénient s'était révélé, et cet inconvénient n'avait cessé de grandir à mesure que le nombre et la variété des matières enseignées s'étaient accrus. L'élève français, accoutumé à être averti, guidé par des règlements, se sentait comme perdu dans ce dédale de cours et risquait de s'y égarer. Lorsque l'École entreprit la préparation aux carrières de l'État, un autre danger se manifesta; un grand nombre d'élèves montrèrent une tendance à réduire leur préparation au minimum, à se contenter d'enseignements purement techniques et à négliger les cours généraux où sont exposées les vues qui dominent chaque matière. A cette tendance, l'École opposa de bonne heure l'obligation réglementaire pour tout élève demandant à suivre une conférence professionnelle de s'inscrire tout au moins à un des cours généraux correspondants. Un remède plus

efficace consista à établir des sections (diplomatique et administrative)' correspondant aux deux principales branches des services publics, aussi bien qu'à des *ensembles scientifiques* sensiblement différents, et embrassant chacune un nombre considérable d'enseignements de haut vol à côté d'enseignements plus familiers et plus pratiques. Cette division n'avait d'ailleurs rien d'absolu, en ce sens que les élèves qui préféraient ne pas s'y ranger demeuraient libres de suivre à leur convenance tout ou partie des cours professés à l'École et d'obtenir un diplôme après un examen portant sur un nombre déterminé de matières.

Ce système avait l'avantage de faire une part à la préoccupation professionnelle sans lui permettre de trop abaisser le niveau et de rétrécir, dans une mesure fâcheuse, le champ des études. Il répondait de plus à la différence la plus marquée des visées et des aptitudes dans la jeunesse qui suivait les cours de l'École. Il donna d'assez bons résultats pour que la direction se sentit engagée à l'appliquer plus largement. En 1883 furent créées deux nouvelles sections : la section *générale* ou de droit public et d'histoire, la section *économique et financière,* conçues sur le même plan que leurs aînées, destinées à solliciter les vocations, non à les contraindre, et dont l'effet devait être de spécialiser, sans les rendre trop étroitement techniques, les examens de fin d'études. La section économique et financière, définie par son titre même, est ouverte à tous ceux qui, même sans se destiner à une carrière administrative, s'intéressent aux questions scientifiques concernant l'industrie, le commerce et les finances publiques. La section générale ou de droit public et histoire a été organisée en vue des jeunes gens dont le principal souci

est d'acquérir les notions indispensables au publiciste ou à l'homme politique.

A cette réforme était liée la question du diplôme et des examens. L'École ne pouvait pas refuser aux étudiants et à leurs familles une sanction du travail, une consécration du mérite et de la science acquise. Elle avait donc de bonne heure créé un diplôme : un seul examen obligatoire, placé à la fin des études, suffisait pour l'obtenir; on pouvait alléger cet examen en passant, dès la fin de la première année, sur telles ou telles des matières déjà enseignées. Le but de cette combinaison était de maintenir l'examen en perspective, mais d'en éloigner la préoccupation pressante au cours des études, afin de laisser agir plus à l'aise et se développer la curiosité naturelle, l'amour du savoir et les goûts personnels du jeune homme, garanties d'une activité intellectuelle spontanée, féconde et durable. Le danger était que le programme d'examen ne s'étendît outre mesure par la multiplication des matières enseignées. La division en deux, puis en quatre, et postérieurement, comme on le verra, en cinq sections, permit de conserver à tous les enseignements une sanction, sans surcharger les épreuves. Finalement l'examen se trouva constitué dans chaque section par trois séries d'épreuves : 1° deux mémoires composés à loisir et avec toutes les ressources documentaires sur des sujets choisis par le candidat d'accord avec les professeurs compétents; 2° deux compositions faites en quatre heures sans livres ni notes, sur des sujets indiqués au moment même et empruntés aux cours fondamentaux de chaque section; 3° des interrogations portant sur tout l'ensemble des matières enseignées. — De ces trois épreuves, la dernière donnait la mesure de la surface d'instruction

du candidat; la seconde, de son habileté à rallier et à mettre en œuvre rapidement les connaissances acquises; la première, de son aptitude à traiter les questions d'une manière approfondie, dans les conditions même où il se trouvera placé une fois entré dans la carrière. Étendue des connaissances, fidélité de la mémoire, vivacité dans la conception et dans la rédaction, force et originalité de l'esprit aux prises avec un sujet qu'il peut étudier sans hâte, toutes les qualités essentielles composant la valeur intellectuelle d'un homme devaient être mises en lumière grâce à cette organisation variée de l'examen. — La combinaison donna les effets qu'on en avait espérés.

Du désir spontanément exprimé par les élèves, sortit un changement non moins considérable. Un arrêté ministériel avait astreint les étudiants en droit à une scolarité effective de trois années. Quelques-uns demandèrent tout aussitôt à répartir sur le même laps de temps leurs études à l'École des Sciences politiques. La Direction se prêta volontiers à une combinaison si favorable. Le règlement d'examen fut modifié à cette intention. — Tous les élèves eurent la *liberté* d'adopter le cycle triennal, et la plupart l'adoptèrent. Dans ce cas, la première année était plus spécialement consacrée aux cours généraux qui forment une suite à l'enseignement des hautes classes de nos lycées; on réserva pour la seconde et la troisième année les cours juridiques et techniques, comme venant plus à propos après que le jeune homme s'est rendu maître du vocabulaire et des principales abstractions de la science du droit. Ce changement répandait le jour et l'air dans les études, jusqu'alors trop pressées et trop compactes. L'effet s'en fit sentir dans les examens par

une possession plus complète et plus mûrie des matières de l'enseignement.

On a vu poindre dans le rapport du directeur en 1879 la pensée d'instituer tôt ou tard des *groupes* où l'élite des élèves diplômés se livreraient à des recherches personnelles sous la direction de quelques-uns de leurs anciens maîtres. Dès cette époque, M. Boutmy, considérant les *séminaires* des Universités allemandes comme un puissant foyer d'études savantes, ne cachait pas son intention de créer quelque chose à leur image. Des sujets nouveaux, partiellement inexplorés, où la personnalité et l'originalité intellectuelle du jeune homme peuvent se manifester, le travail en commun du professeur et de l'étudiant, tels sont les deux caractères essentiels de l'institution. C'est dire qu'elle a besoin d'être soutenue et vivifiée par un grand mouvement d'esprit, par un entrain égal et spontané des maîtres et des élèves. L'entreprise eût probablement échoué si elle eût été tentée avec des élèves trop habitués à travailler en vue de l'examen et à précipiter leur préparation. Elle réussit avec des élèves accoutumés par la scolarité triennale à se moins presser et à apprendre pour savoir, non pour répondre à des questions. Dans des esprits ainsi formés, la curiosité scientifique avait eu le temps de se développer; ce n'est pas en vain qu'on y fit appel.

Un premier essai avait eu lieu en 1884 : M. Ribot avait réuni plusieurs anciens élèves; il entreprit avec eux une étude statistique sur les salaires dans les différentes industries. Le résultat fut si satisfaisant, l'ardeur des jeunes gens si grande, que l'on put dès l'année suivante former trois groupes réguliers, s'occupant respectivement de droit public et privé, de finances et d'économie politique, d'histoire et de géographie; en 1889, un quatrième groupe

a été créé pour l'examen des questions ouvrières. Chacun de ces groupes est placé sous la direction de plusieurs professeurs titulaires ou honoraires : MM. Ribot, Alix, Louis Renault et André Lebon pour le droit public et privé; MM. Léon Say, de Foville, Stourm et Arnauné pour les finances; MM. Sorel, Pigeonneau et Vandal pour l'histoire; MM. Glasson, Dunoyer et Cheysson pour les questions ouvrières. La méthode et la répartition du travail varient naturellement suivant le caractère propre des sciences intéressées : tantôt un sujet spontanément choisi par l'un des membres du groupe ou suggéré par l'un des directeurs, est traité par un seul auteur, puis discuté et critiqué en commun; tantôt une question plus vaste est divisée entre plusieurs étudiants, chacun la traitant à un point de vue spécial. Les meilleurs des travaux ainsi élaborés sont ensuite insérés dans un recueil trimestriel, les *Annales*, à côté de monographies dues à la plume des professeurs eux-mêmes : l'activité des groupes a été telle, le succès des *Annales* s'est si promptement dessiné, qu'il a fallu en 1889 augmenter le nombre des feuilles d'impression de cette publication, inaugurée seulement en 1886. Ainsi se trouvait réalisé, sans grand effort, l'une des vues du directeur de l'École. « Comment, » avait-il dit dans son rapport de 1880, « comment, lorsque l'École aura amplement développé la partie supérieure et désintéressée de ses enseignements, pourrait-elle se passer d'avoir, comme l'École normale, comme l'École des hautes études, ses *Archives*, publication périodique où les œuvres de ses professeurs, de ses élèves et les rapports de ses missionnaires paraîtront sous leur forme originale, organe de communication avec les autres centres où se poursuivent les mêmes études? »

Pour recruter plus sûrement et plus abondamment les groupes, on ne vit rien de mieux que d'établir une sorte de parallélisme entre eux et la Société des élèves, laquelle comprend le plus grand nombre de jeunes gens en cours d'études. A cette fin, les statuts de la Société furent refondus, et son organisation intérieure modifiée. Les membres de la Société, élèves de première et de seconde année, furent répartis en trois sections répondant exactement aux groupes de droit public, d'histoire et de finances et désignées par les mêmes rubriques. La présidence des sections fut réservée à d'anciens élèves membres des *groupes*. Sous la direction de leurs vétérans, les nouveaux entreprirent des études dont le résultat fut exposé et discuté en séance de section; ils purent profiter des observations et des objections de leurs camarades. On leur réserva, dans les *Annales*, la plupart des comptes rendus bibliographiques, afin de les habituer à lire avec fruit et à extraire la substance d'un ouvrage pour le présenter en bons termes au public. Une sorte de pépinière fut ainsi formée pour les groupes proprement dits, et la continuité du travail et de l'effort à tous les degrés de l'organisation se trouva assurée.

Au cours de toutes ces transformations, l'École avait par d'autres signes manifesté sa vitalité et sa puissance de rajeunissement. Les choix heureux par lesquels la Direction combla les vacances survenues dans le corps enseignant témoignèrent de l'énorme avantage que procure à une École indépendante de l'État son entière liberté de sélection. A M. Paul Leroy-Beaulieu succédèrent dans la chaire de finances, avec une autorité et un succès qui n'a pas connu d'intermittences, M. de Foville, M. Léon Say et M. Stourm. M. Em. Flourens fut

dans les mêmes conditions remplacé par M. Levavasseur de Précourt, M. Ribot par M. Dietz, M. Francis Charmes par M. Lebon. Des cours nouveaux furent créés, soit pour soutenir les cours anciens et les alléger d'une partie de leur matière, soit pour exploiter un champ d'études encore vierge. A la première catégorie se rattache le cours de M. Vandal qui, graduellement élargi, embrasse toute la suite des affaires d'Orient depuis la fin du XVIIIe siècle. Les affaires d'Orient sont mêlées à tout, ou, en d'autres termes, tout y touche et en ressent les contre-coups. C'est donc en somme le même sujet que M. Sorel, — l'histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789, — que M. Vandal traite en la considérant pour ainsi dire à revers. Il prend sa perspective de Constantinople ou de Pétersbourg et contemple de là les mêmes événements que son collègue considère de Paris. Les cours de M. Anatole-Leroy Beaulieu et de M. Lévy Bruhl peuvent être cités comme les types de la seconde catégorie d'enseignements. Le premier est destiné à compléter pour les futurs diplomates la mise à jour des informations qu'ils puisent dans les cours d'histoire diplomatique, d'histoire constitutionnelle, d'histoire parlementaire et législative. Les professeurs de ces cours ne peuvent pas, peut-être ne doivent-ils pas, s'occuper d'événements absolument contemporains; ils enseignent l'histoire faite et s'arrêtent au seuil de l'histoire qui se fait. La même réserve n'est pas imposée à un enseignement hors cadre, et il a paru d'un haut intérêt que les jeunes gens qui quittent les bancs après deux ou trois ans pour aller représenter la France à l'étranger, aient reçu quelque part à l'École des informations sur les grandes affaires qui, pendant les dix dernières années, ont occupé l'opinion et modifié le cours

des événements dans les principaux pays de l'Europe.

Dans le second des deux cours cités, M. Lévy Bruhl a traité avec beaucoup d'érudition et d'esprit la question de savoir comment, dans l'Allemagne cosmopolite d'avant Lessing, s'est insensiblement formé, puis contracté, dégagé en un siècle et demi, ce sentiment national énergique et outrecuidant que nous avons trouvé devant nous dès 1840 et retrouvé en 1870. Le rôle des philosophes, des poètes, des professeurs, des maîtres d'école, des hommes d'État, l'action des événements et l'influence des idées ont été marqués avec beaucoup de bonheur et de sûreté. Un tel enseignement est fait pour éclairer d'une vive lumière les dessous de la longue histoire que MM. Pigeonneau et Sorel abordent par le dehors et qu'ils suivent de sommet en sommet. Le fond de l'homme et de la société est après tout la grande cause, sinon des événements eux-mêmes, du moins du cours qu'ils prennent et de leur effet final.

Le cours de M. Lévy Bruhl a été inscrit deux fois sur le programme, d'abord à titre de cours *libre*, puis à titre de cours *complémentaire*. Il a fait ses preuves et mérité, par un succès d'autant plus significatif que le sujet ne répond aux exigences d'aucune carrière, d'être compris parmi les cours *réguliers*. — Cours libre, cours complémentaire, cours régulier, telle est la série des stages que la prudence de la Direction impose, sauf exception, aux professeurs et aux sujets nouveaux. Cette gradation a permis de faire des expérimentations multipliées avec des risques limités et presque sans mécomptes. On a pu, grâce à la même combinaison, créer des enseignements provisoires qui répondaient à un intérêt passager ou à une phase de la curiosité publique et qu'on a laissés

tomber, cette raison de circonstance ayant disparu. C'est ainsi que les rapports des chemins de fer avec l'État (au moment des dernières conventions) a donné lieu à un cours spécial, où M. Lyon-Caen, puis M. Carlier, ont fait preuve d'une grande autorité. M. Desjardins, membre de l'Institut, a fait de même plusieurs leçons magistrales sur le droit administratif maritime. Citons encore les noms de M. Wilhelm et de M. Arnauné dont les cours sur l'administration coloniale et sur les questions monétaires ont été plus tard consolidés.

Ce perpétuel mouvement dans les hommes et dans les choses n'a pas seulement relevé l'assiduité et réchauffé le zèle des auditeurs; l'intérêt que les professeurs prennent à leur enseignement en a été comme rajeuni.

Voici comment s'exprimait à ce sujet l'un des derniers rapports de la Direction :

> Le soin et le scrupule que nos maîtres apportent à leurs leçons n'avaient rien à gagner ; ils n'avaient pas faibli depuis l'origine. Mais, dans ces expositions toujours aussi nourries et aussi solides, j'ai eu la joie de retrouver tout l'admirable entrain des premières années, ce je ne sais quoi de vibrant, de jeune, d'heureux et de communicatif qui fait que les mêmes paroles portent plus loin, pénètrent plus avant dans les intelligences, et que l'écho en revient au maître avec le sentiment d'une plus grande puissance exercée.

En 1887, l'École prouva une fois de plus sa capacité de vie et d'adaptation rapide, lorsque, au lendemain même des expéditions qui venaient de donner à la France Madagascar, le Tonkin et l'Annam, elle s'annexa une *section coloniale*, sans attendre que le gouvernement eût réglé le mode de recrutement du personnel appelé à administrer ces nouvelles possessions.

Voici comment s'exprimait en 1887 le rapport du Directeur au sujet de cette cinquième section; rien ne saurait mieux éclairer que cet exposé l'esprit qui anime l'École, et l'idée qu'elle se fait de sa mission.

L'empire d'outre-mer de la France a été presque quadruplé dans ces dernières années. Nous n'avons pas à juger la politique qui a conduit à ces résultats. Ces résultats sont acquis. Ils créent pour notre pays des nécessités nouvelles et pressantes. Naguère on suffisait à tous les besoins de gouvernement des provinces transocéaniennes avec quelques officiers de marine et quelques fonctionnaires empruntés à la métropole. Nos vieilles colonies, presque complètement assimilées, pouvaient se passer d'un personnel administratif formé exprès pour elles. Au contraire, les territoires récemment annexés, particulièrement les territoires sous protectorat, à raison des immenses étendues qu'ils couvrent, de la densité de la population qui les habite, de la différence qui existe entre ses mœurs et les nôtres, des caractères de la religion qu'elle professe, de l'ancienneté de son histoire et de la ténacité de ses préjugés héréditaires, appellent tout un monde de diplomates, de négociateurs, d'administrateurs, de financiers, d'agents commerciaux ayant reçu une initiation particulière et subi en quelque sorte une adaptation à l'œuvre originale et sans précédents qui leur est confiée. Une mise en demeure fut adressée à l'École, dans les journaux, au sein des sociétés savantes ; on la pressa d'intervenir, de s'entendre avec l'École des langues orientales vivantes. Vous préparez, aujourd'hui, nous disait-on, à tous les hauts emplois de l'administration métropolitaine. Ne vous appartient-il pas de pourvoir au recrutement des principaux services coloniaux ?...

Nous avons donc cru faire œuvre de progrès et de patriotisme en mobilisant les premiers en quelque sorte et en occupant le terrain... La nouvelle section a été ouverte cette année (1886-1887). Provisoirement, nous avons strictement limité notre œuvre, nous sommes allés au plus pressé. Nos anciennes colonies peuvent se passer d'une préparation spéciale. Le

Congo a surtout besoin d'explorateurs hardis, Madagascar de diplomates avisés. Une éducation spéciale n'est guère nécessaire que pour les administrateurs de l'Indo-Chine... On pouvait se demander si une instruction théorique donnée à une aussi grande distance des réalités qui en sont le sujet n'était pas vaine et à peu près inutile. Certes les cours les mieux appropriés faits à Paris ne suppléent nullement à l'apprentissage sur place ; mais, n'en doutons pas, ils rendent aptes à tirer plus rapidement et plus complètement de la pratique les enseignements que la pratique seule peut donner. Ils abrègent le stage et élèvent le niveau final de la capacité pour l'administrateur qui a commencé par cette large initiation.

En conformité avec ces vues, une section coloniale fut organisée. L'École des sciences politiques laissait naturellement à l'École des langues orientales vivantes le soin d'enseigner les idiomes indigènes; elle utilisait sept de ses propres chaires existantes et y ajoutait cinq cours spéciaux qui furent confiés à MM. Paul Leroy-Beaulieu, Silvestre, Cordier, Wilhelm et Paul Pelet[1]. La section coloniale a trouvé dès à présent une clientèle suffisante qui est destinée à plus que doubler lorsque le gouvernement lui aura, par l'institution d'un concours, ouvert un débouché régulier.

A la suite de toutes ces adjonctions et développements, qui avaient porté le nombre des cours annuels à 22, sans compter les cours libres et les langues vivantes, l'installation matérielle se trouva insuffisante; il fallut aviser à un agrandissement et à une augmentation correspondante des ressources financières. Le

1. Ce sont les cours suivants :

Systèmes coloniaux (P. Leroy-Beaulieu); — *Droit annamite* (Silvestre); — *Histoire des rapports des États occidentaux avec l'Extrême-Orient* (Cordier); — *Législation coloniale française* (Wilhelm); — *Géographie coloniale* (Paul Pelet).

rapport de 1879 avait déjà signalé l'exiguïté du local occupé rue des Saints-Pères. Une occasion favorable s'étant présentée l'année suivante, le conseil d'administration consacra une fraction importante de son fonds de garantie à l'acquisition de l'hôtel situé n° 27, rue Saint-Guillaume. L'aménagement exigea une somme presque égale et remplit une période de deux années, en sorte que les divers services ne prirent possession de l'hôtel qu'en 1883. L'installation répondait au chiffre de trois cents élèves que l'on considérait alors comme un maximum. — Ce chiffre fut dépassé en 1884 et il est à présumer qu'on ne le reverra plus. — Lorsqu'on approcha du total de quatre cents inscriptions, sur lequel un grand nombre étaient des inscriptions d'ensemble, l'encombrement reparut; il fut surtout sensible dans les salles de travail et l'on dut craindre de voir les élèves, rebutés par l'incommodité du local, renoncer à l'habitude salutaire de passer laborieusement leurs journées entières à l'École, et d'y étudier à portée et sous la direction de leurs maîtres. Le conseil d'administration fit un nouvel effort; il acheta en 1886 une bande de terrain qui longeait l'hôtel; sur cet emplacement furent édifiés tout en rez-de-chaussée le vaste amphithéâtre et la belle bibliothèque que l'on connaît; les salles du premier devenues disponibles reçurent les journaux et revues, ou furent affectées aux réunions de groupes. Cette fois enfin tous les services étaient largement pourvus d'espace et de lumière.

L'immobilisation de capitaux considérables dans ces acquisitions et travaux, l'augmentation constante des dépenses de l'enseignement par la création de nouveaux cours, n'avaient pas une contre-partie suffisante dans l'élévation des recettes normales de l'École : le produit

des inscriptions s'est sans doute élevé de 4 445 francs, en 1871, aux environs de 90 000 francs en 1886, 1887 et 1888; mais si l'ère des déficits a pu être close dès 1885, ce résultat n'a été obtenu qu'à l'aide de ressources ayant une autre origine que les versements des élèves.

Le rapport de 1879 avait tracé un plan d'après lequel de généreux donateurs pourraient doter telle ou telle chaire, en lui donnant leur nom, comme cela se pratique depuis longtemps dans les Universités étrangères. En 1880, M. Salomon Goldschmidt consacra un capital de 35 000 francs à assurer pour l'avenir les besoins de la chaire d'économie politique. A cette occasion, le conseil d'administration rédigea un règlement indiquant les proportions et formes les plus ordinaires de ces sortes de libéralités, sans préjudice des conditions que les donateurs peuvent fixer selon leurs convenances. On en trouvera le texte avec l'exposé des motifs à la fin du volume. Les exemples empruntés à l'étranger sont certes admirables; mais si on leur opposait le tableau de toutes les donations réalisées en France chaque année, on verrait que ce n'est pas la générosité qui manque dans notre pays, mais bien plutôt un judicieux emploi des ressources qu'on prodigue. Des fondations trop multipliées de prix académiques utilisent pauvrement des sommes qui, sous forme de dotations de chaires, produiraient des effets proportionnellement bien plus considérables.

D'autre part, pour rendre l'École accessible aux souscripteurs plus modestes, l'assemblée extraordinaire des actionnaires décida en 1883 que le capital social pourrait être successivement porté à un million de francs par des émissions échelonnées de cent actions. Une première série ayant été souscrite dans les années qui suivirent

cette délibération, le capital se trouva porté en 1887 à 250 000 francs.

Nous avons passé en revue à peu près tous les actes et tous les événements de quelque importance qui ont rempli la période 1879-89. Il nous reste à mentionner un projet de rattachement à l'État qui fut élaboré en 1881 sous la pression des circonstances et qui ne fut pas, d'ailleurs, suivi d'effet.

Depuis longtemps, plusieurs personnages politiques dont le plus considérable était M. Carnot, le créateur de l'École d'administration de 1848, avaient songé à reconstituer cet établissement sous la direction et aux frais de l'État. D'autres personnes, pénétrées des inconvénients d'une École spéciale de cet ordre, opposaient à ce projet un système plus simple et en apparence moins onéreux : elles conseillaient de créer ou de grouper dans les Facultés de Droit un certain nombre d'enseignements et de leur donner pour sanction un examen spécial consacré par le grade de licencié ès sciences politiques et administratives. M. Boutmy signala avec beaucoup de force, dans une brochure qui fit alors quelque bruit, d'une part l'impossibilité d'acclimater à la Faculté de Droit l'ensemble des sciences d'État, d'autre part le danger de morceler cet ensemble, et, plus particulièrement, la fâcheuse illusion que devait créer dans la jeunesse un grade officiel d'une dénomination si ample et si sonore, recouvrant une instruction écourtée et insuffisante, et dispensant de chercher ailleurs des compléments de savoir indispensables. Ces arguments, qui finirent par faire écarter provisoirement les deux projets, rencontrèrent pour commencer une résistance invincible dans l'idée « qu'il fallait faire quelque chose ». C'est dans ces termes que le ministre d'alors,

contraint lui-même par des mises en demeure parlementaires et des motions de rappel réitérées, combattit les répugnances de M. Boutmy et l'enferma dans ce dilemme : avec vous ou contre vous. Le conseil d'administration, saisi de la question, prépara un projet de cession de l'École à l'État. Aucune pensée de spéculation n'était jamais entrée dans l'esprit des fondateurs de l'École. On s'accorda donc pour offrir à l'État une magnifique combinaison financière et l'on se crut avec raison d'autant plus autorisé à réclamer des garanties pour la situation des professeurs et l'indépendance de l'enseignement, questions vitales dans un ordre d'études apparenté de si près à la politique active. — La combinaison fut acceptée et il fut entendu qu'après le vote de la loi, un décret, dont l'esprit et les termes avaient été concertés entre le gouvernement et les représentants de l'École, consacrerait, pour le choix et les immunités des professeurs un régime analogue à celui du Collège de France, pour l'organisation budgétaire un régime analogue à celui de l'École centrale des arts et manufactures.

M. Boutmy et le conseil d'administration n'acceptaient d'ailleurs cet arrangement qu'à regret; ils ne méconnaissaient pas ce que l'École y gagnerait en nombre d'élèves et en crédit extérieur; mais ils mesuraient exactement ce qu'elle y perdrait en souplesse, en activité, en fécondité. M. Boutmy avait eu la sagesse de fixer à six mois la période dans les limites de laquelle la loi confirmative devait intervenir, faute de quoi le contrat cessait de lier les parties. La commission du budget, saisie un peu tardivement par le ministre, ne se crut pas suffisamment éclairée ; par des raisons de principe, comme au nom de considérations budgétaires, elle ajourna le projet et en

l'ajournant le fit tomber. L'École reprit avec joie sa liberté. M. Boutmy, appelé devant la commission du budget pour donner des explications en vue d'une reprise éventuelle du plan de cession, eut l'occasion de consigner dans une note les mobiles qui l'avaient inspiré, lui et ses amis, au cours de ces négociations. Il n'est pas sans intérêt de la reproduire ici :

Lorsque j'ai dit à mon ami M. Bardoux que j'étais prêt à fournir à la Commission du budget tous les éclaircissements qu'il lui conviendrait de me demander, la Commission n'avait pas encore pris, sous une forme d'ailleurs très courtoise dont je la remercie, la résolution d'écarter le projet de traité entre l'École des Sciences politiques et l'État. Après la double délibération d'ajournement que les journaux ont fait connaître et à une époque si avancée de la session parlementaire, mes explications ne peuvent plus guère avoir d'intérêt pratique. Aussi est-ce surtout pour témoigner ma déférence à la Commission et à son éminent Président que je me suis rendu à leur obligeante invitation.

Puisque j'ai l'honneur de me trouver devant vous, permettez-moi de vous éclairer brièvement sur les motifs qui ont déterminé et sur les convictions qui animent les fondateurs de l'École libre des Sciences politiques.

Je n'ai besoin que d'un mot pour caractériser ces convictions. Il me suffira de dire qu'au point de vue théorique, nous sommes d'accord sur tous les points avec les déclarations que les journaux ont prêtées à M. le Président de la Commission du budget. Les membres de la Commission n'en douteront pas s'ils veulent bien jeter les yeux sur une note datant de 1876, qui a été reproduite en partie à la fin d'une brochure récente dont je dépose ici plusieurs exemplaires. Je remercie M. le Président de la Commission de la justice et de l'hommage qu'il a rendus avec tant d'élévation aux œuvres d'initiative privée. Je suis entièrement de son avis sur les inconvénients d'une école d'administration, sur l'abus des parchemins officiels, sur les dangers d'un mandarinat. A cet égard, mes

déclarations écrites ont été aussi catégoriques que possible.

D'où est donc sorti, Messieurs, le projet de convention qui vous a été soumis? L'histoire en est très simple. Vous vous rappelez qu'en 1876, l'honorable M. Carnot saisit le Sénat d'une proposition tendant à la création d'une école d'administration. Cette proposition fut prise en considération. Une Commission, présidée par M. de Parieu, déposa un rapport remarquable sur la question. Sur ces entrefaites, M. le Ministre de l'Instruction publique obtint de l'auteur de la proposition qu'il la retirât, et il prit en retour l'engagement d'en présenter une sur le même sujet dans un délai rapproché. C'est à cette occasion que des négociations s'engagèrent entre le gouvernement et l'École. Elles s'étaient interrompues ou languissaient, lorsque, dans les premiers mois de cette année, plusieurs hommes considérables entreprirent de remuer l'opinion et d'agir sur le pouvoir, afin d'obtenir qu'un enseignement spécial, couronné par un diplôme officiel de licencié ès sciences politiques et administratives, fût institué dans les Facultés de Droit. Cette campagne fut menée avec beaucoup de conviction et d'ardeur. C'est dans ces circonstances que l'idée d'une entente avec l'État reprit corps et fut de nouveau agitée entre l'École et le Ministre de l'instruction publique. Nous savions que nous trouverions en lui l'esprit large, bienveillant et ferme, le caractère élevé et loyal que vous connaissez, et en même temps un sentiment très vif de ce que réclame la dignité de l'enseignement supérieur. Nous savions qu'il faisait grand cas de notre œuvre et qu'il n'hésiterait pas à consacrer, par une charte libérale, par des garanties efficaces, la haute indépendance scientifique qui est comme l'air respirable d'un établissement comme le nôtre. Nous lui avons tenu à peu près ce langage : « Nous n'aimons pas plus que vous, Monsieur le Ministre, les écoles de fonctionnaires, ni ces diplômes d'où résulte une sorte de créance sur le pouvoir, payable en emplois publics. Nous ne nous dissimulons pas les inconvénients d'une intervention de l'État dans un enseignement qui a tant de chances de subir entre ses mains la tyrannie du but professionnel. Mais nous ne pouvons pas perdre de vue que

l'une des deux Chambres a paru se prononcer sur la question, que le gouvernement a des engagements à remplir vis-à-vis du Sénat, que la Faculté de droit de Paris le sollicite vivement d'instituer dans son sein une section spéciale avec un nouveau grade. Dans ces conjonctures, et plutôt que de laisser triompher l'une de ces solutions que nous tenons pour très imparfaites, nous n'hésitons pas à déclarer que nous sommes prêts à traiter de la cession de l'École.

« Avec notre personnel expérimenté, nos traditions, notre esprit, qui est celui de la pure spéculation savante, nous avons conscience que nous serons la meilleure des écoles des sciences politiques et, en tous cas, la moins mauvaise de toutes les écoles d'administration, s'il faut absolument qu'il y en ait une. »

Telles ont été, Messieurs, nos ouvertures auprès de M. le Ministre : elles étaient de telle nature et accompagnées de tels avantages, qu'il s'est naturellement empressé de les accueillir pour vous les soumettre : elles ont été le point de départ de la convention que vous avez appréciée. Aujourd'hui les choses viennent évidemment de changer de face. Les représentants les plus directs du pays ont manifesté une répugnance décidée pour les écoles de fonctionnaires, pour la multiplication des diplômes, pour le mandarinat politique. Nous ne pouvons pas combattre ces idées que nous partageons, et nous reconnaissons que, venant d'une autorité si haute, elles mettent à néant les motifs qui nous avaient déterminés, qui ont probablement déterminé M. le Ministre lui-même. Quant à nous, Messieurs, nous n'éprouverons aucun embarras et aucun regret à reprendre notre existence discrète et utile, et à la poursuivre tant que les dispositions du législateur ne nous imposeront pas d'autres nécessités. Notre unique préoccupation en tout ceci a été ce qu'elle sera en tout temps, de conserver au pays, sous une forme ou sous une autre, une œuvre qui a rendu et qui peut rendre encore d'excellents services. Nous ne pouvons qu'applaudir à une déclaration de principe par laquelle vous nous donnez une sécurité relative, tout en mettant en lumière une grande et profonde vérité politique, et en dévoilant le caractère factice

et passager du mouvement d'opinion auquel nous n'avions cédé qu'à contre-cœur.

L'agitation parlementaire et extra-parlementaire se calma pour un temps après ce dénouement de la crise. C'est seulement en 1888 que le projet d'instituer dans les Facultés de Droit un type d'enseignement nouveau, destiné aux futurs administrateurs, reprit corps à la Faculté de Paris et trouva faveur auprès du Ministère de l'Instruction publique. Nous laissons ici la parole au Directeur de l'École[1] :

Deux événements considérables restent à signaler : le décret du 25 avril 1888, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et la circulaire du 12 janvier 1889, émanée du ministère de l'instruction publique. Le premier de ces actes a conféré au diplôme, soit de l'École des Sciences politiques, soit de l'École des Hautes Études commerciales, soit d'une École supérieure de commerce agréée par le gouvernement, soit de l'Institut national agronomique — joint au baccalauréat ès lettres ou ès sciences — la même valeur qu'aux titres d'admissibilité mentionnés au décret organique, notamment les licences en droit, ès sciences et ès lettres. En elle-même, cette mesure est sans intérêt pour nous; aussi ne l'avions-nous à aucun degré sollicitée ni désirée. Tous nos élèves sont licenciés en droit ou en voie de le devenir, et à ceux qui n'ont pas encore fait d'études juridiques, notre premier conseil est d'aller s'inscrire à la Faculté. Nous n'avons donc aucun avantage à une équivalence dont nous nous faisons une règle de ne pas profiter. La détermination prise par M. le Ministre des affaires étrangères n'en contient pas moins un témoignage spontané d'estime, qui n'a pu que nous être très sensible, et nous l'en avons remercié à ce titre. Il est honorable pour nous qu'ayant décidé d'élargir les conditions d'admissibilité, l'administration ait estimé que l'École des Sciences politiques, bien

1. Rapport de 1889 à l'Assemblée des fondateurs.

que fondation privée, ne pouvait pas ne pas figurer en tête de la liste des établissements dont le diplôme ouvre l'accès du concours.

L'autre événement dont j'ai à vous entretenir se rapporte à une question bien souvent agitée dans les Chambres, discutée à maintes reprises dans les Facultés et dans les commissions, toujours sans résultat, mais qui, cette fois, se présente avec quelques chances particulières d'aboutir. Vers la fin de l'année dernière, le 18 octobre 1888, le ministre de l'instruction publique, M. Lockroy, invitait la Faculté de droit de Paris à lui proposer un plan de refonte des études de licence; il demandait qu'une place plus large fût faite dans l'enseignement au droit public, à l'économie politique et à l'histoire. La Faculté, après avoir donné un regret à son ancien projet de licence spéciale en quatre ans, que le ministre avait par avance écarté, se rallia à un système qu'il ne nous appartient pas de juger en lui-même et qu'il est sans intérêt pour vous de connaître dans ses détails. Je n'en retiens que la substance. Deux traits caractérisent la nouvelle ordonnance d'études : Premièrement, très peu de cours nouveaux sont créés, les cours historiques ne gagnent pas en étendue, ils sont plutôt abrégés et resserrés, afin de faire de la place pour des cours plus pratiques. Secondement, tous les cours sont distribués en deux groupes qui ne peuvent être mieux dénommés que « judiciaire » et « administratif », d'après les carrières auxquelles ils sont réputés préparer ; naturellement, la partie commune est assez considérable ; le sectionnement commence le jour de l'entrée à l'École : chaque étudiant fait son choix en s'inscrivant et poursuit pendant trois ans dans sa section, jusqu'à sa licence en droit.

Le diplôme qui lui est délivré porte la mention « sciences juridiques », ou la mention « sciences politiques et administratives », selon la voie que le candidat a suivie. Il est d'ailleurs entendu que les licenciés des deux catégories seront admis indistinctement, non seulement à tous les grades, mais dans toutes les carrières auxquelles la licence en droit donne entrée. L'étudiant « politique » pourra aussi bien devenir juge que l'étudiant « juridique » préfet ou diplomate. Il y a là, ce

semble, quelque contradiction : le jeune homme dès la première heure entend parler de deux groupes ou sections; on l'oblige à faire son choix; il est lié par ce choix pendant tout le cours des études; ce choix est rappelé et signalé dans le diplôme qu'on lui délivre; après quoi on lui signifie, on signifie au public et au gouvernement que tout cela est sans conséquence et de nul effet. Mais alors, pourquoi deux rubriques différentes? Imposer au jeune homme de 18 ans, qui ne connaît pas un mot du droit ni des carrières auxquelles le droit prépare, une option en ignorance de cause, et, s'il s'aperçoit trop tard de son erreur, s'il se plaint d'être mal préparé à la carrière pour laquelle il se sent fait, le consoler et se croire disculpé en lui disant qu'il *pourra y entrer quand même*, ne sera-ce pas un encouragement à cette fâcheuse disposition d'esprit qui s'affranchit du souci des études et de la préparation sérieuse pour ne garder que celui du diplôme et de ses avantages? N'insistons pas. Évidemment cette partie du plan n'a pas été suffisamment considérée et mûrie et il y a quelque apparence qu'elle sera profondément remaniée, soit par les Facultés de province que le ministre a saisies et qui doivent donner leur réponse en avril, soit par le Conseil supérieur qui sera probablement saisi de la question à la session de juillet. Déjà, la circulaire ministérielle semble avoir laissé tomber le sectionnement et les deux diplômes, et mis à leur place un système où des cours à option, répondant à des nécessités professionnelles, s'ajoutent à un ensemble de cours fondamentaux et obligatoires, par lesquels l'éducation générale du juriste se trouve assurée. En ce qui nous concerne, nous *pouvons* voir avec équanimité, nous *devons* saluer comme un progrès toutes les améliorations qui seront introduites dans les Facultés de Droit. Nous n'avons de sérieuse objection qu'à la création d'un grade spécial, d'une licence « ès sciences politiques et administratives », qui équivaudrait à une prise de possession et à une définition officielle par l'État de cet ordre de connaissances, lequel, à raison de la nature et du mode de recrutement actuel des Facultés de Droit, ne peut y être représenté que par la moindre partie des enseignements indispensables. — L'inconvénient est que le public prenne

au mot le législateur et se flatte de trouver sous cette large dénomination toutes les sciences qu'elle fait profession de couvrir; le danger est que la jeunesse, couverte par l'autorité du diplôme officiel, se dispense de chercher si des branches essentielles, auxquelles le cadre choisi ne se prête pas, n'ont pas été omises ou écartées. Toute une portion d'un groupe naturel de sciences pourrait ainsi se trouver discréditée, mise hors de vue et privée de culture. Le pire dommage que pourrait produire la combinaison serait d'introduire, à côté de la cordiale assistance que se prêtent les deux Écoles, de la féconde émulation entre leurs enseignements, les sentiments qui peuvent naître chez les étudiants d'une concurrence entre le parchemin et le papier libre, entre le sceau ministériel et le cachet d'un particulier. Nous ne voulons pas douter que ces fâcheuses conséquences, dont il ne faut ni se dissimuler ni exagérer la gravité, ne soient conjurées, le moment venu, par un plus mûr examen du sujet, par l'esprit de conciliation des hommes, par la sagesse de l'administration, par la conscience de ce qui est dû d'égards à une fondation qui a tant fait depuis dix-huit ans dans l'intérêt et à l'honneur de notre pays.

Jusqu'ici aucune solution n'est intervenue; la question est encore pendante. Espérons que le véritable esprit de sagesse, celui qui voit et vise au delà de l'horizon étroit embrassé par l'esprit pratique, présidera aux déterminations à prendre.

Aujourd'hui, et depuis 1882, l'École a trouvé sa forme définitive. Est-ce à dire que la période de création soit close ? Non assurément. Ce serait faire injure à la vigilance infatigable et inventive qui a institué en 1885 les groupes de travail, qui a organisé en 1886 la section coloniale, qui a commencé la même année la publication des *Annales*. Dans son rapport de 1880, M. Boutmy prévoyait ces perfectionnements, actuellement réalisés, et il en indiquait d'autres. « L'École, » disait-il, comme pour

excuser les deux années un peu languissantes qui venaient de se clore, « traverse une de ces périodes où, à la veille d'entrer dans une voie non frayée, le soin de consolider les biens acquis, de mesurer ses forces, de peser les bonnes et les mauvaises chances, d'enlever à la fortune tout ce qui peut être conquis par la prévoyance, absorbe dans un silence laborieux l'activité de ceux qui la dirigent. Si les ressources complémentaires que nous nous efforçons de réunir ne nous font pas défaut, l'année 1883 au plus tard nous trouvera en mesure de commencer l'exécution du plan que nous avons dans l'esprit. » Ainsi l'École a des haltes; elle ne connaît pas et ne veut pas de repos. Et après une large esquisse des progrès à accomplir, M. Boutmy terminait ainsi :

Faut-il dire plus encore? De même que les beaux-arts ont à Rome et à Athènes deux centres d'études où les jeunes artistes copient les plus intéressants modèles du passé, pourquoi la politique n'aurait-elle pas ses Écoles de Londres, de Boston ou de Berlin, par exemple, étroitement rattachées à la nôtre, où de jeunes pensionnaires sortis de nos concours iraient étudier sur le vif les institutions politiques qui ont porté des fruits de puissance, de bonheur ou de liberté? Nos boursiers d'aujourd'hui s'en vont seuls et sans guides, dans toute l'inexpérience désarmée de leurs vingt et un ans et avec cette limite de trois mois qui nous les renvoie juste au moment où ils commencent à comprendre le problème à résoudre. Nos pensionnaires plus âgés et plus mûrs, formés par des épreuves plus longues et plus complètes, ne passeraient pas moins d'un ou deux ans dans cette villa Médicis d'un nouveau genre; ils y rencontreraient la direction et les conseils d'un homme éclairé, pénétré de notre esprit et de notre méthode, un de nos anciens professeurs, par exemple, qui emploierait à faciliter leurs études et leurs enquêtes les relations et l'expérience acquises pendant plusieurs années de séjour. Je n'in-

siste pas; mais vous voyez, Messieurs, que, si nous n'avons que peu de nouveau à vous dire aujourd'hui, ce n'est pas faute d'en avoir dans la tête à l'état de projets et d'espérances.

On mesure ici ce qu'un établissement comme celui qui fait le sujet de cette étude exige d'attention toujours en éveil, d'invention et d'ingéniosité, chez ceux qui ont la charge de ses destinées. Nous sommes ainsi conduits à parler du fondateur de l'École, de celui qui en a été dix-huit ans et en est encore le directeur effectif. Aucune œuvre ne vit et ne prospère à ce degré que si un homme lui communique son âme en quelque sorte, et s'immole à elle par le don de toutes ses pensées et de toutes ses heures. C'est ce que M. Boutmy a fait pour l'École. Aussi son esprit et son caractère personnels ont-ils marqué d'une empreinte durable et qui lui survivra toutes les parties de l'organisation.

M. Boutmy est un esprit ouvert, élevé, libéral. Jeune encore, il s'était dépensé dans des travaux de divers ordres. Émile de Girardin, dont son père avait été l'ami, l'avait introduit de bonne heure dans ses journaux : la *Presse* et la *Liberté*. Il y avait donné, ainsi que dans quelques revues, des articles de politique, d'économie sociale, d'histoire, d'esthétique, où abondaient les vues originales et ingénieuses. La politique avait déjà ses préférences, non la politique militante, dominée par l'esprit de parti, mais la politique de méditation et d'étude désintéressée, telle que la comprend une intelligence pénétrante, habile à en démonter tous les ressorts et à suivre leur jeu compliqué à travers la diversité des civilisations et des milieux sociaux. C'est dans cet esprit que sont écrits les importants articles sur la réforme sociale de M. Le

Play, sur les livres de M. Dupont-White, sur la constitution anglaise, sur l'histoire des civilisations. Toutefois, dans les dernières années de l'Empire, l'histoire de l'art l'avait disputé aux questions sociales. Elle s'était imposée à lui sous la forme d'un cours, qu'il avait été appelé à professer à l'École spéciale d'architecture, fondée par son ami M. Émile Trélat. Il en fit le sujet de son premier livre : *la Philosophie de l'architecture en Grèce* (1870). Avec cette faculté d'assimilation, qui est un de ses meilleurs dons, il avait si bien compris le génie hellénique, sans avoir jamais vu la Grèce, que les juges les plus compétents, les anciens membres de notre École d'Athènes, rendent hommage à l'exactitude de ses descriptions et à la justesse de ses appréciations.

Il avait trente-cinq ans lorsqu'il publia cet ouvrage. Il entrait dans ce « milieu du chemin de la vie » dont parle Dante, âge heureux où la maturité s'affirme, sans dépouiller les qualités de la jeunesse. Les « leçons de la défaite [1] » le rappelèrent à sa véritable vocation. Il fonda comme on l'a vu l'École des Sciences politiques.

C'était beaucoup d'en avoir conçu l'idée et le plan, ce n'était pas assez; il fallait la rendre capable de vivre longuement, réunir des ressources, recruter des professeurs, développer le programme selon les besoins des années qui se succèdent. M. Boutmy déploya dans cette œuvre des qualités éminentes d'organisateur et d'homme d'action que ses plus intimes amis soupçonnaient à peine.

Par le choix des maîtres, comme par l'action générale exercée sur les élèves, l'École est à un très haut degré l'œuvre personnelle de M. Boutmy. Il a su, dès

1. C'est le titre d'une éloquente conférence faite à Lyon en 1871 par M. Chalamet, aujourd'hui sénateur de l'Ardèche.

l'origine, s'entourer des collaborateurs les mieux préparés à comprendre l'esprit qui devait animer la nouvelle institution et à le faire passer dans leur enseignement. Il n'a pas été moins habile à les remplacer quand leurs chaires sont devenues vacantes et à s'adjoindre des maîtres d'égale valeur, quand il a fallu créer de nouvelles chaires. On pouvait, au début, faire la part de la fortune dans des choix si bien appropriés, tant il y avait, après la chute de l'Empire, de bonnes volontés prêtes à s'offrir pour des œuvres d'utilité sociale. M. Boutmy s'était, d'ailleurs, rendu la tâche plus facile, en s'affranchissant de la condition des grades pour ses maîtres comme pour ses élèves, et en ne tenant compte que du talent. Mais un bonheur non interrompu, pendant dix-sept années, dans le discernement des plus rares aptitudes, ne saurait être attribué à la chance; il atteste des qualités supérieures d'esprit et de caractère.

M. Boutmy n'a pas montré moins de sagacité dans le choix qu'il a fait de lui-même pour une des chaires les plus importantes : celle qui a pour objet l'histoire constitutionnelle de l'Europe et de l'Amérique. Les travaux qu'il a publiés sur les institutions anglaises prouvent quelle sûreté de science et de jugement il apporte dans un enseignement pour lequel il n'avait pas de précurseur. Lorsque l'Académie des Sciences morales l'a choisi comme un de ses membres libres en 1880, elle voulait surtout honorer la création d'une École où elle retrouvait la pensée qui avait présidé à sa propre fondation. Par ses écrits historiques et politiques, M. Boutmy s'est placé au premier rang de ceux qui l'honorent elle-même par des titres vraiment personnels.

Le dernier service que M. Boutmy a rendu à l'École a

été de lui trouver les moyens de vivre. Les participations considérables qu'il a obtenues ont même donné lieu pour un temps à une sorte de légende; le public aimait à répéter qu'on ne lui résistait pas. La vérité est qu'on cédait à l'excellence des résultats prévus, à la foi ardente et au désintéressement de celui qui les exposait. A cet égard, beaucoup reste à faire et l'heure du repos n'a pas sonné pour les administrateurs de l'École. Mais cette fondation est aujourd'hui assez connue et elle se recommande elle-même assez hautement pour que les libéralités curieuses d'un emploi utile au pays et à l'État fassent volontiers la moitié du chemin.

Dans une réunion amicale provoquée par les élèves et les anciens élèves de l'École dans le but d'offrir en leur nom à M. Boutmy une reproduction de la statue de la *Jeunesse* de Chapu, le fondateur, repoussant avec modestie les louanges qui lui étaient décernées, reportait aux professeurs et aux élèves eux-mêmes la plus grande part des succès obtenus. Il ajoutait :

Vous m'offrez ici un don véritablement royal et je me sens confus autant que reconnaissant de l'accepter. J'y démêle d'ailleurs une pensée dont je ne vous sais pas moins de gré que du témoignage lui-même; c'est celle qui a dicté le choix du sujet : la Jeunesse! L'homme ne se connaît guère et ne doit pas se juger lui-même. Si toutefois il y a un éloge que je crois avoir mérité, c'est d'avoir aimé passionnément deux choses. J'ai aimé passionnément le talent, j'ai aimé passionnément la jeunesse. Le talent, dans ce qu'il a de plein, de savoureux, de fécond, qu'y a-t-il de plus admirable! Et la jeunesse avec sa candeur, sa loyauté, sa curiosité infinie, ses vastes espérances, qu'y a-t-il de plus doux! C'est comme une aube qui repose les yeux, et où l'on pressent le jour sans en subir la clarté parfois blessante. Voilà dix-sept ans que je vis

au milieu des jeunes gens et le goût que j'ai pris à les voir travailler, se chercher et se trouver eux-mêmes, démêler leurs aptitudes, préparer à la patrie des citoyens utiles, des guides éclairés, n'a pas un seul instant faibli.

Nous voulons finir sur ces paroles d'un sentiment si vrai et si élevé, en y ajoutant seulement que M. Boutmy a aimé passionnément une troisième chose qu'il ne dit pas, la liberté de l'esprit, et que de là procèdent et l'incomparable vertu éducatrice et la haute impartialité scientifique qu'il a communiquées à son œuvre.

Mesurons, en concluant, l'étendue de cette œuvre et l'importance des résultats obtenus. Une création où l'État s'était essayé sans y réussir, réalisée par l'initiative de quelques citoyens et maintenue dix-huit ans avec leurs seules ressources; près de 3 millions, capital ou revenus, appliqués, sans charge pour l'État, sans rémunération pour les fondateurs, à ce grand intérêt national; plus de 3000 jeunes gens hautement cultivés, versés dans les fonctions publiques; le niveau des épreuves notablement relevé dans les concours qui ouvrent l'entrée des quatre grandes carrières officielles; près d'un millier d'étrangers attirés en France, initiés à notre esprit, ouverts à nos idées, dégagés de leurs préventions contre nous; des relations précieuses nouées entre eux et plusieurs de nos jeunes Français qui les retrouveront plus tard comme diplomates, accrédités auprès des gouvernements étrangers; un nombre considérable d'enseignements inaugurés sur des branches d'études jusqu'alors laissées en dehors des cadres universitaires; d'admirables aptitudes de professeurs révélées à des hommes supérieurs qui s'ignoraient eux-mêmes; plusieurs livres ou traités de grande valeur résumant

des cours lentement complétés sur une matière ; — tout cela réalisé dans une fondation qui, après avoir été au début, par sa nature même, suspecte à l'esprit de parti, a reçu à la fin l'hommage de tous les partis et obtenu leur respect par la modération et le sérieux de son attitude — voilà les mérites qui ont fait de l'École un efficace instrument de l'éducation nationale et de l'influence française dans le monde; voilà les services et les résultats par lesquels elle nous semble avoir bien mérité de la Science et du Pays.

TROISIÈME PÉRIODE



L'ÉCOLE DE 1889 A 1897

TROISIÈME PÉRIODE

L'ÉCOLE DE 1889 A 1897

Au moment où commence cette troisième période, l'École compte déjà dix-huit ans d'existence. Elle a trouvé la forme qui lui est propre, et qui ne ressemble entièrement à aucune autre. Elle est à la fois organisée pour la préparation que viennent y chercher les candidats aux carrières publiques, et hospitalière à toute recherche désintéressée qui touche aux sciences politiques. Il semblerait donc que l'École n'eût désormais qu'à se maintenir dans la bonne voie, et à profiter de la vitesse acquise. Il semblerait que le rapport annuel présenté au Conseil d'administration dût se borner à enregistrer les succès habituels des élèves, et à constater, avec une heureuse uniformité, une prospérité toujours croissante.

Penser ainsi serait bien peu connaître l'esprit qui dirige l'École, et qui considère surtout les résultats obtenus comme un moyen d'en atteindre de plus grands et de plus difficiles encore ; ce serait méconnaître aussi

les conditions d'existence d'une école libre, qui, se développant comme un organisme, doit comme lui lutter pour vivre, et, par un travail intérieur, se réadapter sans cesse à l'état d'un milieu sans cesse changeant.

C'est ainsi que, dès le commencement de cette nouvelle période, de graves difficultés s'annoncèrent de plusieurs côtés à la fois. L'École des sciences politiques, institution libre, n'avait pu être comprise au nombre des établissements dont le diplôme confère l'exemption de deux ans de service militaire. L'École devait s'attendre à subir dans son recrutement le contre-coup de la nouvelle loi. Comme celle-ci assurait la dispense aux docteurs en droit, il était à prévoir qu'un assez grand nombre de jeunes gens resteraient en province pour y pousser leurs études de droit jusqu'au doctorat, au lieu de venir comme auparavant compléter leur instruction générale à l'École des sciences politiques. Cet effet de la loi militaire se fit sentir, mais d'une façon temporaire; car, au bout de quelques années, la diminution des élèves français, qui n'avait jamais été considérable, s'arrêta, et fit place à un mouvement ascensionnel continu. Le chiffre annuel des inscriptions est maintenant bien supérieur à ce qu'il avait jamais été avant la loi militaire.

En même temps, la section coloniale, si rapidement et si heureusement organisée par l'École pour fournir des administrateurs capables à la partie la plus récemment acquise de notre empire colonial (Indo-Chine et Tunisie), se trouvait pour ainsi dire bloquée par un obstacle insurmontable. L'État fondait à Paris une École coloniale, et une suite de décrets réservait aux élèves de cet établissement le monopole à peu près complet des places administratives, dans tout l'ensemble de nos colonies.

M. Boutmy fit entendre à cette occasion les avertissements les plus sages. Il montra que le recrutement et l'instruction des administrateurs coloniaux devaient se conformer à certains principes, et qu'on allait à l'encontre de ces principes en établissant à Paris une école unique, et en y donnant un enseignement commun aux fonctionnaires de la Guyane, de la Martinique, du Congo et du Tonkin, etc. Il demanda l'institution d'un concours où pourraient se présenter, sans l'obligation d'un coûteux séjour dans la capitale, des jeunes gens formés non pas seulement à Paris, mais soit dans la colonie même, soit dans des ports de mer en rapports constants avec cette colonie, soit dans les grandes villes industrielles et commerciales qui sont en même temps des centres de haute instruction et de large expansion coloniale. Sa voix ne fut pas alors écoutée[1]. Quand s'ouvrit l'établissement officiel, l'École des sciences politiques n'avait plus d'intérêt dans la question; la section coloniale avait disparu de son programme, mais les principaux éléments en avaient été conservés et rattachés, pour la partie indo-chinoise, à la section diplomatique, par exemple, le cours de M. Silvestre (*Questions politiques et économiques dans l'Asie orientale*), pour la partie africaine à la section administrative, par exemple, les cours de MM. Houdas (*Arabe parlé et droit musulman*) et Wilhelm (*Législation algérienne et coloniale*).

Loin de s'appauvrir, cette partie de l'enseignement de l École n'a pas cessé de se développer, et deux cours

1. Les décrets des 23 mai, 4 juillet et 14 septembre 1896 ont supprimé ou notablement restreint le privilège des élèves de l'École coloniale en ce qui concerne les places de l'administration centrale des colonies et de tous nos établissements d'outre-mer.

considérables, celui de M. Schefer sur la « Politique coloniale des États européens depuis le traité de Versailles » et celui de M. Chailley-Bert sur la « Colonisation européenne et l'étude des procédés des divers peuples colonisateurs » se sont encore ajoutés, comme on le verra plus loin, aux moyens de préparation des jeunes hommes d'initiative qui cherchent dans nos colonies l'emploi de leur activité. L'École n'a donc pas déserté, bien au contraire, le service d'un de nos plus grands intérêts nationaux.

Enfin, la licence en droit avait été réformée, mais non divisée. On avait reconnu les inconvénients d'une bifurcation imposée aux jeunes gens au début même de leurs études de droit, alors qu'ils sont tout à fait hors d'état de faire un choix en connaissance de cause. Mais le doctorat en droit, à son tour, devint l'objet d'une réforme, et cette fois l'idée d'une division l'emporta. Les étudiants purent choisir, à partir de 1896, entre un doctorat ès sciences juridiques et un doctorat ès sciences politiques et économiques. C'était en fait le nom même de l'École, nom qu'elle avait fait sien par une possession de plus de vingt ans, qu'on lui empruntait pour l'appliquer, dans les Facultés de droit, à un enseignement sensiblement différent.

Sans doute, il eût été préférable, selon le désir exprimé par M. Boutmy, d'éviter cette similitude de nom, que l'adjonction d'« économiques » à « politiques » ne rendait guère moins fâcheuse. Quoi qu'il en soit, l'École n'a eu à souffrir ni de la réforme elle-même, ni du nom choisi pour le nouveau doctorat. Elle ne peut que se féliciter de tous les enrichissements que recevra l'enseignement des Facultés de droit. Pour reproduire les termes mêmes

dont se servait M. Boutmy dans son rapport au conseil d'administration en 1896 : « Les différences de milieu, d'esprit, de méthode, de visées, de qualification des professeurs sont assez considérables pour que deux cours de même nom ne soient pas au fond le même cours, et que chacun conserve sa valeur propre et sa raison d'exister. » L'expérience a jusqu'ici pleinement confirmé cette vue. Bien loin que les candidats au doctorat ès sciences politiques et économiques désertent l'École de la rue Saint-Guillaume, un grand nombre d'entre eux sentent qu'ils ont avantage à suivre ses cours concurremment avec ceux de la Faculté de droit. Il y a lieu de penser que l'élite des candidats à ce grade ne désapprendra pas le chemin de l'École.

Aussi bien, ces jeunes gens n'y trouvent pas seulement ce que tout établissement d'enseignement supérieur doit offrir, c'est-à-dire des cours professés par des maîtres dont l'autorité égale la compétence. Ils n'y trouvent pas seulement ce qu'une Faculté de droit a déjà beaucoup plus de peine à posséder, c'est-à-dire une extrême abondance de cours où l'histoire moderne est enseignée sous les aspects les plus divers, et en quelque sorte dans toutes ses spécialités : diplomatique et constitutionnelle, parlementaire et législative, militaire et coloniale, etc. Ils s'y exercent encore à mettre en œuvre ce qu'ils ont appris. Il ne suffit pas, pour devenir un homme utile, de posséder un savoir étendu et varié. Il faut en outre l'avoir assimilé. Il faut s'être habitué d'abord à concevoir les notions que l'on a acquises en dehors de la forme un peu générale et de l'ordre d'exposition méthodique adoptés par les professeurs; puis, à tirer de ce fonds ce qui peut s'appliquer à un sujet spécial et défini.

Ce progrès si désirable est facilité pour les élèves par des organes nouveaux qui ont apparu à l'intérieur de l'École quand le moment a été venu, organes simples, habilement agencés pour produire le maximum d'effet utile avec une dépense minima de temps et de forces, organes vivaces, dont la structure décèle l'imagination hardie et prudente à la fois de celui qui les a conçus.

Déjà, dans la période précédente, l'École avait ajouté à l'enseignement proprement dit les groupes de travail et la publication des *Annales*. Beaucoup de bonne besogne a été faite sans bruit dans les groupes. Et les *Annales* ont dû augmenter le nombre de leurs feuilles. Elles ont conquis une légitime autorité par la valeur de la plupart des travaux qui y ont été insérés. Ici encore, la collaboration des professeurs et des élèves a été particulièrement heureuse. Mais le grand progrès de l'École, durant cette période, a consisté dans la création des conférences de revision et des conférences d'application. Nous laissons la parole au directeur, qui explique dans un de ses rapports la conception même et le but de ces conférences.

« Les unes et les autres ont pour objet de remédier à l'insuffisance de l'enseignement donné du haut de la chaire. Cet enseignement par monologue, qui s'arrête au bout d'une heure, laissant le professeur dans l'ignorance de ce qu'en ont retenu, compris, assimilé ses auditeurs, laisse ces auditeurs eux-mêmes dans l'incertitude sur le profit qu'ils en ont retiré. Ils ne savent pas s'ils ont pénétré le sens profond des paroles du maître, ou s'ils en sont restés à la signification spécieuse; ils savent encore moins comment il faudrait s'y prendre pour puiser avec choix dans la masse des notions acquises, et pour en extraire ce qu' peut servir à traiter un point défini, à résoudre une ques-

tion pratique. C'est pour mettre au clair, à cet égard, les professeurs, les élèves et la direction de l'École qu'ont été instituées les conférences de revision et les conférences d'application. Dans les premières, où sont admis tous les élèves en cours d'études, le maître de conférences découpe ou plutôt dégage, parmi les matières déjà enseignées, un sujet fondamental et faisant axe en quelque sorte; il choisit, de préférence, un sujet susceptible d'une exposition qui rompt l'ordre suivi par le professeur, et qui force les jeunes esprits à sortir des phrases ou formules restées dans leur mémoire. Il fait enfin cette exposition sous la forme d'interrogations échelonnées, sondant chaque fois l'intelligence de ses auditeurs, leur mettant sous les yeux, par la critique de leurs réponses, leurs obscurités et leurs insuffisances, les obligeant à parler juste, à ne jamais s'en tenir à des à peu près, leur faisant découvrir à eux-mêmes les conséquences et les corollaires de ce qu'ils viennent de dire, résumant par moments ce qui est acquis, puis les sollicitant de nouveau d'aller plus loin, en sorte que la leçon marche, et qu'ils ont le sentiment de la faire eux-mêmes avancer vers son but. Ce but, c'est que tout à la fin et en se retournant, ils aient la perspective d'une région importante de la science admirablement explorée, arpentée, cadastrée en quelque sorte, et dont ils se sentent maîtres.

« Douze sujets environ par an, empruntés à chacun des grands cours, et traités sous cette forme qui associe à l'activité du maître l'activité jusque-là non sollicitée de l'élève, fournissent à celui-ci des points d'attache et des cadres solides pour tout le reste de la matière enseignée, ou bien encore (l'expression est plus forte sans être moins juste) ils allument dans son esprit des foyers lumi-

neux capables d'éclairer tous leurs alentours. En sortant de la conférence, l'élève possède déjà tout l'essentiel du cours; il possédera, quand il voudra, ce qui lui manque encore.

« C'est conformément à cette méthode qu'ont fonctionné dès 1895 les conférences de M. Dupuis sur le droit des gens, de M. Schefer sur l'histoire diplomatique, de M. Zolla sur l'économie politique, de M. Chapsal sur le droit administratif, de MM. Bertrand et Picot sur les finances.

« Les conférences d'application s'adressent à nos élèves diplômés, c'est-à-dire à des jeunes gens en possession de toute la somme des connaissances comprises dans le programme d'une section.

« L'objet spécial de cette forme d'enseignement est d'exercer les jeunes gens à traiter des sujets et à résoudre des problèmes pratiques du genre de ceux qu'ils rencontreront dans la vie réelle. Il faut pour cela qu'ils apprennent à se mouvoir avec aisance au milieu de leur acquis, comme le magasinier au milieu de ses planches et de ses cases, à mettre la main rapidement sur les objets demandés ou nécessaires, c'est-à-dire sur les faits, les idées, les textes relatifs à une question posée, à ne prendre que ces faits et non d'autres; autrement dit à ne point charger leur exposition de détails oiseux ou superflus. On exige qu'ils écrivent et qu'ils parlent sobrement; on les provoque à des discussions qui ont toujours pour point de départ une affaire réelle ou un document certain. Il y a là un apprentissage préalable qui ne dispense pas de l'apprentissage pratique, mais qui peut contribuer à l'abréger, et à rendre nos jeunes gens plus rapidement utilisables. »

Conférences de revision et conférences d'application sont aujourd'hui en pleine activité, et donnent les plus heureux résultats.

II

L'École des Sciences politiques, arrivée à la période de son plein développement, tient donc les promesses qu'avait faites son enfance. Elle donne un exemple de ce qui est peut-être le plus rare dans la vie de telles institutions : l'esprit de suite dans le renouvellement incessant. En quoi avait consisté l'originalité principale de l'École, dès que, sortie des conditions étroites des premières années, elle avait pu être elle-même, et manifester sa nature propre ? En ce qu'elle n'était exclusivement ni une école préparatoire à certaines carrières, ni un institut de spéculation scientifique ; elle participait des deux, afin de former des hommes que la connaissance de l'histoire et des principes rendraient plus aptes à l'action intelligente et féconde. Pour atteindre entièrement son but, elle devait donc se développer en deux directions non pas précisément opposées, mais néanmoins divergentes, dont l'esprit même de l'École ferait l'unité ; d'un côté serrer toujours de plus près les applications pratiques, de l'autre, s'élever toujours plus haut vers la science pure. De là un mouvement et une sorte de rénovation continuelle, qui empêche les maîtres et les élèves de s'accoutumer au train trop paisible d'études invariables, sans imprévu ni pour les uns ni pour les autres. Comparez le tableau des cours et conféren-

ces de l'année 1897 à celui de l'année 1889 : vous serez surpris du chemin que l'École a parcouru en quelques années dans cette double voie.

Dès 1891, M. Boutmy était justement préoccupé du nombre assez restreint de places mises au concours dans les carrières que l'École ouvre à ses élèves. Il se demanda si beaucoup d'entre eux ne pourraient pas être dirigés vers des emplois pour lesquels les facultés de droit et les écoles de commerce n'offrent pas une préparation spéciale et suffisante; si, en un mot, l'École ne serait pas plus apte que tout autre établissement à entreprendre la formation de collaborateurs d'élite pour les hommes qui sont à la tête des grandes affaires. Il y a des entreprises dont l'industrie repose plus particulièrement sur une concession ou un monopole, et qui soutiennent avec le public, avec les États, avec les villes, des rapports économiques et juridiques souvent très compliqués. Citons les compagnies de chemin de fer, de mines, de crédit foncier, de banques d'État, d'assurances, de navigation transatlantique, de télégraphie internationale, de gaz, de ports, d'eaux, de transports urbains. Le jeu très entrecroisé des intérêts publics et privés multiplie ici les questions délicates. Il faut, pour les aborder, une préparation mixte très compréhensive qui ne peut s'organiser nulle part mieux qu'à l'École des sciences politiques.

Agréée déjà par plusieurs compagnies de chemins de fer, qui s'empressèrent de fonder des bourses à l'École, cette idée prit corps aussitôt. Cette même année 1891, M. Poinsard fit un cours sur les règles économiques de l'administration et de l'exploitation des domaines ruraux, M. Raphaël-Georges Lévy sur les opérations de banque, M. Guieysse sur les assurances sur la vie. Le premier de

ces cours s'est transformé en une conférence de M. Zolla qui va devenir un cours proprement dit ; le second a dû être consolidé dès l'année suivante, et il a donné lui-même naissance à une conférence d'application très suivie sur les affaires financières. Dans le même ordre d'idées, citons encore comme récemment créés le cours de M. Fleury sur l'hygiène publique et sur les services publics et municipaux en France et à l'étranger; le cours de M. Georges Paulet sur la législation ouvrière, le cours de M. Romieu sur la législation des chemins de fer.

Ces enseignements d'un caractère mixte, où la science, sans rien sacrifier de sa rigueur ni de sa dignité, s'emploie au service de la pratique, font songer à ce qui est usité en Allemagne avec tant de succès dans le domaine de l'industrie proprement dite. Si les Allemands ont aujourd'hui une supériorité marquée sur leurs rivaux, par exemple, dans l'industrie des produits chimiques, c'est grâce à une collaboration méthodique et merveilleusement organisée de leurs savants et de leurs industriels. Le travail se fait scientifiquement dans les usines, sous la direction d'un état-major de chimistes formés dans les Universités, toujours au courant des derniers progrès de la science, et qui les appliquent aussitôt au perfectionnement de la fabrication. N'est-ce pas quelque chose d'analogue que l'École des sciences politiques a réalisé pour les grandes affaires financières et commerciales ? Beaucoup de choses qui étaient autrefois des objets de divination y sont devenues objets de science. Ici encore l'École a entrepris de substituer à un empirisme souvent routinier et quelquefois erroné, une préparation méthodique reposant sur les résultats acquis de la science économique, et permettant l'action pleinement

calculée avec la prévision presque certaine des résultats qui seront produits.

En même temps que l'École s'ouvrait ainsi un domaine immense, qu'elle n'arrivera que lentement à couvrir, et où elle risque peu d'être rejointe par l'enseignement public, le nombre des cours proprement scientifiques, si restreint à l'origine, s'augmentait en proportion. De ce côté aussi, l'École ne cessait pas, selon l'expression frappante de son directeur, d'essayer soit des sujets, soit des hommes. Ainsi M. Arnauné y étudie la monnaie, le crédit et le change, M. Cheysson, l'économie sociale, dans une chaire spécialement fondée par Mme la comtesse de Chambrun. M. Christian Schefer expose la politique coloniale des États européens depuis le traité de Versailles, M. Chailley-Bert, la colonisation comparée. M. A. Leroy-Beaulieu, à son cours déjà ancien sur l'histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt dernières années, en a ajouté un nouveau sur les rapports des Églises et de l'État dans tous les pays de l'Europe et aux États-Unis. Il y décrit d'abord l'organisation intérieure de la cour de Rome ; il caractérise ensuite l'action de l'Église romaine dans les pays catholiques, protestants et schismatiques, et ses rapports avec les pouvoirs civils ; il examine la constitution du luthéranisme en Allemagne, de l'anglicanisme et des sectes dissidentes en Angleterre, de l'Église russe et des Églises orientales. L'étude des juifs et de l'Islam complète cette riche et vivante exposition d'un sujet qu'on n'avait pas jusqu'ici osé inscrire sur les programmes de notre enseignement public. Le succès du cours a été éclatant.

L'École s'est ouverte aussi à la science nouvelle de la sociologie. Elle a donné à M. Tarde, bien connu par ses

brillants travaux, l'occasion d'exposer ses théories personnelles devant un auditoire de jeunes gens curieux des problèmes sociologiques. Il y a quelques mois, M. Élie Halévy a donné une série de conférences sur Bentham et la réforme juridique en Angleterre, qui ont été fort goûtées. Tous ces enseignements sont venus s'ajouter au cours si intéressant inauguré dès 1886 par M. Lévy-Bruhl, et transformé en chaire après une brillante épreuve de deux années.

Ainsi l'enseignement de l'École se développe à la fois par sa branche pratique et par sa branche spéculative. Elles se complètent mutuellement, au grand profit des élèves, qui y trouvent des cours toujours plus variés, toujours plus soigneusement adaptés à leurs besoins, en entendant le mot dans le sens le plus large, et aussi le plus désintéressé.

C'est pourquoi, si l'École a rencontré des difficultés, elle a reçu aussi des encouragements et des hommages dont elle est justement fière. Par exemple, le département de la guerre a jugé utile de faire suivre aux capitaines stagiaires de l'Intendance un certain nombre des cours de l'École, et un accord est intervenu à ce sujet entre la direction de l'École et le ministre de la guerre. Il n'est pas moins flatteur pour l'École de se voir imiter à l'étranger, en Belgique, et surtout en Amérique, où plusieurs Universités ont établi des institutions sur le modèle même de l'École des sciences politiques. Ce sont là quelques preuves, entre tant d'autres, de la valeur de l'œuvre accomplie.

Aussi lorsque, en 1896, la Société des anciens élèves et élèves prit l'initiative de célébrer dans une fête tout intime le vingt-cinquième anniversaire de la fondation

de l'École, un grand nombre des fondateurs, les administrateurs et la totalité du corps enseignant répondirent avec empressement à l'appel de cette jeunesse reconnaissante; ils s'unirent à elle pour offrir à M. Boutmy une admirable médaille gravée par le maître Roty et pour lui exprimer la profonde et affectueuse gratitude de toute une génération instruite et formée par ses soins. Toutes les voix s'unirent ce jour-là pour lui dire quels services inappréciables son dévouement et sa sagesse ont rendu et rendent encore tous les jours à l'éducation nationale, c'est-à-dire à la France[1]. Non seulement l'École a doté notre pays d'un enseignement organisé des Sciences politiques sans rien demander à l'État que la liberté; non seulement elle a donné une nourriture intellectuelle solide à une bonne part de la jeunesse destinée aux fonctions publiques : elle a encore contribué à rappeler en France les étudiants étrangers qui s'étaient trop habitués à ne visiter que les universités de nos voisins. Elle a fait ainsi à la France nombre d'amis, qui conserveront et répandront dans leur pays l'influence de l'esprit français. Ici encore, l'École des sciences politiques a donné un exemple que l'État s'efforce d'imiter.

« Une école progressive, dit M. Boutmy, est comme un arbre que, d'année en année, sa propre croissance et celle de la forêt environnante exposent autrement au soleil : la sève abandonne plus ou moins les rameaux que l'ombre gagne, et gonfle au contraire les rameaux éclairés ». Il faut donc surveiller attentivement cette croissance, alléger l'arbre de toute frondaison inutile ou parasite, et

1. Les discours prononcés à cette occasion par MM. Aucoc, Sorel, Zolla et la réponse de M. Boutmy, précédés d'une notice de M. le baron Hulot, ont été réunis dans une brochure commémorative.

faire en sorte que les branches vivaces reçoivent l'air et la lumière en abondance. Chaque année apporte ainsi une tâche nouvelle. Des questions se posent, qui doivent être étudiées et tranchées. Des cours nouveaux doivent être essayés, et, s'il y a lieu, consolidés.

Il serait avantageux de donner plus d'ampleur aux cours de science désintéressée, qui sont si vivement goûtés par les élèves de l'École. Peut-être y aurait-il lieu aussi de généraliser encore davantage les conférences d'application. La section économique et financière ne devrait-elle pas s'augmenter de plusieurs cours se rapportant à l'économie politique appliquée? Ne faudrait-il pas faire une place, dans la section administrative, aux questions d'organisation judiciaire, d'instruction criminelle, de régime pénitentiaire, qui ont pris un si grand développement aujourd'hui? Et n'est-il pas urgent que, dans la section diplomatique, des cours traitent les questions essentielles relatives au Nouveau Monde, en particulier aux États-Unis? Mais, d'autre part, comment réaliser tous ces progrès, ou même une partie d'entre eux, si l'École, qui se trouve déjà à l'étroit, manque des ressources nécessaires pour s'agrandir?

On voit comment, du fait même de la prospérité de l'École et de sa croissance régulière, son directeur a été amené à concevoir de nouvelles lacunes de l'éducation politique, de nouveaux services à rendre à la science et à l'État, et comment le besoin et l'ambition de réunir de nouvelles ressources sont nés tout naturellement d'un succès sans exemple. Dans la période qui va de 1889 à 1897, l'École a reçu de l'État, sur le legs Giffard, une dotation de 6 000 francs, affectée à l'entretien de la bibliothèque; elle a dû, en outre, à la générosité de

M. de Chambrun, la fondation d'une chaire d'économie sociale. Dans les périodes antérieures, elle avait déjà reçu d'autres dons. Si des libéralités intelligentes se sont portées sur elle, alors qu'elle n'était guère encore qu'une espérance, ne faut-il pas penser que d'autres lui viendront, maintenant qu'elle compte quarante chaires permanentes, et autant de professeurs, qu'elle reçoit tous les ans plus de cinq cents élèves, et qu'elle est prête à de nouveaux progrès? En Angleterre et en Amérique, beaucoup d'institutions d'enseignement supérieur vivent ainsi sur des dotations fondées par des particuliers. En France, des sommes considérables se sont accumulées entre les mains des Académies. Une partie de ces donations recevrait une application à beaucoup d'égards plus intéressante et plus fructueuse, sous la forme de dotations affectées aux enseignements éprouvés qui font l'objet des chaires magistrales de l'École. Le fait s'est produit déjà pour deux d'entre elles : il serait de l'intérêt public que ce généreux exemple fût suivi, et que l'École des sciences politiques, après tant de services rendus, ne se vît pas empêchée, faute de ressources, d'en rendre de plus larges et de plus nombreux encore.

ANNEXES

DIRECTION DE L'ÉCOLE

ET CORPS ENSEIGNANT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **Aucoc**, de l'Institut, président du conseil d'administration du chemin de fer du Midi, *Président du Conseil;* **Paul Hély d'Oissel**, *Vice-président ;* **E. Boutmy**, de l'Institut, *Directeur de l'École* ; prince **A. d'Arenberg**, député, président du Conseil d'administration de la Compagnie du canal de Suez ; **Aynard**, député, président de la Chambre de commerce de Lyon ; **Casimir Périer**, ancien président de la République française ; comte **Chaptal** ; **Griolet**, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, vice-président du conseil d'administration du chemin de fer du Nord ; **Georges Picot**, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; comte L. **de Ségur**, administrateur du chemin de fer d'Orléans ; **Jacques Siegfried**, banquier ; **C. de Varigny**.

Commissaire : M. **Louis Muller**, industriel.

ENSEIGNEMENT

DIRECTEUR, M. **Émile Boutmy**, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Secrétaire général : M. **Charles Dupuis.**

Secrétaire-adjoint et secrétaire du Conseil d'administration : M. **Achille Viallate.**

Bibliothécaire : M. **Maurice Caudel.**

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. le général de division **Béziat**; **Boulanger**, sénateur, premier président de la Cour des comptes ; **Cambon**, gouverneur général de l'Algérie ; comte **de Chambrun**, fondateur d'une chaire à l'École ; **Clavery**, ministre plénipotentiaire ; baron **de Courcel**, sénateur, ambassadeur de France à Londres ; **Flourens**, député, ancien ministre, professeur honoraire de l'École ; **Girard de Rialle**, directeur des Archives au Ministère des Affaires étrangères ; **Glasson**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit, professeur honoraire de l'École ; **S. Goldschmidt**, fondateur d'une chaire à l'École ; **Hanotaux**, de l'Académie française, Ministre des Affaires étrangères ; **Janet**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École ; **Laferrière**, vice-président du Conseil d'État ; **P. Leroy-Beaulieu**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École ; **Machart**, inspecteur général des finances, professeur honoraire de l'École ; **Magnin**, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France ; **Marquès di Braga**, conseiller d'État honoraire, sous-gouverneur du Crédit Foncier de France ; le général **Niox**, professeur honoraire de l'École ; **Nisard**, directeur des affaires politiques et du contentieux au Ministère des Affaires étrangères ; **Rambaud**, sénateur, ministre de l'Instruction publique, professeur honoraire de l'École ; **A. Ribot**, député, ancien président du Conseil des ministres, professeur honoraire de l'École ; **Ch. Tranchant**, ancien conseiller d'État ; **Vallon**, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, administrateur du chemin de fer du Nord.

CORPS ENSEIGNANT

PROFESSEURS

MM. **Levasseur**, de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers ; **Albert Sorel**, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques ; **H. Gaidoz**, directeur à l'École des Hautes Études ; **Lyon-Caen**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit; **Renault**, professeur à la Faculté de Droit ; **Funck-Brentano** ; **Commandant Leblond**, professeur à l'École de guerre ; **Anatole Leroy-Beaulieu**, de l'Institut ; **Albert Vandal**, de l'Académie française ;

Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure; **Jules Dietz**; **André Lebon,** député, ministre des colonies; **Charles Benoist**; **J. Flach,** professeur au Collège de France; **Lévy-Bruhl,** professeur agrégé de l'Université; **Gabriel Alix**; **Le Vavasseur de Précourt,** maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, administrateur du chemin de fer de Lyon; **Romieu,** maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement; **Dunoyer,** ancien conseiller d'État; **Cheysson,** inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur d'économie politique à l'École nationale supérieure des Mines; **De Foville,** de l'Institut, directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles, professeur honoraire au Conservatoire des Arts et Métiers; **René Stourm,** de l'Institut, ancien inspecteur des finances, ancien administrateur des Contributions indirectes; **Aug. Arnauné,** directeur au Ministère des finances; **Raphaël-Georges Lévy,** banquier; **De Colonjon,** directeur de l'Enregistrement et du Timbre du département de la Seine; **Jules Fleury,** vice-président de la Société des ingénieurs civils; **Boulanger,** conseiller référendaire à la Cour des comptes; **Plaffain,** inspecteur des finances; **Courtin,** inspecteur des finances; **Wilhelm,** chef du Service du contentieux de la marine, professeur à l'École des Hautes Études de la marine; **Georges Paulet,** chef de bureau au Ministère du Commerce et de l'Industrie; **Silvestre,** ancien directeur des affaires civiles au Tonkin et ancien chef de la justice indigène en Cochinchine; **Houdas,** professeur à l'École des langues orientales vivantes; **Henri Cordier,** professeur à l'École des langues orientales vivantes; **Paul Pelet,** membre du Conseil supérieur des colonies; **J. Chailley-Bert,** secrétaire général de l'Union coloniale française; **G. Tarde,** chef du Bureau de statistique au Ministère de la Justice; **Raymond Kœchlin**; **Christian Schefer**; **Zolla,** professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon; **Cart,** professeur au Lycée Henry IV; **Morel,** docteur ès lettres, professeur au Lycée Montaigne; **Louis Léger,** professeur au Collège de France.

MAITRES DE CONFÉRENCES

MM. **Bertrand,** inspecteur des finances; **Caillaux,** inspecteur des finances; **Caudel,** bibliothécaire de l'École; **Chapsal,** auditeur au Conseil d'État; **L. Paul-Dubois,** auditeur à la Cour des

Comptes; **Ch. Dupuis**, docteur en droit, secrétaire général de l'École ; **Ch. Lesage**, inspecteur des finances ; **Marcé**, auditeur à la Cour des comptes ; **Ch. Picot**, inspecteur des finances ; **R. Pinot**, secrétaire honoraire de l'École, ancien directeur du Musée social ; **Christian Schefer** ; **Tardieu**, auditeur au Conseil d'État ; **A. Viallate**, secrétaire adjoint de l'École et secrétaire du Conseil d'administration ; **Zolla**, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. **Carlier**, secrétaire général de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans ; **Francis Charmes**, député ; **Dubois de l'Estang**, chef de l'Inspection des finances ; **Flourens**, député, ancien ministre ; **Glasson**, de l'Institut ; **Janet**, de l'Institut ; **Clément Juglar**, de l'Institut ; **De Laboulaye**, inspecteur général des postes et télégraphes ; **Paul Leroy-Beaulieu**, de l'Institut ; **Machart**, inspecteur général des finances ; **Général Niox**, ancien professeur à l'École de guerre ; **Rambaud**, sénateur, ministre de l'Instruction publique, professeur à la Faculté des lettres ; **A. Ribot**, député, ancien président du conseil des ministres ; **Rœderer**, sous-chef de la comptabilité de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans ; **Vergniaud**, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Seine.

Secrétaire honoraire : M. **Robert Pinot**, ancien directeur du Musée social.

Bibliothécaire honoraire : M. **Léon Poinsard**, secrétaire général des bureaux internationaux de la propriété intellectuelle.

PROGRAMMES DES COURS

1897-1899

I

ANNÉE 1897-1898

Histoire constitutionnelle, parlementaire et législative de la France, de 1789 à 1875.

M. JULES DIETZ.

Histoire constitutionnelle de l'Angleterre et des États-Unis.

M. ANDRÉ LEBON, député, ministre des Colonies, suppléé par M. JULES DIETZ.

Histoire diplomatique de l'Europe de 1713 à 1789.

M. E. BOURGEOIS, maitre de conférences à l'École normale supérieure.

Histoire diplomatique de l'Europe de 1818 à 1878

et conférence sur l'organisation des services diplomatiques et l'étude des sources de l'histoire diplomatique depuis 1818.

M. ALBERT SOREL, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt dernières années.

LES INSTITUTIONS ET LES PARTIS; QUESTIONS NATIONALES, QUESTIONS POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES

M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU, de l'Institut.

Affaires d'Orient.

M. VANDAL, de l'Académie française.

Droit des gens.

M. FUNCK-BRENTANO.

Droit international.

M. RENAULT, professeur à la Faculté de droit.

Législation commerciale et maritime comparée.

M. LYON-CAEN, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.

Colonisation comparée et étude des procédés des divers peuples colonisateurs.

M. J. CHAILLEY-BERT, secrétaire général de l'Union coloniale française.

Questions politiques et économiques dans l'Asie orientale.

Possessions britanniques, néerlandaises, françaises et espagnoles.

M. SILVESTRE, ancien directeur des affaires civiles au Tonkin et ancien chef de la justice indigène en Cochinchine.

Géographie des possessions françaises de l'Afrique et de l'extrême Orient.

M. PAUL PELET, membre du Conseil supérieur des Colonies.

Organisation et pratique administratives en France et dans les pays étrangers.

M. Levavasseur de Précourt, maitre des requêtes honoraire au Conseil d'État.

Matières administratives.

M. Gabriel Alix.

Législation algérienne et coloniale.

M. Wilhelm, chef du service du contentieux de la Marine, professeur à l'École des Hautes Études de la Marine.

Droit musulman.

M. A. Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Finances publiques.

LE BUDGET

M. René Stourm, de l'Institut, ancien inspecteur des finances, ancien administrateur des contributions indirectes.

Législation budgétaire de la France. Le décret de 1862.

M. Courtin, inspecteur des finances.

Législation fiscale de la France. Les régies financières.

M. Plaffain, inspecteur des finances.

Règles de la comptabilité publique en France.

M. Boulanger, conseiller-référendaire à la Cour des comptes.

Histoire des doctrines économiques.

(Fondation S.-H. Goldschmidt.)

M. Dunoyer, ancien conseiller d'État.

La Monnaie, le crédit et le change.

M. Arnauné, directeur au Ministère des Finances.

Économie sociale.

(Fondation comtesse de Chambrun.)

M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École nationale supérieure des mines.

COURS ET CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

Histoire constitutionnelle de l'Europe.

(ESPAGNE, PAYS-BAS, SUÈDE ET NORVÈGE)

M. Charles Benoist.

Finances étrangères.

LES BUDGETS COMPARÉS DE L'ANGLETERRE, DE L'ALLEMAGNE ET DE LA RUSSIE

M. Raphael-Georges Lévy.

Problèmes de criminalité.

M. G. Tarde, chef du Bureau de statistique au Ministère de la Justice.

Conférences sur l'enregistrement.

M. de Colonjon, directeur de l'Enregistrement et du Timbre du département de la Seine.

Cours de langues.

Allemand. — M. Cart, professeur au lycée Henri IV.
Anglais. — M. Morel, docteur ès lettres, professeur au lycée Montaigne.

II

ANNÉE 1898-1899

Législation civile comparée.

M. Jacques Flach, professeur au Collège de France.

Organisation et pratique administratives en France et dans les pays étrangers.

M. Levavasseur de Précourt, maître des requêtes honoraire au conseil d'État.

Matières administratives.

M. Gabriel Alix.

Finances publiques.

LES REVENUS PUBLICS

M. René Stourm, de l'Institut, ancien inspecteur des finances, ancien administrateur des contributions indirectes.

Législation budgétaire de la France. Le décret de 1862.

M. Courtin, inspecteur des finances.

Législation fiscale de la France. — Les régies financières.

M. Plaffain, inspecteur des finances.

Règles de la comptabilité publique en France.

M. Boulanger, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Économie politique.

M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École nationale supérieure des mines.

Géographie commerciale et statistique.

M. E. Levasseur, de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

M. A. de Foville, de l'Institut, professeur honoraire au Conservatoire des arts et métiers, directeur de l'administration des monnaies et médailles.

Législation des chemins de fer.

M. Romieu, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du gouvernement.

Commerce extérieur et législation douanière.

M. Arnauné, directeur au Ministère des Finances.

Affaires de banque.

M. Raphael-Georges Lévy.

Législation ouvrière.

M. Georges Paulet, chef de bureau au Ministère du Commerce.

Hygiène publique. Services publics et municipaux en France et à l'étranger.

M. J. Fleury, vice-président de la Société des ingénieurs civils.

Géographie et ethnographie.

M. Gaidoz, directeur à l'École des Hautes Études.

Histoire diplomatique de l'Europe de 1789 à 1818

et conférence sur l'organisation des services diplomatiques et l'étude des sources de l'histoire diplomatique, de 1789 à 1818.

M. Albert Sorel, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt dernières années.

LES QUESTIONS RELIGIEUSES ET LA POLITIQUE

M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut.

Histoire constitutionnelle de l'Europe depuis 1789.

ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, ITALIE

M. Charles Benoist.

Histoire des idées politiques et de l'esprit public pendant les deux derniers siècles.

L'ÉVOLUTION DE L'ESPRIT PUBLIC EN ALLEMAGNE AU XIX[e] SIÈCLE (1815-1870)

M. Lévy-Bruhl, professeur agrégé de l'Université.

Droit des gens.

M. Funck-Brentano.

Droit international.

M. Renault, professeur de la Faculté de droit.

Géographie militaire.

Commandant Leblond, professeur à l'École de guerre.

Questions politiques et économiques dans l'Asie Orientale.

Siam, Annam, Chine, Japon, Corée.

M. Silvestre, ancien directeur des affaires civiles au Tonkin, et ancien chef de la justice indigène en Cochinchine.

Politique coloniale des États européens depuis le traité de Versailles.

M. Christian Schefer.

COURS ET CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

Les questions agricoles en France au point de vue économique.

M. Zolla, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon.

Conférences sur l'enregistrement.

M. de Colonjon, directeur de l'Enregistrement et du Timbre du département de la Seine.

Conférences et exercices sur la comptabilité.

M. des Essars, chef des études économiques à la Banque de France.

Cours de langues.

Allemand. — M. Cart, professeur au lycée Henri IV.

Anglais. — M. Morel, docteur ès lettres, professeur au lycée Montaigne.

Arabe parlé. — M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

PROGRESSION DU NOMBRE DES INSCRIPTIONS

	INSCRIPTIONS		TOTAL des INSCRIPTIONS.
	D'ENSEMBLE.	PARTIELLES.	
1872	»	»	89
1873	»	»	92
1874	»	»	96
1875	»	»	150
1876	»	»	131
1877	»	»	191
1878	»	»	178
1879	»	»	232
1880	»	»	228
1881	67	149	216
1882	85	175	260
1883	129	147	276
1884	182	131	313
1885	200	210	410
1886	227	160	387
1887	232	134	366
1888	254	114	368
1889	293	82	375
1890	309	59	368
1891	323	100	423
1892	329	92	421
1893	314	66	380
1894	340	101	441
1895	374	83	457
1896	387	99	486
1897	439	119	558

DOTATIONS DE CHAIRES

DOTATIONS DE CHAIRES

L'École libre des sciences politiques, fondée en 1871, a reçu cette année plus de 550 élèves et auditeurs. C'est le chiffre le plus élevé qu'elle ait encore atteint. Le produit de ses inscriptions, joint au revenu de ses capitaux, permet à l'École de subvenir aux charges d'un programme qui compte, en deux années, plus de 40 cours, et à l'entretien d'une bibliothèque considérable [1]. Depuis plusieurs années, l'École a même des excédents, qu'elle emploie à créer de nouveaux cours. Mais ses ressources sont trop limitées pour qu'elle puisse suivre, avec la rapidité qui conviendrait, le mouvement de la science et le progrès général des études politiques.

Le conseil d'administration de l'École s'est préoccupé des moyens d'assurer à la fois la permanence de ses enseignements les plus essentiels et le développement régulier de son programme, en provoquant des dotations en faveur de ses chaires magistrales. Il a résolu de s'adresser à cette fin aux personnes riches et généreuses qui s'intéressent à quelqu'une des parties de l'enseignement de l'École. Les ressources que les dotations rendraient disponibles seraient employées à l'entretien de cours nouveaux, et le conseil de l'École se trouverait en mesure de faire une place sur son programme à toutes les parties les plus récemment développées de la science politique.

A l'étranger, la plupart des institutions d'enseignement

1. La bibliothèque se compose d'environ 25 000 volumes, et elle reçoit régulièrement environ 160 revues et journaux français et étrangers.

supérieur vivent sur d'immenses dotations qui remontent au moyen âge. Un grand nombre de chaires d'Oxford et de Cambridge ont été fondées par des particuliers dont elles portent et perpétuent les noms. Les institutions plus récentes ont été dotées non moins richement par des contemporains généreux. A Londres, *King's College* et *University College*, fondés vers 1830, ont réuni dès l'origine l'un 1 350 000, l'autre 3 200 000 francs, sous forme d'actions. A ces sommes sont venues s'ajouter plus tard des donations à divers titres, dont le total, pour le second de ces établissements, avait atteint, vers 1860, le chiffre de 2 550 000 francs. A Manchester, *Owen's College* avait été constitué sur un premier fonds de 2 425 000 francs légué par un particulier, M. Owen. Au bout de peu d'années, cette somme ayant paru insuffisante, plusieurs amis du collège se réunirent et garantirent ensemble un supplément de 3 750 000 francs qui fut souscrit en quelques jours dans le seul Lancashire. Le même établissement n'a pas cessé de recevoir des libéralités entre vifs ou testamentaires. De 1874 à 1876 notamment, quatre personnes ont consacré à des fondations de chaires, la première, en 1874, 250 000 francs, la seconde, en 1875, 500 000 francs, la troisième et la quatrième, en 1876, 2 500 000 et 125 000 francs. — Aux États-Unis, *Harvard College* voit s'augmenter tous les ans d'un million de francs environ, sous forme de donations ou de legs, son immense fortune territoriale et mobilière. La *Columbia University*, de New-York, dispose d'un capital de plus de 50 millions de francs provenant de libéralités. En Californie, l'Université Lelan Stanford, ouverte en 1892, a dû sa naissance à un don de M. Lelan Stanford, qui l'a dotée d'une somme de 150 millions de francs. L'université de Chicago, créée au moyen de donations particulières, possède un capital réservé de 26 millions de francs, après avoir consacré une somme de 10 millions aux constructions et au matériel d'enseignement.

En France, cette sorte de fondation se rencontre plus rarement. On peut cependant citer l'École des sciences politiques elle-même, qui a reçu 1 035 000 francs, et la Société d'Encouragement, que le testament du comte et de la comtesse Jollivet, en 1828, a mise en possession d'une trentaine de

mille livres de revenu, indépendamment de l'expectative, réalisée en 1882, de 43 autres mille livres de rente.

Ces exemples suffisent pour donner un sérieux fondement à cette conviction que, si l'idée en était suggérée et l'occasion offerte à beaucoup d'hommes généreux qui cherchent un emploi utile et patriotique de leurs excédents de revenu, un grand nombre des sommes qui vont aujourd'hui s'accumuler dans les mains des Académies, recevraient une application à beaucoup d'égards plus intéressante et plus fructueuse sous la forme de dotations affectées aux enseignements éprouvés qui font l'objet de nos chaires magistrales.

On trouvera ci-après le règlement sur les dotations de chaires voté par le conseil d'administration de l'École, et la liste des cours auxquels ces dotations peuvent s'appliquer.

RÈGLEMENT DES DOTATIONS DE CHAIRES

ARTICLE PREMIER. — Toute dotation est perpétuelle ou pour une période de vingt ans au minimum.

ARTICLE II. — Le montant des dotations affectées aux différentes chaires est fixé à :

1 800 francs de rente pour les chaires biennales ;
3 600 — — annuelles simples ;
6 000 — — annuelles doubles (deux leçons par semaine).

La chaire porte le nom du fondateur. Celui-ci est membre à vie du conseil de perfectionnement de l'École si la dotation est perpétuelle, ou pendant toute la période visée par l'acte de fondation si elle est temporaire.

ARTICLE III. — Les dotations sont, en principe, constituées par des inscriptions de rente française au nom de la Société de l'École.

Toutefois, le conseil d'administration peut donner son assentiment à toute autre forme de dotation qui serait plus à la convenance du donateur, et qui présenterait des garanties suffisantes.

TABLEAU DES CHAIRES EXISTANTES EN 1897

FONDATION S.-H. GOLDSCHMIDT. (Fondation perpétuelle.) *Histoire des doctrines économiques.*

FONDATION COMTESSE DE CHAMBRUN. (Fondation pour vingt ans. — 1893.) *Économie sociale.*

Cours annuels doubles.	Histoire diplomatique de 1789 à 1878. Matières administratives.
Cours annuels simples.	Histoire politique de l'Europe pendant les vingt dernières années. Histoire constitutionnelle de l'Europe et des États-Unis d'Amérique. Questions politiques et économiques dans l'Asie Orientale. Finances publiques. Organisation administrative. Droit des gens. Droit international conventionnel.
Cours biennaux.	Histoire diplomatique de 1713 à 1789. Affaires d'Orient. Politique coloniale des États européens depuis 1783. Histoire parlementaire et législative de la France depuis 1789. Histoire des idées politiques et de l'esprit public pendant les deux derniers siècles. Histoire du commerce extérieur et de la législation douanière de la France. Économie politique. Monnaie, crédit et change. Affaires de banque. Hygiène publique. Législation ouvrière. Législation des chemins de fer. Législation commerciale et maritime comparée. Législation civile comparée. Droit musulman. Colonisation comparée. Législation coloniale. Géographie économique. Géographie des possesions françaises. Géographie et ethnographie. Géographie et organisation militaires.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 35342.



